Annual Report 1999

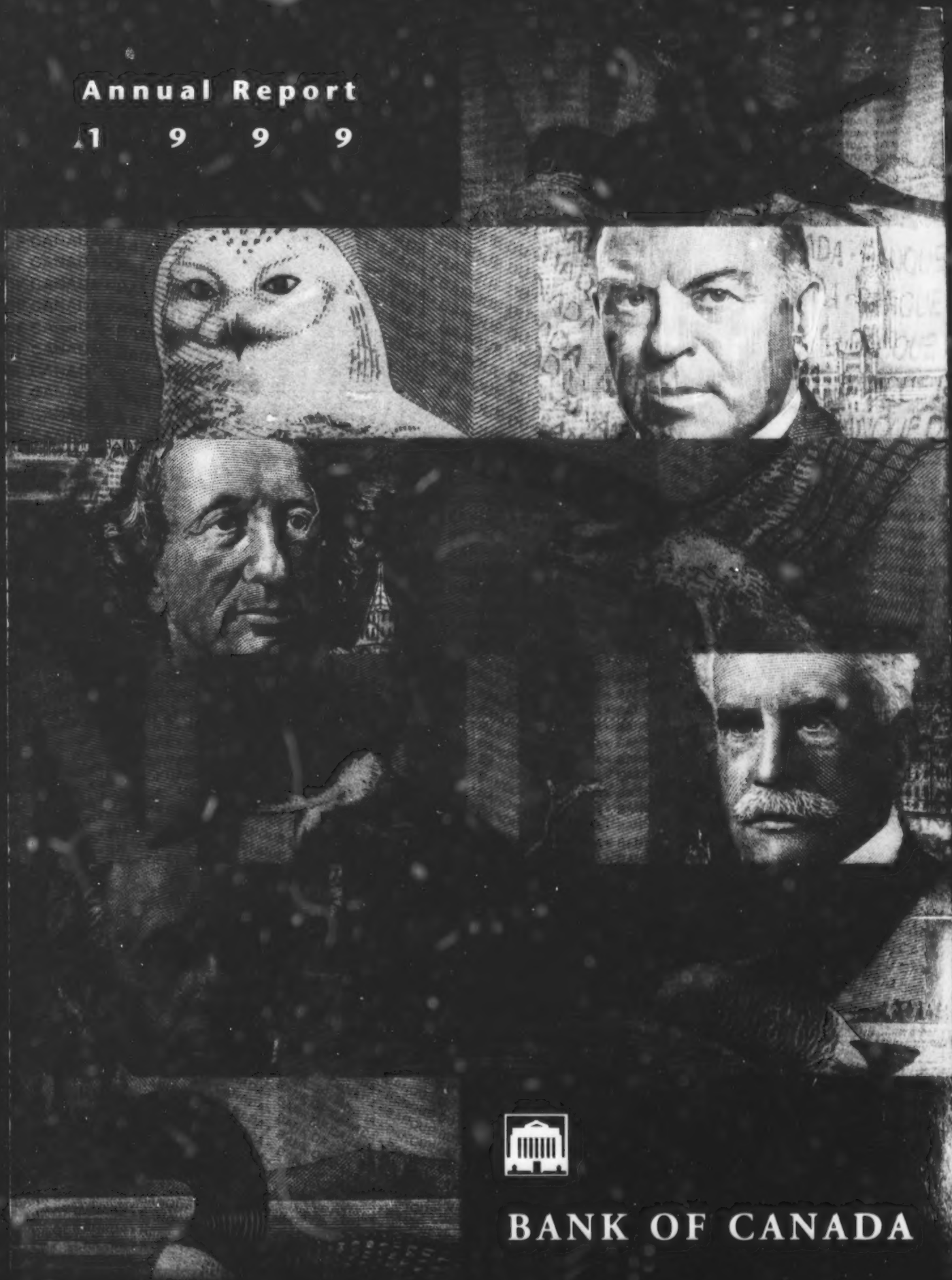

BANK OF CANADA

HIGHLIGHTS

1999

The Canadian economy regained strong momentum in 1999 as the U.S. economy remained vigorous, the global economy recovered, and commodity prices moved upwards.

The trend of inflation was well inside the Bank's 1 to 3 per cent target range.

In response to these developments, the Canadian dollar rebounded.

The Bank of Canada, through initiatives such as the new Group of Twenty, continued to play an active role in strengthening the international financial system and reducing the vulnerability of economies to global crises.

The transition to the year 2000 went smoothly for the Canadian financial system, thanks to extensive preparation and effective collaboration.

Bank of Canada
234 Wellington Street
Ottawa, Ontario K1A 0G9

4042

CN ISSN 0067-3587

Printed in Canada on recycled paper

Bank of Canada • Banque du Canada

Gordon G. Thiessen
Governor - Gouverneur

Ottawa K1A 0G9

25 February 2000

The Honourable Paul Martin, PC, MP
Minister of Finance
Ottawa

Dear Mr. Martin,

In accordance with the provisions of the Bank of Canada Act, I am submitting the Bank of Canada's *Annual Report* for the year 1999 and the Bank's audited financial statements as at 31 December 1999.

Yours sincerely,

Gordon Thiessen

Table of Contents

Statement from the Governor 5

The Bank at a Glance 11

Year 2000 19

An Account of Our Stewardship

- Monetary Policy 26
- Currency 30
- Central Banking Services 33
- Retail Debt Services 39

Financial Summary 41

Financial Statements 45

Senior Officers 59

Regional Offices and Representatives 60

The 1986 series of bank notes features portraits of former Canadian prime ministers on the front and Canadian birds on the back.

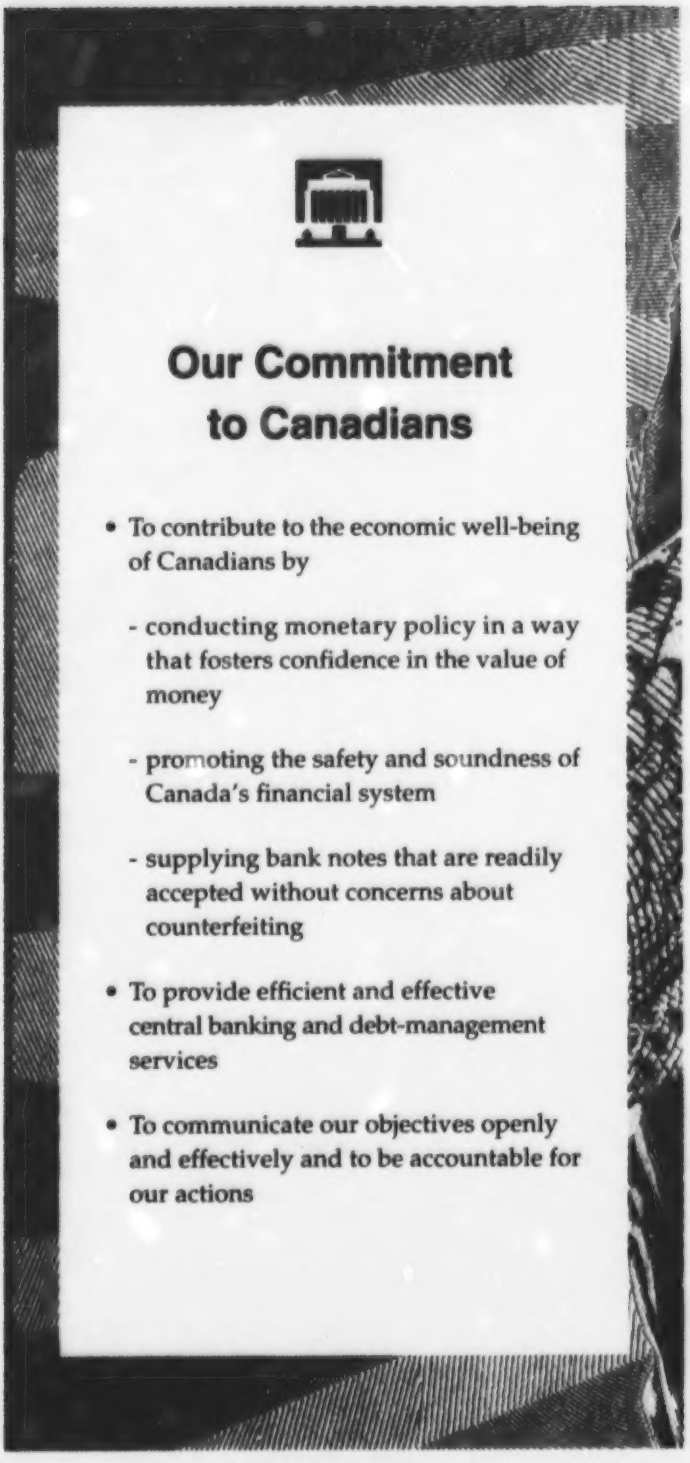

Our Commitment to Canadians

- To contribute to the economic well-being of Canadians by
  - conducting monetary policy in a way that fosters confidence in the value of money
  - promoting the safety and soundness of Canada's financial system
  - supplying bank notes that are readily accepted without concerns about counterfeiting
- To provide efficient and effective central banking and debt-management services
- To communicate our objectives openly and effectively and to be accountable for our actions

Gordon Thiessen

Statement from the Governor

Canada's economic performance improved considerably in 1999. In fact, it was much better than many Canadians had expected, considering the international difficulties we have had to face. Those difficulties began with the Asian financial crisis in mid-1997 and continued through the autumn of 1998 in the aftermath of Russia's default on its debt payments.

Why did we do so well last year when, in the past, Canada has typically had difficulty coping with adverse international shocks?

An important reason is that Canada's economic policy foundation is stronger today than it has been in several decades. There are two cornerstones of this foundation. One is the improved fiscal positions of governments that have led to a declining ratio of public sector debt relative to the size of our economy. The second is an environment of low and stable inflation that is expected to persist, given the Bank of Canada's target for inflation control.

For most of the 1990s, Canadian monetary policy has been based on an explicit target for controlling inflation. And I believe we are seeing the benefits of this framework. A clear objective for monetary policy and the Bank's firm commitment to that objective have helped to moderate fears of a resurgence of inflation. Inflation targeting has also helped the Bank to take timely action in response to changing economic and financial conditions and has improved our accountability for those actions. But most important of all, achieving a target of low and stable inflation is the best contribution that monetary policy can make to a productive, well-functioning economy.

A crucial part of our monetary policy framework focused on inflation control is Canada's flexible exchange rate regime. Without a flexible exchange rate, we could not have Canadian targets for inflation control. Moreover, exchange rate flexibility encourages and facilitates the necessary adjustments when the Canadian economy is hit by economic and financial disturbances. But this process works effectively only with the kind of solid economic policy foundation we now have.

Nonetheless, there will be times when large movements in the Canadian dollar may be a source of anxiety for Canadians. Indeed, the sharp decline in the external value of our dollar at the peak of the international financial crisis in 1998 was distressing to many. And it carried with it a potential loss of confidence among savers and investors in Canadian dollar assets.

But that was a highly unusual period of intense uncertainty and turbulence. Viewed more broadly from the perspective of how well the Canadian economy has come through the difficulties of the past couple of years, the adjustments in our currency were mainly orderly and illustrated the effectiveness of the exchange rate as a shock absorber. A good measure of its success in this role is that Canadian interest rates have remained lower than comparable U.S. rates, apart from the period of turbulence, reflecting our lower inflation rate and the greater room for economic expansion in Canada. In the past, a depreciation of our currency has frequently fed fears of inflation and has led to interest rate increases.

For most of the 1990s, Canadian monetary policy has been based on an explicit target for controlling inflation. And I believe we are seeing the benefits of this framework.

The downward movement of the Canadian dollar from mid-1997 to the end of 1998 was largely a response to the sharp decline in world prices of the primary commodities that Canada exports. Our economy had to adjust to this reality; the exchange rate decline facilitated a shift in activity from the primary sector to manufacturing and other export sectors. It also provided an additional incentive for these sectors to take advantage of a strong U.S. economy. Because of these adjustments, the Canadian economy continued to expand during 1998 and recorded a substantial pickup in 1999.

During 1999, the global economy began to show signs of recovery. This was the result of steps taken by emerging-market economies to address their problems and of earlier reductions in interest rates by central banks in most industrial countries. And with the U.S. economy continuing to expand rapidly, commodity prices began to recover. By mid-1999, the Canadian economy had regained a strong momentum. Over the four quarters of 1999, the economy expanded by about 4 per cent, and 425,000 net additional jobs were created. By year-end, our economy was operating at close to full capacity, the trend of inflation was well inside the Bank's 1 to 3 per cent target range, and the Canadian dollar had rebounded to around 69 U.S. cents.

One lesson from this experience is that the present monetary policy framework—inflation-control targets and a floating exchange rate—is working well. During 1999, there were a number of proposals to adopt a different framework, based on a fixed exchange rate or monetary union with the United States. Proponents of such change need to explain how their alternatives would have worked better.

Important steps have been taken to increase the information available on international financial flows and on the financial positions of emerging- market economies. These initiatives are designed to make international markets work better.

Another lesson from the global turbulence of the last couple of years is the importance of international co-operation to reduce the likelihood of future crises and to establish mechanisms that would help us to manage better if crises do occur. Since mid-1997, the international community has worked hard to identify and promote ways to strengthen the international financial system. Important steps have been taken to increase the information available on international financial flows and on the financial positions of emerging-market economies. These initiatives are designed to make international markets work better. The importance of an appropriate exchange rate regime is now widely recognized. Many emerging-market economies have adopted, or are considering adopting, floating exchange rates as well as inflation targets to help them manage their economies. And emerging-market economies are now actively involved in new international forums, such as the Group of Twenty countries and the Financial Stability Forum. The activities of these two groups and the role played by Canada are described in more detail on page 36.

Let me now turn to the future and what we should expect from the Canadian economy. I am sure there are a number of questions and concerns on the minds of Canadians. Will the present economic expansion continue? Will living standards improve? By how much can our unemployment rate come down on a sustained basis?

A crucial element in all of this will be our economic productivity. Productivity in Canada has been rising steadily, but we have not narrowed the gap with the higher level of productivity in the United States since the early 1970s. And in the last few years, Canada has not shared in the sharp improvement that has taken place in U.S. productivity.

There are a number of positive signs. Our productivity growth has improved recently, and Canadian businesses have been investing heavily in machinery, equipment, and technology. These investment trends are similar to what occurred much earlier in the United States.

You can be certain that any decision by the Bank of Canada to adjust interest rates will be designed to ensure that our economy continues to expand in a sustainable way.

Uncertainty about the future growth of productivity raises an important issue for Canadian monetary policy. How much growth can we expect in the economy's production capacity? On the one hand, our low-inflation environment and the Bank of Canada's commitment to maintaining it give us more room than we have had for some time to explore the economy's full potential. However, because of the current strong momentum of the economy and the high levels of activity, the Bank must be careful to avoid approaching capacity limits too rapidly. We do not want to trigger bottlenecks and shortages that can put unnecessary pressure on inflation. Because of the time it takes for monetary policy to have its full impact on the economy, we can best achieve and maintain full potential if we approach capacity constraints gradually and carefully. This is likely to be the focus of Canadian monetary policy in the period ahead.

You can be certain that any decision by the Bank of Canada to adjust interest rates will be designed to ensure that our economy continues to expand in a sustainable way. I cannot stress enough that the preservation of a low and stable inflation environment in Canada is the major contribution that monetary policy can make to help our economy achieve its full potential.

I would also like to highlight several of the Bank's other activities in 1999.

Planning for the century date change was one of the Bank's main priorities during 1999. Bank staff worked with numerous groups from the Canadian financial sector. The necessary steps were taken to ensure that the Bank's critical systems were year-2000 ready. The Bank also put in place contingency plans, including arrangements to deal with possible liquidity needs of the financial system. And the Bank worked closely with financial institutions to prepare for possible increases in the demand for currency around the end of the year. These collaborative efforts paid off, and the Canadian financial system made a smooth transition to the year 2000.

PHOTO: BALFOUR PHOTOGRAPHY

Senior Deputy Governor Malcolm Knight and Beverly Ruddy from Banking Operations check out the new signature on a bank note.

Canada's new electronic system designed to handle large-value Canadian dollar payments began full operation in February 1999. Known as the Large Value Transfer System (LVTS), it now forms the core of the national payments system. This system is fully risk-proofed and represents a milestone in promoting the safety and soundness of Canada's financial network.

In 1999, the Bank also continued work on developing a new series of bank notes. Our efforts focused on taking full advantage of advanced security features that have been developed to deter counterfeiting. The Bank consulted widely with various groups on possible design themes for the new notes, the first of which will be issued in 2001.

I would also like to mention the retirement in 1999 of the Bank's Senior Deputy Governor, Bernard Bonin. During five years as Senior Deputy Governor and five years as a Deputy Governor, Mr. Bonin brought new insights to the Bank and made an important contribution to its restructuring.

Our new Senior Deputy Governor is Malcolm Knight, whose appointment by the Bank's Board of Directors was approved by the government, effective July 1999. Mr. Knight has spent most of his career at the International Monetary Fund, and all of us at the Bank appreciate the skills and experience he brings to his role as chief operating officer.

Finally, I would like to express my gratitude to the Bank's staff, who coped with the year's challenges with skill, creativity, and some very long hours.

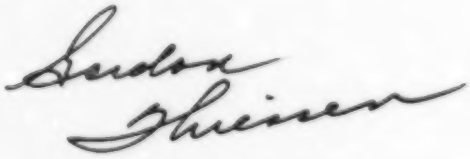

THE BANK AT A GLANCE

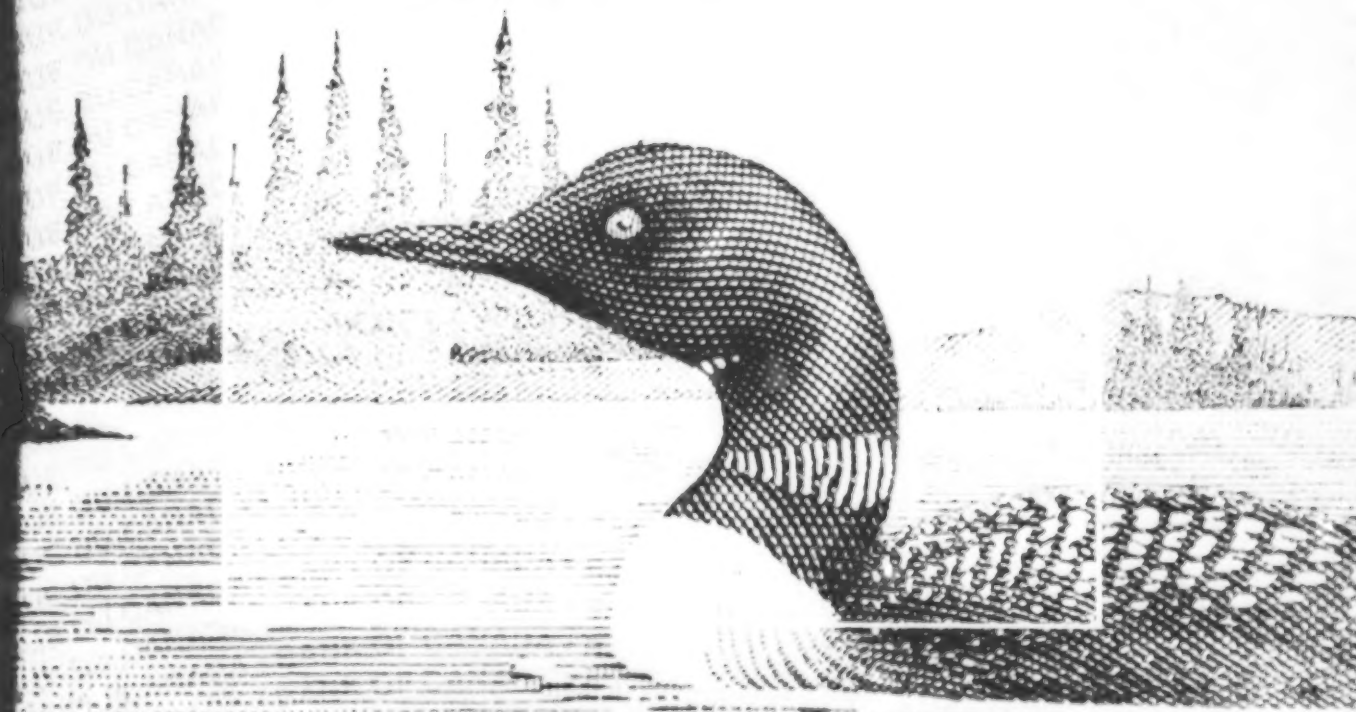

20

20

1986 Canadian $20 bank note
Predominant colour: olive green
Design subject: common loon

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

What the Bank Does

The Bank of Canada's primary responsibilities, as set out in the Bank of Canada Act, are grouped into four broad areas.

Monetary Policy

The Bank's most important responsibility is monetary policy. The goal of monetary policy is to preserve the value of money by keeping inflation low and stable. In doing so, monetary policy contributes to better economic performance and rising living standards for Canadians.

Currency

The Bank issues Canada's bank notes. This involves note design (with particular emphasis on anti-counterfeiting features) as well as responsibility for printing and distributing new bank notes and replacing worn notes.

Central Banking Services

The Bank promotes a safe and sound financial system in Canada and provides funds-management services to the federal government. To promote a sound financial system, the Bank regulates the major clearing and settlement systems through which financial institutions transfer funds or process and discharge payment obligations from the purchase and sale of financial instruments such as debt, equity, foreign exchange, or derivatives. As the federal government's banker, the Bank provides advice on managing the public debt, handles new borrowings, maintains bondholder records, and makes payments for interest and debt redemption. It also manages the government's foreign exchange reserves. As a service to the public, the Bank holds unclaimed bank balances and helps people reclaim money left in unused accounts.

Retail Debt Services

Millions of Canadians hold Canada Savings Bonds and other debt instruments issued by the federal government. While management of this debt is under the direction of Canada Investment and Savings, an agency of the Department of Finance, the Bank is responsible for maintaining debt registers and for servicing the accounts of debtholders.

Corporate services

The work in all of the above areas is supported by staff from five corporate services departments who ensure that infrastructure, human resources, and administrative services are provided reliably and cost-effectively.

International Activities

Many of the Bank's activities have an international dimension. Bank staff

- **work with Canadian government departments on international economic and financial issues**
- **collaborate with other central banks**
- **participate in meetings of major international organizations**
- **take part in technical assistance programs for developing countries**

What the Bank Does

The Bank of Canada's primary responsibilities, as set out in the Bank of Canada Act, are grouped into four broad areas.

Monetary Policy

The Bank's most important responsibility is monetary policy. The goal of monetary policy is to preserve the value of money by keeping inflation low and stable. In doing so, monetary policy contributes to better economic performance and rising living standards for Canadians.

Currency

The Bank issues Canada's bank notes. This involves note design (with particular emphasis on anti-counterfeiting features) as well as responsibility for printing and distributing new bank notes and replacing worn notes.

Central Banking Services

The Bank promotes a safe and sound financial system in Canada and provides funds-management services to the federal government. To promote a sound financial system, the Bank regulates the major clearing and settlement systems through which financial institutions transfer funds or process and discharge payment obligations from the purchase and sale of financial instruments such as debt, equity, foreign exchange, or derivatives. As the federal government's banker, the Bank provides advice on managing the public debt, handles new borrowings, maintains bondholder records, and makes payments for interest and debt redemption. It also manages the government's foreign exchange reserves. As a service to the public, the Bank holds unclaimed bank balances and helps people reclaim money left in unused accounts.

International Activities

Many of the Bank's activities have an international dimension. Bank staff

- work with Canadian government departments on international economic and financial issues
- collaborate with other central banks
- participate in meetings of major international organizations
- take part in technical assistance programs for developing countries

Retail Debt Services

Millions of Canadians hold Canada Savings Bonds and other debt instruments issued by the federal government. While management of this debt is under the direction of Canada Investment and Savings, an agency of the Department of Finance, the Bank is responsible for maintaining debt registers and for servicing the accounts of debtholders.

Corporate services

The work in all of the above areas is supported by staff from five corporate services departments who ensure that infrastructure, human resources, and administrative services are provided reliably and cost-effectively.

How the Bank Works

The Bank's responsibilities are carried out by approximately 1,800 people working on a regular, temporary, or contractual basis in 11 departments at headquarters in Ottawa and in 5 regional offices across Canada.

The Governing Council

The Governor, the Senior Deputy Governor, and five Deputy Governors sit on the Governing Council, which takes collective responsibility for the Bank's affairs. This includes formulating and implementing monetary policy as well as dealing with broad organizational and strategic issues. The Governing Council works closely with the Board of Directors, which oversees the management and administration of the Bank.

The Management Forum

Consisting of the Governing Council, Advisers, and Department Chiefs, this forum meets regularly to exchange information on management issues and to review policy proposals. The group plays a key role in medium-term planning by helping to identify strategic issues and priorities.

Delegation and Accountability

The working environment at the Bank has become increasingly decentralized. Department Chiefs are responsible for operations and services in their own areas and are accountable to one of the Bank's five Deputy Governors or to the Senior Deputy Governor. Agreements established each year between Department Chiefs and Deputy Governors set out the results expected and establish financial constraints for the departments.

Photo: Balfour Photography

The Governing Council:
L-R, seated: Tim Noël, Sheryl Kennedy, Gordon Thiessen
Standing: Malcolm Knight, Pierre Duguay, Paul Jenkins, Charles Freedman

Our Staff

Over the past several years, the Bank's operations have undergone significant change. While there has been considerable expansion of retail debt services to the federal government, the Bank's three core functions have been fundamentally restructured. As a result, there was an overall decline in the total number of staff years of about 20 per cent from 1994 to 1999. The composition of Bank staff has also shifted. It now includes a higher proportion of temporary and contract staff to provide greater flexibility in meeting varying work volumes and requirements for specialized skills.

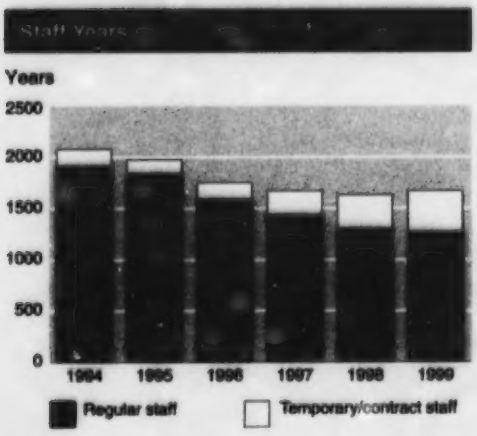

To meet its responsibilities to Canadians, the Bank has focused on creating a work environment that would attract, retain, and motivate staff. A cornerstone of this strategy was the development and implementation of a new compensation system between 1996 and 1999. The objective of the new system was to bring compensation—base pay, re-earnable performance pay, flexible benefits, and recognition—into line with comparable markets and then to maintain a competitive position based on annual market studies.

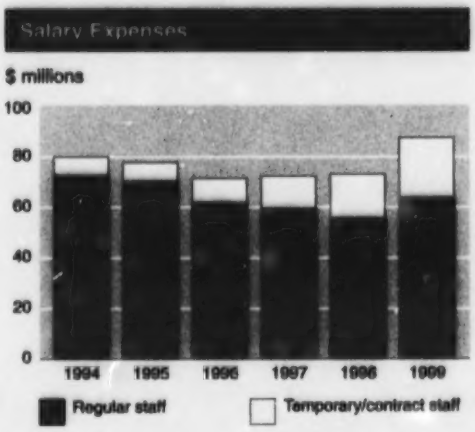

In 1999, the Bank adjusted its salary ranges by an average of 3 per cent. The Bank's total salary expenses also rose owing to the additional staff needed to support the government's retail debt program and higher costs for information technology professionals. As well, the Bank implemented re-earnable performance pay, which resulted in a one-time increase in salary expenses. For 2000, salary range increases averaging 2.4 per cent have been implemented to maintain a market-competitive position.

Key principles of the work environment are set out in Our Commitment to Each Other. These principles underlie a number of programs at the Bank. In 1999, the Bank invested approximately $1,700

100-03764/

per regular employee in language training, updating of technical skills, and skill development in the areas of policy and analysis. The Bank also began a mentoring program in 1999 aimed at enhancing the organization's learning culture. Efforts will continue in 2000 to build staff capabilities with an emphasis on recruitment, succession planning, and leadership development.

The Bank also encourages flexible work arrangements, including a telework program. Communication with staff is a priority and is supported by courses on communications skills, staff surveys, and our Bank-wide intranet, which provides information on policies, services available to staff, and news about Bank events.

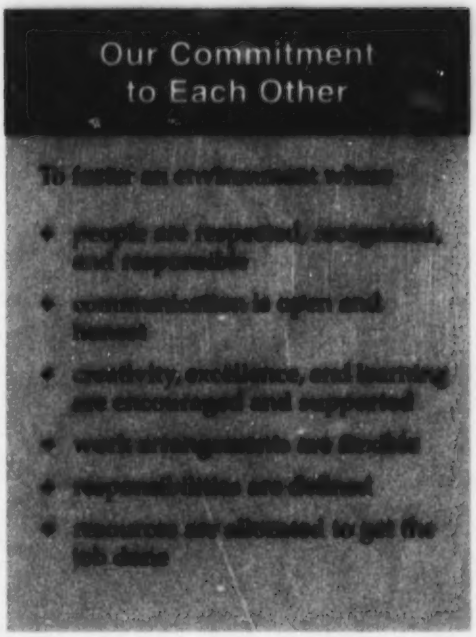

PHOTO: JACQUELINE BOURQUE

Daniel Racette, Visiting Special Adviser, conducts "Monetary Economics for Non-Economists."

The Bank is committed to employment equity, bilingualism, and workplace health and safety. In support of each of these programs, plans, objectives, and initiatives are developed, and the Bank files annual reports on performance. Over the past few years, improvements have been made in the Bank's bilingualism capacity and in the awareness of workplace health and safety issues. Despite significant staff reductions over the past few years, designated group representation has remained stable.

100-03764/

per regular employee in language training, updating of technical skills, and skill development in the areas of policy and analysis. The Bank also began a mentoring program in 1999 aimed at enhancing the organization's learning culture. Efforts will continue in 2000 to build staff capabilities with an emphasis on recruitment, succession planning, and leadership development.

The Bank also encourages flexible work arrangements, including a telework program. Communication with staff is a priority and is supported by courses on communications skills, staff surveys, and our Bank-wide intranet, which provides information on policies, services available to staff, and news about Bank events.

Our Commitment to Each Other

To foster an environment where

- **people are respected, recognized, and responsible**
- **communication is open and honest**
- **creativity, excellence, and learning are encouraged and supported**
- **work arrangements are flexible**
- **responsibilities are defined**
- **resources are allocated to get the job done**

PHOTO: JACQUELINE BOURQUE

Daniel Racette, Visiting Special Adviser, conducts "Monetary Economics for Non-Economists."

The Bank is committed to employment equity, bilingualism, and workplace health and safety. In support of each of these programs, plans, objectives, and initiatives are developed, and the Bank files annual reports on performance. Over the past few years, improvements have been made in the Bank's bilingualism capacity and in the awareness of workplace health and safety issues. Despite significant staff reductions over the past few years, designated group representation has remained stable.

The Board of Directors

The Board of Directors is composed of 12 Directors from outside the Bank plus the Governor and the Senior Deputy Governor. The Deputy Minister of Finance sits on the Board as a non-voting member. Directors are appointed for three-year terms by the Minister of Finance (subject to approval by the Governor-in-Council) and may be reappointed at the end of their terms. The Directors come from across Canada, thereby providing an important link between the Bank and all regions of the country.

The Board meets at least seven times a year and also works through a series of committees. The Executive Committee, which is composed of four external Directors, the Governor, the Senior Deputy Governor, and the Deputy Minister of Finance, may deal with any matter within the mandate of the Board and meets when it is not practical to assemble the full Board. The Planning and Budget Committee and the Human Resources and Compensation Committee play important roles in approving key financial and staffing plans. The Audit Committee reviews the audit plan of the external auditors and the Bank's financial statements and monitors the adequacy of internal controls. The Board also has a Premises Committee and a Corporate Governance Committee.

The Board, with the approval of the Governor-in-Council, establishes the fees paid to the Directors for the performance of their duties. Total compensation paid to outside Directors in respect of their responsibilities in 1999 was $176,000.

Harold H. MacKay, QC*
Regina, Saskatchewan
Lead Director

Winston Baker*
St. John's, Newfoundland

J. Bernard Boudreau, QC†
Halifax, Nova Scotia

Kit Chan
Calgary, Alberta

Walter Dubowec, FCA*
Winnipeg, Manitoba

Raymond Garneau, OC*
Westmount, Quebec

C. Scott Clark**
Deputy Minister
of Finance
(Ex officio)

James S. Hinds, QC
Sudbury, Ontario

Barbara Hislop
Vancouver,
British Columbia

Aldéa Landry, QC
Moncton,
New Brunswick

Paul Massicotte
St-Laurent, Quebec

Judith Maxwell, CM
Ottawa, Ontario

Barbara Stevenson, QC
Charlottetown,
Prince Edward Island

* Member of the Executive and Corporate Governance Committees
** Member of the Executive Committee
† Mr. Boudreau resigned on 4 October 1999.

The Board's Role

Under the Bank of Canada Act, the Governor and the Board of Directors play different, but interactive, roles in the management of the Bank. The Governor is the Bank's chief executive officer and is responsible for monetary policy and for the conduct of other Bank business. The Board is responsible for general oversight of the Bank and, in that capacity, focuses its efforts on financial, human resource, and administrative matters. Of particular significance, the Board is responsible, with the approval of the Governor-in-Council, for appointing the Governor and the Senior Deputy Governor. The Board also appoints the Deputy Governors.

Board Stewardship

One of the Board's most important tasks is its role in establishing the Bank's strategic direction and corporate plan. The core businesses of the Bank, in common with other central banks, are being affected by a rapidly changing technological and international environment. During 1999, the Board oversaw a process to help identify these influences and propose appropriate responses. Monitoring the Bank's performance in this changing environment is another important element of the Board's stewardship. During the year, the Board received reports and approved initiatives related to the various functions of the Bank. A particular focus was the century date changeover and, at each of its meetings, the Board reviewed management's internal and external preparations. In its first meeting in 2000, the Board participated with management in an assessment of how the Bank's business objectives for 1999 had been met.

The Board was actively engaged in its human resources responsibilities. A key part of that activity was the completion of the selection process for a new Senior Deputy Governor, which had begun in 1998. In May 1999, the Board appointed Malcolm Knight, effective 5 July 1999, as Senior Deputy Governor to replace Bernard Bonin, who was retiring. The Board also addressed other succession-planning issues. These included the appointment of Pierre Duguay as a Deputy Governor and a series of promotions and rotations to broaden the experience of the present executive management group. More generally, the Board helped shape plans for the development of future managers throughout the Bank with special attention to key leadership skills, employment equity, and bilingualism.

As is its regular practice, the Board reviewed the performance of the Governor and Senior Deputy Governor and contributed to the performance reviews of the Deputy Governors.

Other Governance Issues

To effectively oversee the Bank's affairs, the Board must be able, where required, to operate independently of management. With this in mind, the Board has introduced a number of best practices and governance principles from both the private and public sectors and reviews them regularly to ensure that they remain current. To assist in this process, the Board has established a Corporate Governance Committee composed of the four external Directors who sit on the Executive Committee and chaired by the Lead Director. Among its other duties, the committee reviews the annual cycle of agenda items

and the quality of the information presented to the Board to determine whether agenda revisions are needed or additional information is required. To shape the agenda throughout the year and to ensure an opportunity for independent expression, the external Directors meet privately at the end of each Board meeting. The Lead Director then brings the Directors' input to the attention of the Governor. The Corporate Governance Committee also began a review of the terms of reference of the various committees to ensure that they accurately reflect the responsibilities of each committee.

During the year, the Board assisted management in reviewing the Bank of Canada Act to identify amendments that would address the changing financial environment and other issues affecting the Bank.

The Board annually assesses its own performance. In 1999, the Board concluded that the measures put in place during the year ensured that it would continue to be able to fully exercise its stewardship of the Bank's affairs.

YEAR 2000

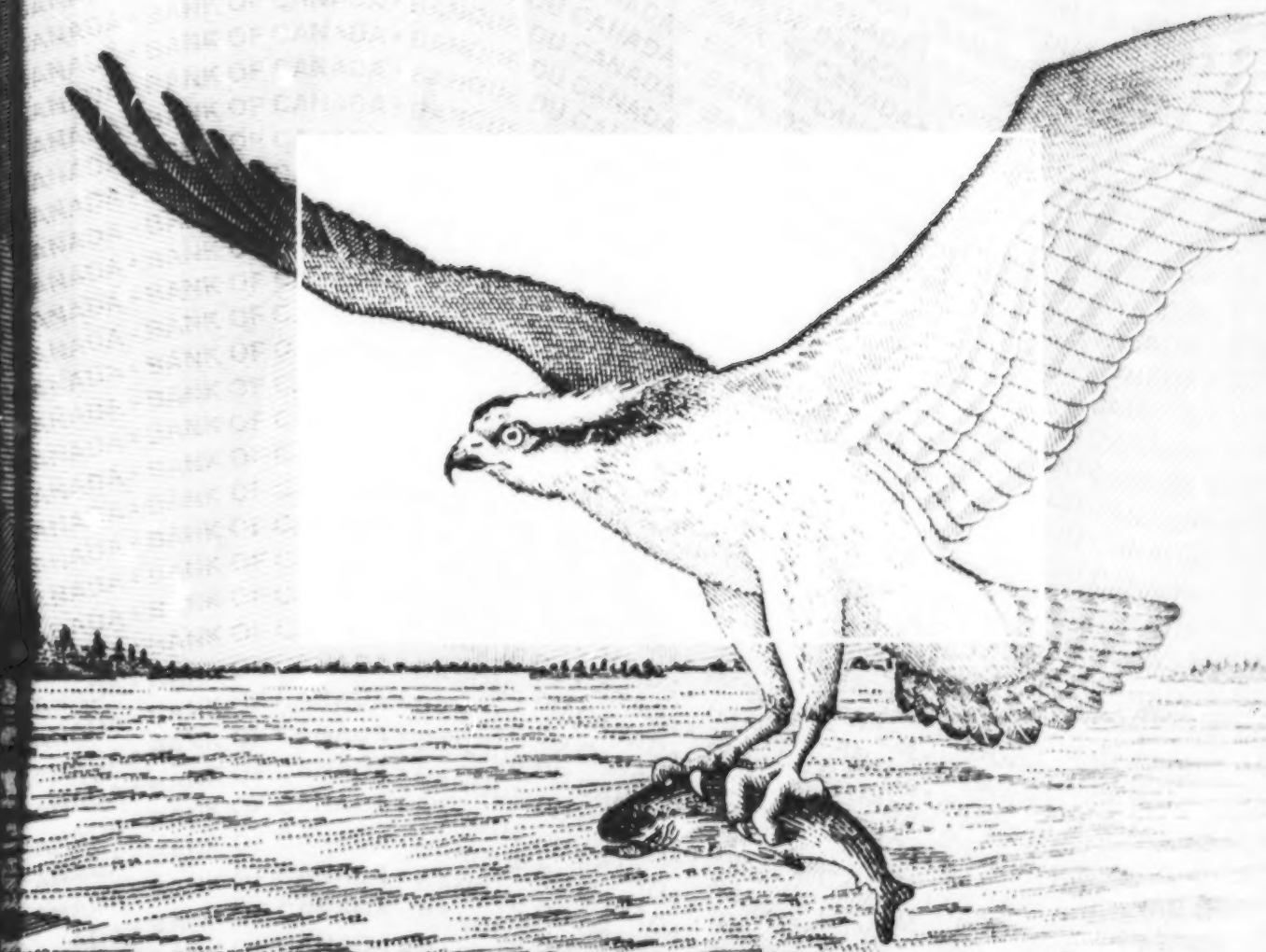

10

10

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

The Year-2000 Challenge

Participants in Canada's financial sector, including the Bank of Canada, recognized early the need to address potential problems associated with the date change to the year 2000. Extensive preventive measures were undertaken. Critical systems were identified, changes were made where necessary, and then these systems were tested. Testing with external partners and on an industry-wide basis was also carried out.

The financial sector fully expected to operate on a "business as usual" basis. Nevertheless, contingency plans were examined and revised to address possible year-2000 concerns. In addition, arrangements were put in place to manage the rollover weekend into the new year. These extraordinary activities were regarded as prudent measures to facilitate the uninterrupted delivery of financial services into the year 2000. Indeed, major banks and other deposit-taking institutions guaranteed to their customers that their money would be safe in deposit accounts and that financial records would be fully protected. The Bank of Canada made similar guarantees to holders of Canada Savings Bonds and other retail government debt.

In preparation for the year 2000, the Bank adapted and tested its internal systems and reviewed and modified as necessary its contingency plans. From 1997 to 2000, the cost of meeting the year-2000 challenge was approximately $23 million (external expenditures of $11.7 million for year-2000 compliance work; $5.1 million for contingency planning and bank note transportation; and $6.0 million for the work of regular Bank staff).

Contingency Planning

Financial institutions and the operators of important systems shared by the financial sector developed contingency plans to deal with possible year-2000 problems, including plans to address possible liquidity needs. Typically, these plans included the availability of alternative operation sites, alternative communication arrangements, and manual backup procedures. The Bank of Canada, like other central banks around the world, examined the role that it could play in dealing with the consequences of any interruption in the operation of major clearing and settlement systems, or with extraordinary liquidity needs at financial institutions. Some of the special arrangements put in place by the Bank were outlined in its press release of 2 September 1999.

First, the Bank established a Special Liquidity Facility for solvent financial institutions with acceptable collateral that participate directly in the Large Value Transfer System (LVTS). This special facility assured these institutions—as well as users of the financial system—that if unusual demands for liquidity arose, they would be met. This facility was made available from 1 November 1999 to 31 March 2000.

Second, the Bank of Canada expanded the range of collateral it was prepared to accept during this period to support the provision of liquidity under normal or extraordinary circumstances. Ordinarily, liquidity loans must be fully collateralized

The Year-2000 Challenge

Participants in Canada's financial sector, including the Bank of Canada, recognized early the need to address potential problems associated with the date change to the year 2000. Extensive preventive measures were undertaken. Critical systems were identified, changes were made where necessary, and then these systems were tested. Testing with external partners and on an industry-wide basis was also carried out.

The financial sector fully expected to operate on a "business as usual" basis. Nevertheless, contingency plans were examined and revised to address possible year-2000 concerns. In addition, arrangements were put in place to manage the rollover weekend into the new year. These extraordinary activities were regarded as prudent measures to facilitate the uninterrupted delivery of financial services into the year 2000. Indeed, major banks and other deposit-taking institutions guaranteed to their customers that their money would be safe in deposit accounts and that financial records would be fully protected. The Bank of Canada made similar guarantees to holders of Canada Savings Bonds and other retail government debt.

Contingency Planning

Financial institutions and the operators of important systems shared by the financial sector developed contingency plans to deal with possible year-2000 problems, including plans to address possible liquidity needs. Typically, these plans included the availability of alternative operation sites, alternative communication arrangements, and manual backup procedures. The Bank of Canada, like other central

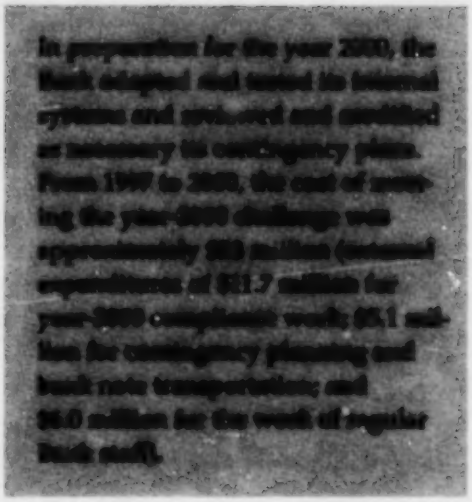

In preparation for the year 2000, the Bank adapted and tested its internal systems and reviewed and modified as necessary its contingency plans. From 1997 to 2000, the cost of meeting the year-2000 challenge was approximately $80 million (internal expenditures of $11.7 million for year-2000 compliance work; $5.1 million for contingency planning and bank note transportation; and $8.0 million for the work of regular Bank staff).

banks around the world, examined the role that it could play in dealing with the consequences of any interruption in the operation of major clearing and settlement systems, or with extraordinary liquidity needs at financial institutions. Some of the special arrangements put in place by the Bank were outlined in its press release of 2 September 1999.

First, the Bank established a Special Liquidity Facility for solvent financial institutions with acceptable collateral that participate directly in the Large Value Transfer System (LVTS). This special facility assured these institutions—as well as users of the financial system—that if unusual demands for liquidity arose, they would be met. This facility was made available from 1 November 1999 to 31 March 2000.

Second, the Bank of Canada expanded the range of collateral it was prepared to accept during this period to support the provision of liquidity under normal or extraordinary circumstances. Ordinarily, liquidity loans must be fully collateralized

by securities such as Government of Canada securities. By expanding the range of collateral to include such things as commercial paper and security in loan portfolios, the Bank helped to address concerns of financial institutions regarding their ability to borrow large amounts from the Bank to meet unusual liquidity demands. The Bank put measures in place to reduce any risks associated with this expansion of eligible collateral.

The third measure addressed concerns that normal year-end technical factors, magnified by year-2000 concerns, might cause the overnight interest rate to move above the top of the Bank's operating band. To keep the average interest rate for overnight funds within the operating band during the year-end period, the Bank stated that it would supply additional settlement balances in the LVTS and extend its use of Special Purchase and Resale Agreements (SPRAs). SPRAs are transactions between the Bank and primary dealers that are used to offset upward pressure on the overnight rate when it is trading above the centre of the operating band.

Bank Notes

The Bank of Canada worked with financial institutions to prepare for possible increases in the demand for bank notes around the end of 1999. Although it normally maintains a large reserve of notes to meet public demand in peak periods and extraordinary circumstances, the Bank felt that it was important for Canadians to be confident that bank notes would be available to meet their needs. The Bank significantly increased its note inventory to approximately $23 billion, about four times the normal amount. This was done cost-effectively by printing notes that otherwise would not have been printed until 2000 and 2001 and by stockpiling old notes that would otherwise have been destroyed. The Bank worked closely with armoured car companies and deposit-taking institutions to ensure that the larger-than-normal inventory was distributed across the country, where it would be easily accessible to financial institutions to meet potential increases in demand.

Canadians appeared to be very confident that their financial institutions, as well as payment methods such as debit or credit cards, would continue to function normally going into the year 2000 and beyond.

During December 1999, the value of bank notes in circulation increased somewhat beyond the normal levels for that time of year. As of 31 December 1999, it is estimated that there was about $5.5 billion more in circulation than would otherwise have been expected. Most of this increase reflected the larger-than-normal inventories of bank notes that were being held by financial institutions as a precaution against possible increases in demand from households and businesses. The demand for extra bank notes from the public did not prove to be very great. Canadians appeared to be very confident that their financial institutions, as well as payment methods such as debit or credit cards, would continue to function normally going into the year 2000 and beyond. By the second week in January 2000, the value of bank notes in circulation had almost returned to normal levels.

Communication

Financial sector participants recognized that informing the public of the extensive preparations that they were undertaking was essential to a successful rollover into the year 2000. As 1999 wound down, many believed that the Canadian financial sector was so well prepared that the major issue was no longer a technical one. Rather, it was an issue of dealing with possible responses by individuals or market participants, whose year-2000 concerns could prove to be more damaging than the year-2000 problem itself.

As part of the effort to inform the public of the high degree of financial sector preparedness and to encourage the public to take appropriate and well-considered responses to year-2000 concerns, the Bank of Canada established an extensive Y2K Web page (with links to other year-2000 Web sites).

There were also speeches by members of the Governing Council, media interviews and briefings, articles, and press releases. The Bank emphasized that no problems were expected with various non-cash methods of payment including credit cards, debit cards, other forms of electronic funds transfer, and cheques. The Bank advised Canadians that the safest place for their money was with their financial institutions and that they should prepare for the century-changeover weekend much as they would for any other long weekend.

The Changeover

The transition into the year 2000 went very smoothly, both in Canada and abroad. In the financial sector, markets and institutions closed normally on 31 December. Retail payment systems, including debit cards, credit cards, and automated banking machines functioned with no disruptions into the new year. Services such as on-line and telephone banking operated smoothly, and branches reopened without incident following the long weekend. The increased demand for bank notes was easily accommodated from the larger-than-normal inventories held by the Bank of Canada and financial institutions. Major financial service infrastructures, such as payments systems operated by the Canadian Payments Association and clearing and settlement systems that handle transactions involving securities, equities, derivatives, and mutual funds all performed normally. The Bank did not receive any requests for loans from financial institutions eligible to borrow under the Special Liquidity Facility. Primary dealers did make some use of SPRAs in December. No unusual movements occurred in overnight interest rates. As expected, it was "business as usual" during the century-changeover weekend and beyond. Nevertheless, financial sector participants will continue to monitor developments over the next year for any year-2000-related issues.

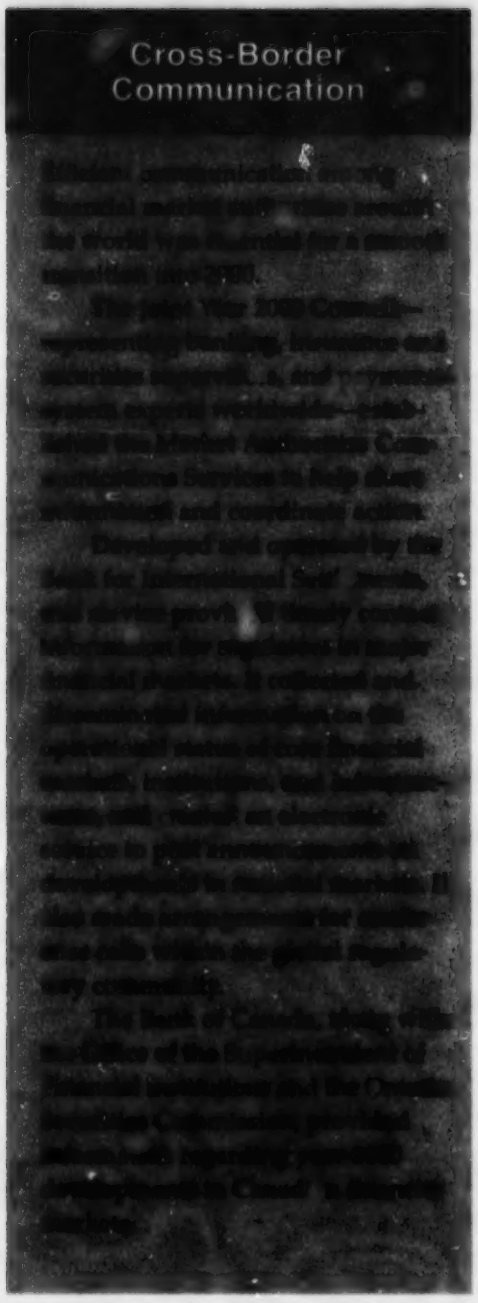

The extraordinary preparations taken by the private and public sectors during the last few years undoubtedly contributed a great deal to the smooth transition to the year 2000. Of particular note was the high degree of co-operation between private and public sector entities. Information was readily shared, and contingency plans and communications initiatives were harmonized. As a result, the financial sector now has more robust contingency plans and better communications networks that will stand it in good stead in the future.

Cross-Border Communication

Efficient communication among financial market authorities around the world was essential for a smooth transition into 2000.

The Joint Year 2000 Council—representing banking, insurance and securities supervisors, and payments-system experts worldwide—established the Market Authorities Communications Services to help share information and coordinate action.

Developed and operated by the Bank for International Settlements, this service provided timely contact information for regulators in major financial markets. It collected and disseminated information on the operational status of core financial markets, institutions, and infrastructures, and created an electronic service to post announcements on developments in national markets. It also made arrangements for conference calls within the global regulatory community.

The Bank of Canada, along with the Office of the Superintendent of Financial Institutions and the Ontario Securities Commission, provided information regarding year-2000 developments in Canadian financial markets.

The extraordinary preparations taken by the private and public sectors during the last few years undoubtedly contributed a great deal to the smooth transition to the year 2000. Of particular note was the high degree of co-operation between private and public sector entities. Information was readily shared, and contingency plans and communications initiatives were harmonized. As a result, the financial sector now has more robust contingency plans and better communications networks that will stand it in good stead in the future.

AN ACCOUNT OF OUR STEWARDSHIP

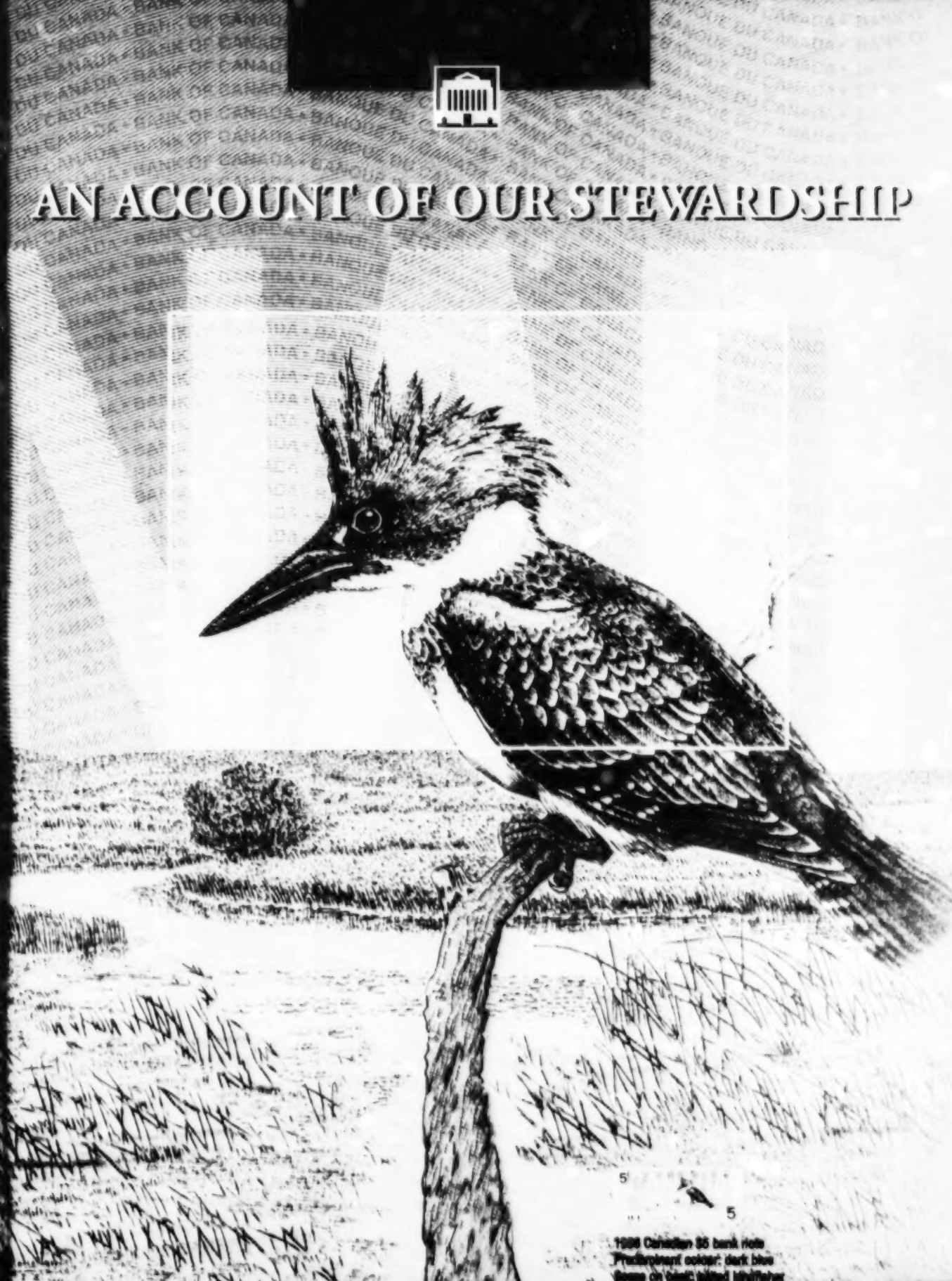

1986 Canadian $5 bank note
Predominant colour: dark blue

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Monetary Policy

The goal of Canadian monetary policy is to contribute to solid economic performance and rising living standards for all Canadians by keeping inflation low and stable. Specifically, the Bank aims to keep the trend of inflation, as measured by the consumer price index (CPI), inside a target range of 1 to 3 per cent. This target range, established jointly with the government, was extended in February 1998 to the end of 2001. A long-term target consistent with price stability will be established by the end of 2001.

"Inflation has been maintained at very low levels as a result of the Bank of Canada's successful inflation targeting policy."

Statement of IMF Mission to Canada, 16 November 1999

The Bank carries out monetary policy through its influence on short-term interest rates and thereby on the whole range of rates of return and on the exchange rate for the Canadian dollar. Monetary policy actions affect inflation only indirectly and are usually felt over a period of 18 months to two years. Therefore, the Bank focuses on the trend of inflation, using a measure of core consumer prices that excludes volatile food and energy prices and the effect of changes in indirect taxes.

Meeting the Inflation Target

The Bank's core measure of inflation, which had fallen to the bottom of the target range in 1998, moved up towards the middle of the range by the second half of 1999. At the end of the year, core inflation was 1.6 per cent. This movement largely reflected the reduction of excess capacity brought about by Canada's strong economic expansion. It also reflected some temporary factors, such as the lagged effects of the depreciation of the Canadian dollar in 1998, which pushed up the prices of imported goods and services. The overall consumer price index rose 2.6 per cent through the year, significantly higher than core inflation because of sharp increases in fuel oil and gasoline prices.

The average private sector forecast for the CPI has remained near the centre of the Bank's inflation-control target range. For example, the Conference Board's latest *Survey of Forecasters* calls for an average of 2.2 per cent this year and 2.0 per cent in 2001.

Consumer Price Index

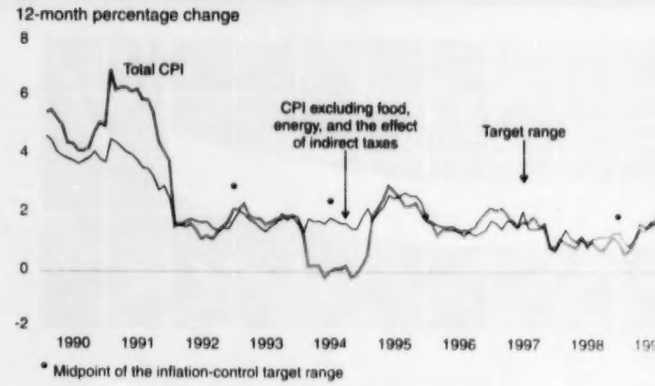

Monetary Policy

The goal of Canadian monetary policy is to contribute to solid economic performance and rising living standards for all Canadians by keeping inflation low and stable. Specifically, the Bank aims to keep the trend of inflation, as measured by the consumer price index (CPI), inside a target range of 1 to 3 per cent. This target range, established jointly with the government, was extended in February 1998 to the end of 2001. A long-term target consistent with price stability will be established by the end of 2001.

> "Inflation has been maintained at very low levels as a result of the Bank of Canada's successful inflation targeting policy."
>
> Statement of IMF Mission to Canada
> 16 November 1999

The Bank carries out monetary policy through its influence on short-term interest rates and thereby on the whole range of rates of return and on the exchange rate for the Canadian dollar. Monetary policy actions affect inflation only indirectly and are usually felt over a period of 18 months to two years. Therefore, the Bank focuses on the trend of inflation, using a measure of core consumer prices that excludes volatile food and energy prices and the effect of changes in indirect taxes.

Meeting the Inflation Target

The Bank's core measure of inflation, which had fallen to the bottom of the target range in 1998, moved up towards the middle of the range by the second half of 1999. At the end of the year, core inflation was 1.6 per cent. This movement largely reflected the reduction of excess capacity brought about by Canada's strong economic expansion. It also reflected some temporary factors, such as the lagged effects of the depreciation of the Canadian dollar in 1998, which pushed up the prices of imported goods and services. The overall consumer price index rose 2.6 per cent through the year, significantly higher than core inflation because of sharp increases in fuel oil and gasoline prices.

The average private sector forecast for the CPI has remained near the centre of the Bank's inflation-control target range. For example, the Conference Board's latest *Survey of Forecasters* calls for an average of 2.2 per cent this year and 2.0 per cent in 2001.

Consumer Price Index

12-month percentage change

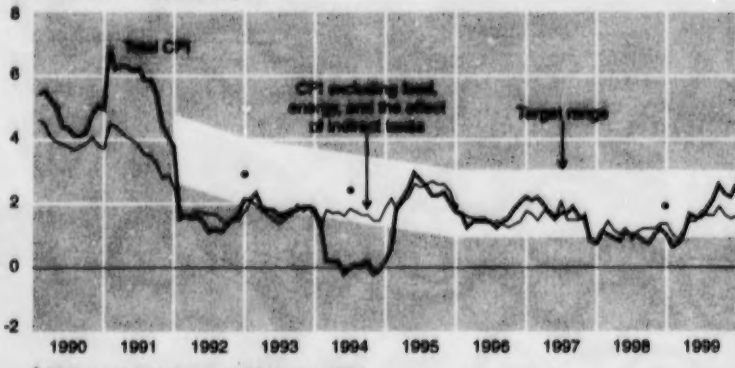

* Midpoint of the inflation-control target range

Longer-term expectations of inflation, as reported in surveys of business forecasters, also remained at the midpoint of the Bank's target range. The yield spread between conventional and inflation-indexed bonds, which also tends to reflect longer-term inflation expectations, narrowed significantly in the autumn of 1998 amid talk of global deflation. During 1999, it widened again to settle near the centre of the Bank's target range for inflation.

The Canadian economy posted an impressive performance in 1999. It grew by close to 4 per cent, and the unemployment rate fell to a 23-year low of 6.8 per cent at year-end. The economy benefited greatly from the remarkable strength of the U.S. economy. The pickup in Europe and the recovery of some of the Asian economies that had been most hurt by the financial crisis also helped, as did the turnaround in the prices of the key primary commodities that we export. The economy was also buoyed by relatively low interest rates, rising employment, and a growing sense of consumer confidence, which supported stronger domestic spending. In light of the strong momentum of the Canadian economy, the Bank Rate was raised on 17 November 1999 and 3 February 2000, to preserve the low rate of inflation needed for a sustainable economic expansion.

Assessing International Developments

International developments influence the Canadian economy and our financial markets. The Bank therefore devotes considerable time and energy to understanding and anticipating events in other countries. It also advises the Government of Canada on international financial and economic issues. The Bank works closely with other central banks on matters of monetary policy and financial stability. It also maintains close contacts with international economic and financial institutions, sharing information and debating current issues.

There were significant changes in world currency arrangements during 1999. The year began with the launching of the European single currency (the euro), an event that generated increased interest in the feasibility of common currency arrangements for other areas of the world. The merits of currency boards and "dollarization"—the adoption of the U.S. dollar as currency—were also widely debated, particularly in Latin America. Equally significant was the adoption of floating exchange rates and inflation targets in a number of emerging-market countries. In 1999, Brazil and Colombia joined this group. The Bank responded to calls from a number of countries for technical advice on the conduct of monetary policy based on its experience with inflation targeting.

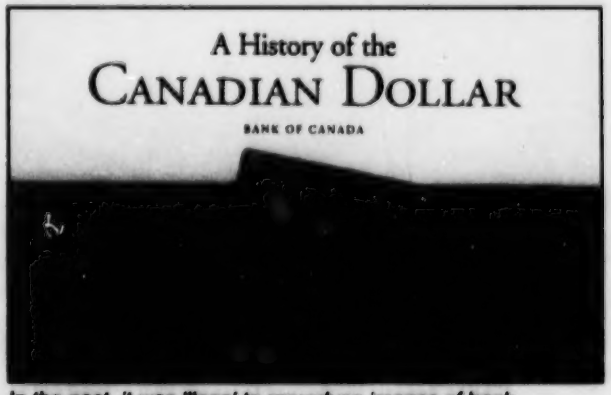

In the past, it was illegal to reproduce images of bank notes. Changes to the legislation in 1999 made it possible for the Bank to use bank notes as illustrations in this new publication by James Powell, Chief of the International Department.

With the global economy recovering from the turmoil of 1997–98, the international community investigated new and better ways to prevent and resolve financial crises. Flexible exchange rates figured prominently in these discussions about how to prevent financial crises and minimize the damage they cause. It became apparent that, in general, those countries with floating exchange rates were able to adjust more promptly to disturbances and achieve a stronger economic turnaround.

Carrying Out Research and Analysis

The formulation of monetary policy rests primarily on analysis and research. To ensure that its research is sound, the Bank cultivates relationships with academics and other researchers through conferences, seminars, informal contacts, and publication of staff research.

In 1999, the Bank hosted a conference dealing with the role of monetary aggregates in policy deliberations. The conference proceedings will be published later this year and will also be posted on the Bank's Web site. A seminar will be held in the spring of 2000 to discuss research on the issues involved in designing a long-term target for price stability.

A significant amount of research has been carried out on the merits of flexible exchange rates for Canada and on the consequences of alternative currency arrangements. Some of this work was discussed in national and international forums in 1999 and will be the central theme of the Bank's next conference in the autumn of 2000. Also featuring prominently in the Bank's research program were the conduct of monetary policy under uncertain conditions and the identification of a broad set of indicators of capacity and inflation pressures when the economy is operating near its potential. Efforts continued to be devoted to deepening the Bank's understanding of how Canadian financial markets function and how the evolving structure of these markets affects the behaviour of the Canadian economy.

PHOTO: JAMES ZAJICH

Bank of Canada conference on Money, Monetary Policy, and Transmission Mechanisms, November 1999

Promoting Understanding of Monetary Policy

With the Canadian economy approaching its production capacity, the Bank's external communications have focused on the risks facing monetary policy. They also stressed the need for timely adjustment of the Bank Rate to preserve the low trend of inflation and thus support sustainable economic expansion in Canada.

In 1999, the Bank reviewed its communications activities to ensure a continuous and well-integrated approach. To further this objective, the Bank will now publish a formal update of its semi-annual (May and November) *Monetary Policy Report* each February and August.

Staff in the Bank's regional offices assisted Directors and Governing Council members with their communications activities across Canada. They maintained contact with provincial governments, industries, educational institutions, and the general public. They also continued to refine their methodology for gathering information on current and prospective economic developments. Each quarter, the regional offices presented the Governing Council with the results of a survey of about 100 firms and associations—a "grassroots" assessment of the state of the economy and a complement to the economic projection prepared by Bank staff.

The Bank's Web site has become a convenient source of information, offering an ever-widening range of financial statistics, publications, and Bank-related material. A module illustrating the transmission of monetary policy was added in 1999, as well as an interactive inflation calculator that demonstrates the effects of inflation on the value of money over the past 85 years.

Operating Expenses

The Bank spent $39 million in 1999 (approximately 18 per cent of its total operating expenses) on formulating and implementing monetary policy. This represents a decrease of nearly $1.7 million from 1998. Two main factors explain this decline: the completion in 1998 of the redevelopment of the Bank's system for processing data collected from financial institutions; and the collection of fees under a cost-sharing agreement with the Office of the Superintendent of Financial Institutions and the Canada Deposit Insurance Corporation for the processing of these data.

As pointed out earlier, communication is an important aspect of the conduct of monetary policy. External communications activities accounted for 31 per cent of monetary policy expenses. This includes the time spent by all members of the Governing Council on speeches and regional outreach, the preparation and production costs of publications, and the activities of regional representatives.

Monetary Policy Activities as a Proportion of Total Bank Expenses

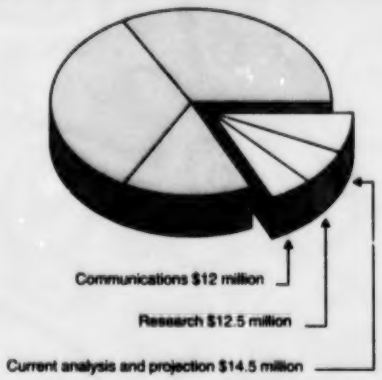

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Currency

Every day, Canadians make hundreds of millions of transactions using bank notes. They rely on the Bank of Canada to provide an adequate supply of quality bank notes that are secure against counterfeiting.

During 1999, the Bank broadened and intensified its program of public education about the security features of genuine bank notes. It continued to pursue research and development work on bank note technology and security. It carried on with activities related to the issuance of a new series of bank notes and, together with its partners in the Bank Note Distribution System, completed thorough and extensive preparations for the year 2000.

The Incidence of Counterfeiting

Counterfeiting remains at relatively low levels in Canada. Counterfeits make up only a small fraction of one per cent of the total value of notes in circulation. Nevertheless, counterfeiting has increased in recent years.

Value of Counterfeit Bank Notes Found in Circulation

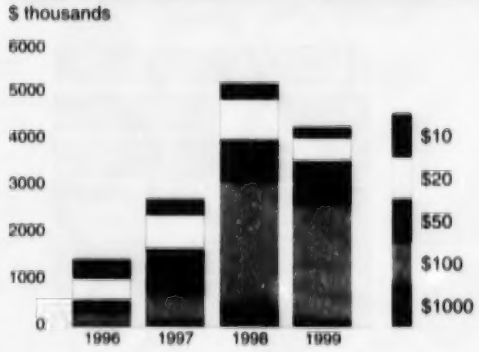

The value of counterfeit notes found in circulation doubled between 1997 and 1998, owing mainly to a sharp increase in the number of counterfeit $100 notes. In contrast, the value of counterfeit notes found in circulation fell during 1999. The change from 1998 to 1999 can be attributed chiefly to declines in the counterfeiting of $10, $20, and $1,000 notes.

Counterfeit bank notes can be readily distinguished by the absence of the gold-to-green colour shift in the Optical Security Device—the shiny rectangle in the upper left-hand corner of genuine $20, $50, $100, and $1,000 notes. Counterfeit notes also lack the other security features found on genuine notes, such as the raised ink in the portraits and the green dots or planchettes that can be peeled off.

For more information, telephone 1-888-513-8212 or visit the Bank's Web site (http://www.bank-banque-canada.ca).

The Bank works closely with the Royal Canadian Mounted Police (who are responsible for enforcing Canada's anti-counterfeiting laws) to monitor and analyze counterfeiting in Canada. This provides valuable support both to counterfeiting investigators and to the Bank's currency education program.

Currency

Every day, Canadians make hundreds of millions of transactions using bank notes. They rely on the Bank of Canada to provide an adequate supply of quality bank notes that are secure against counterfeiting.

During 1999, the Bank broadened and intensified its program of public education about the security features of genuine bank notes. It continued to pursue research and development work on bank note technology and security. It carried on with activities related to the issuance of a new series of bank notes and, together with its partners in the Bank Note Distribution System, completed thorough and extensive preparations for the year 2000.

The Incidence of Counterfeiting

Counterfeiting remains at relatively low levels in Canada. Counterfeits make up only a small fraction of one per cent of the total value of notes in circulation. Nevertheless, counterfeiting has increased in recent years.

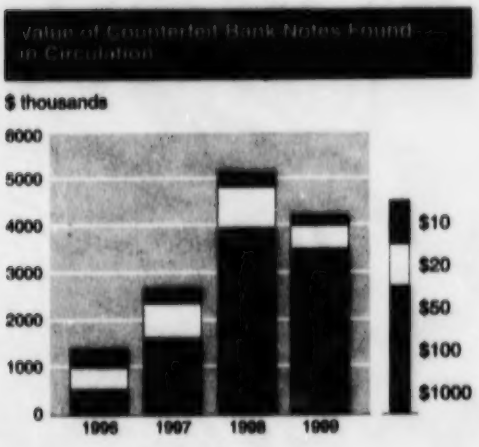

The value of counterfeit notes found in circulation doubled between 1997 and 1998, owing mainly to a sharp increase in the number of counterfeit $100 notes. In contrast, the value of counterfeit notes found in circulation fell during 1999. The change from 1998 to 1999 can be attributed chiefly to declines in the counterfeiting of $10, $20, and $1,000 notes.

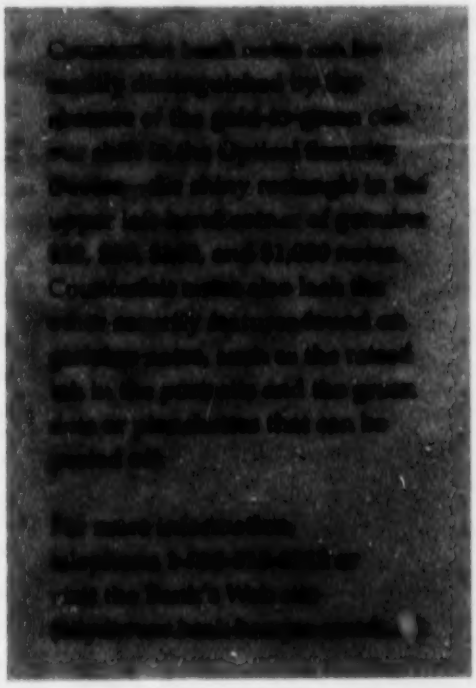

The Bank works closely with the Royal Canadian Mounted Police (who are responsible for enforcing Canada's anti-counterfeiting laws) to monitor and analyze counterfeiting in Canada. This provides valuable support both to counterfeiting investigators and to the Bank's currency education program.

Bob Dolomont, from our Atlantic regional office, in a presentation to the Canadian Society for Industrial Security, Moncton, New Brunswick

Currency Education

The best defence against counterfeiting is an informed public that readily recognizes the security features of genuine bank notes.

Throughout 1999, the Bank continued to broaden its currency-education program. Bank staff made some 280 presentations to cash handlers in the retail and financial services sectors, business groups, educational institutions, and law enforcement agencies to increase their awareness of the key security features of genuine bank notes. Those presentations were complemented by the distribution of posters, leaflets, and training videos and by the programs of the Currency Museum.

Over the next two to three years, the Museum will develop Web-based programs and exhibits on Canada's numismatic heritage and on the roles and responsibilities of the Bank.

Research and Development

New bank note technology and security are a powerful defence against counterfeiting.

The Bank's research and development program focuses on combating counterfeiting threats from advances in copier and computer technologies and on improving bank note production methods.

During 1999, the Bank studied new anti-counterfeiting devices as well as the material on which bank notes are printed. The overall aim of the program is to develop a new type of Canadian bank note, one that can be modified over time in response to new technological threats. Accordingly, the Bank is drawing upon expertise from bank note printing companies, law enforcement agencies, and leading note-issuing authorities around the world. The Bank is also consulting the general public, government officials, and visually impaired Canadians about design themes and features for the new notes.

The New Note Series

The Bank is planning to begin to issue the first notes in the new series during 2001. The introduction of the new notes would continue over the next two to three years.

During 1999, efforts were focused on integrating advanced security features into an overall note design. The new notes will incorporate a suite of security

features using improvements in bank note technology, production techniques, and durability. In addition to enhancing security, the improvements are expected to reduce the costs of bank note production. As a result of work with financial institutions and equipment manufacturers, the introduction of the new series is not likely to require significant changes to current note-handling facilities and equipment.

Currency Activities as a Proportion of Total Bank Expenses

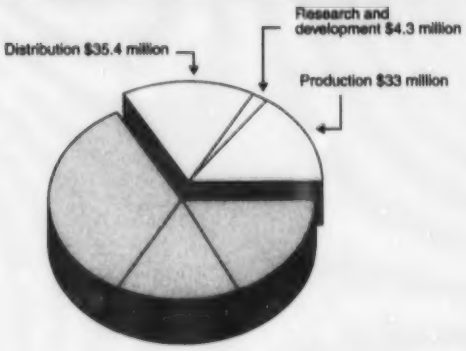

Going . . . going . . .

In December 1999, for the first time in its history, the Bank of Canada auctioned off surplus bank note material to collectors. None of this material was part of the National Currency Collection. The public auction route was chosen to ensure that the sale was open to all Canadians.

Specimen bank notes of earlier series and low serial number notes from the 1969–79 series were offered at an auction in Toronto and through fax and e-mail bids. The sale generated considerable interest among collectors and the general public, and lots sold well above their expected values.

Operating Expenses

Expenses for currency operations were $72.7 million during 1999, or about 33 per cent of the Bank's total operating expenses during the year. These expenses represent an increase of $15.2 million, or some 26 per cent, over 1998. This significant increase is attributable to year-2000 preparations. New notes that would have been printed in 2000 and 2001 were printed in 1999 and were also distributed across the country.

Currency expenses are reduced by revenue from the sale of optical security material. For many years, the Bank has been producing the optical security material for its own use in the rectangular gold-green security patch on high-value Canadian notes. Other versions of the material have been made available for sale on a commercial basis to official issuers of bank notes in other countries. In 1999, revenue from these sales increased significantly.

Without expenses related to the year-2000 date change, expenses for currency operations during 1999 would have been $56 million, still a significant percentage of the Bank's total operating expenses during the year, but some 3 per cent below actual expenditures during 1998.

Central Banking Services

The Bank's central banking services function has two main objectives: to promote a safe and sound financial system in Canada and to provide efficient funds-management services to the federal government.

Promoting a Safe Financial System

Oversight of major clearing and settlement systems

Under the Payment Clearing and Settlement Act (PCSA), the Bank of Canada is responsible for the oversight of Canada's major clearing and settlement systems. These are the systems through which financial institutions transfer funds or process and discharge payment obligations from the purchase and sale of financial instruments such as debt, equity, foreign exchange, or derivatives. The Bank reviews the arrangements that are used to manage and control risks in these systems to ensure that the financial system would not be seriously disrupted if a participant failed.

LVTS begins full operations

On 4 February 1999, the Large Value Transfer System (LVTS) began full operations. It was designed and built by the Canadian Payments Association, which is made up of deposit-taking institutions and the Bank of Canada. The LVTS now forms the core of the national payments system, processing large-value or time-critical payments quickly and continuously throughout the day. The LVTS plays a particularly important role in the settlement of Canadian dollar payment obligations arising from securities and foreign

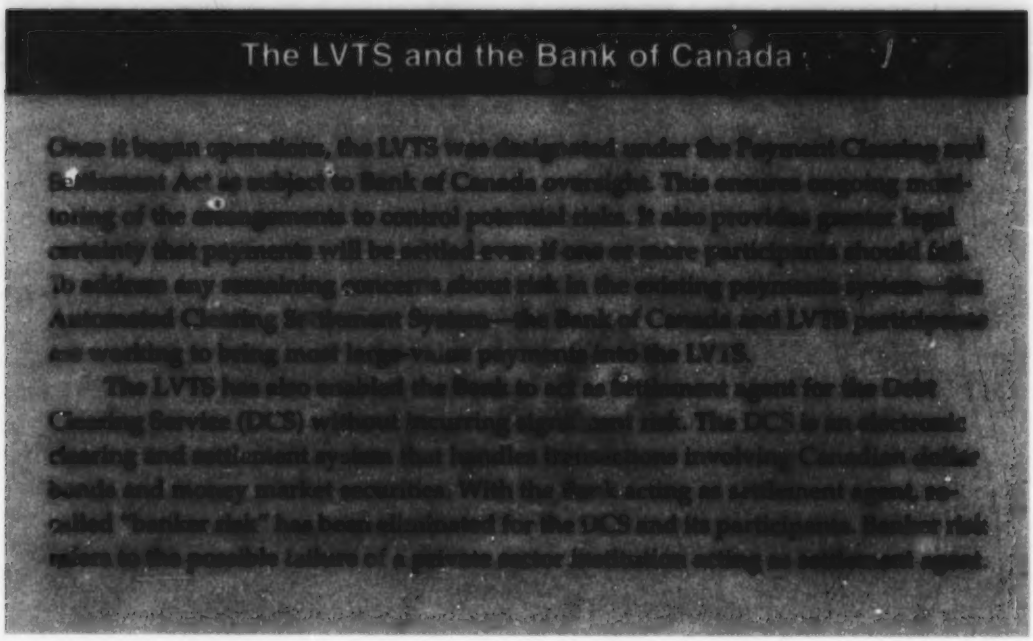

features using improvements in bank note technology, production techniques, and durability. In addition to enhancing security, the improvements are expected to reduce the costs of bank note production. As a result of work with financial institutions and equipment manufacturers, the introduction of the new series is not likely to require significant changes to current note-handling facilities and equipment.

Currency Activities as a Proportion of Total Bank Expenses

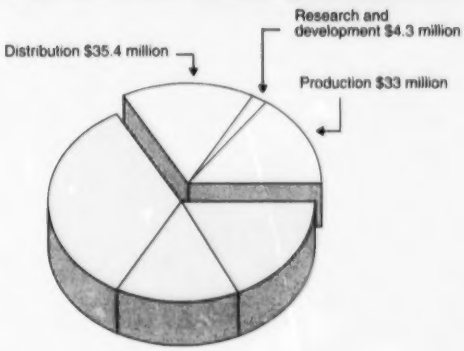

Going . . . going . . .

In November 1999, for the first time in its history, the Bank of Canada auctioned off surplus bank note material to collectors. None of this material was part of the National Currency Collection. The public auction route was chosen to ensure that the sale was open to all Canadians.

Specimen bank notes of earlier series and low serial number notes from the 1969–79 series were offered at an auction in Toronto and through fax and e-mail bids. The sale generated considerable interest among collectors and the general public, and lots sold well above their expected values.

Operating Expenses

Expenses for currency operations were $72.7 million during 1999, or about 33 per cent of the Bank's total operating expenses during the year. These expenses represent an increase of $15.2 million, or some 26 per cent, over 1998. This significant increase is attributable to year-2000 preparations. New notes that would have been printed in 2000 and 2001 were printed in 1999 and were also distributed across the country.

Currency expenses are reduced by revenue from the sale of optical security material. For many years, the Bank has been producing the optical security material for its own use in the rectangular gold-green security patch on high-value Canadian notes. Other versions of the material have been made available for sale on a commercial basis to official issuers of bank notes in other countries. In 1999, revenue from these sales increased significantly.

Without expenses related to the year-2000 date change, expenses for currency operations during 1999 would have been $56 million, still a significant percentage of the Bank's total operating expenses during the year, but some 3 per cent below actual expenditures during 1998.

Central Banking Services

The Bank's central banking services function has two main objectives: to promote a safe and sound financial system in Canada and to provide efficient funds-management services to the federal government.

Promoting a Safe Financial System

Oversight of major clearing and settlement systems

Under the Payment Clearing and Settlement Act (PCSA), the Bank of Canada is responsible for the oversight of Canada's major clearing and settlement systems. These are the systems through which financial institutions transfer funds or process and discharge payment obligations from the purchase and sale of financial instruments such as debt, equity, foreign exchange, or derivatives. The Bank reviews the arrangements that are used to manage and control risks in these systems to ensure that the financial system would not be seriously disrupted if a participant failed.

LVTS begins full operations

On 4 February 1999, the Large Value Transfer System (LVTS) began full operations. It was designed and built by the Canadian Payments Association, which is made up of deposit-taking institutions and the Bank of Canada. The LVTS now forms the core of the national payments system, processing large-value or time-critical payments quickly and continuously throughout the day. The LVTS plays a particularly important role in the settlement of Canadian dollar payment obligations arising from securities and foreign

The LVTS and the Bank of Canada

Once it began operations, the LVTS was designated under the Payment Clearing and Settlement Act as subject to Bank of Canada oversight. This ensures ongoing monitoring of the arrangements to control potential risks. It also provides greater legal certainty that payments will be settled even if one or more participants should fail. To address any remaining concerns about risk in the existing payments system—the Automated Clearing Settlement System—the Bank of Canada and LVTS participants are working to bring most large-value payments into the LVTS.

The LVTS has also enabled the Bank to act as settlement agent for the Debt Clearing Service (DCS) without incurring significant risk. The DCS is an electronic clearing and settlement system that handles transactions involving Canadian dollar bonds and money market securities. With the Bank acting as settlement agent, so-called "banker risk" has been eliminated for the DCS and its participants. Banker risk refers to the possible failure of a private sector institution acting as settlement agent.

exchange transactions. By providing certainty of settlement for each payment message it accepts, the LVTS significantly reduces risk in Canada's payments system. Its introduction has brought Canada in line with the best international practices for handling large-value payments. The system currently processes an average of 13,500 payments each day for a total daily average of just over $100 billion.

Clearing and settlement systems for foreign exchange

The LVTS will permit the Canadian dollar to be included in cross-border, multi-currency clearing and settlement systems, such as arrangements to be operated by the CLS Bank International. This arrangement is designed to significantly reduce and control the risks associated with the settlement of foreign exchange transactions. To do this, the CLS Bank requires the co-operation of central banks whose currencies (such as the Canadian dollar) will be part of this service. The Bank of Canada has indicated that it will provide a settlement account and act as the settlement agent for the CLS Bank. Under this arrangement, the Bank of Canada, the LVTS, and the DCS will be required to open at 12:30 a.m. each business day to overlap with the business hours of payments systems in Europe and the Far East.

The Bank of Canada is part of a group of central banks that is discussing with CLS Services the exact nature of its risk-containment and settlement arrangements. While a firm start-up date has not yet been determined, the service is likely to start operations in 2001.

The CLS Bank will be a special-purpose bank under U.S. federal law and will be supervised by the Federal Reserve. Headquartered in New York, it will have operations in London and New York. The Bank is wholly owned by CLS Services (CLSS), a holding company with headquarters in London. CLSS currently has over 60 shareholders from 14 countries (including a number of Canadian banks). Ownership is open to qualified financial institutions.

Core principles for major payments systems

The Bank of Canada is a member of a task force made up of 23 central banks, the International Monetary Fund (IMF), and the World Bank. The task force is developing a set of core principles that major payments systems should satisfy to be considered safe and efficient by public sector authorities. It has also addressed the responsibilities of a central bank in applying these principles. A draft of the core principles was released for comment in December 1999. After publication of the final report, the Bank intends to incorporate the core principles into the guidelines issued under the PCSA and to apply them to systems designated under the Act.

As part of its recent review of Canada's financial sector stability, the IMF agreed with the Bank of Canada's assessment that the LVTS is in full compliance with the draft core principles.

IMF Assesses the Stability of Canada's Financial Sector

In the autumn of 1999, as part of a pilot project, the IMF conducted an assessment of the Canadian financial system. Formally called a Financial System Stability Assessment, the exercise is aimed at helping governments make improvements to increase the resilience of the financial sector. The IMF noted that Canada has a financial system that is sound and stable and that its regulatory framework shows a high degree of compliance with major international standards.

Entry of foreign bank branches into Canada

In June 1999, the federal government amended banking legislation to permit foreign banks to operate in Canada through branch offices. This raised a number of risk issues for clearing and settlement systems because foreign banks will be subject to the legal regime of their incorporating jurisdiction as well as to Canadian law. To address these issues, the PCSA was amended to allow the Governor of the Bank of Canada to judge whether the direct participation of a foreign bank branch in a clearing and settlement system designated under the Act would pose an unacceptable risk. Where the Governor concludes that such risks exist, the Governor can prohibit or place conditions on the participation of a foreign bank branch in the designated system.

Policy development for the financial sector

Following the September 1998 report by the Task Force on the Future of the Canadian Financial Services Sector, the federal government published a policy paper in June 1999 outlining a modified policy framework for the Canadian financial sector.

The Bank played a significant role in the work leading up to the policy paper, providing analysis and advice to the Department of Finance on many issues affecting the safety and efficiency of the financial sector. Of particular importance to the Bank were proposals to give life insurance companies, securities dealers, and money market mutual funds access to the payments system. And, given the Bank's oversight responsibilities under the PCSA, another area of considerable interest was greater public oversight of the operations of the Canadian Payments Association and possibly other payments systems.

Publication of policies, standards, and procedures

During 1999, as part of its activities aimed at promoting the stability of Canada's financial system, the Bank developed policies, standards, and procedures governing the purchase and sale by the Bank of certain securities and other financial instruments under conditions of severe and unusual financial market or financial sector stress. The Bank of Canada Act gives the Bank the discretionary power to carry out such transactions, and

exchange transactions. By providing certainty of settlement for each payment message it accepts, the LVTS significantly reduces risk in Canada's payments system. Its introduction has brought Canada in line with the best international practices for handling large-value payments. The system currently processes an average of 13,500 payments each day for a total daily average of just over $100 billion.

Clearing and settlement systems for foreign exchange

The LVTS will permit the Canadian dollar to be included in cross-border, multi-currency clearing and settlement systems, such as arrangements to be operated by the CLS Bank International. This arrangement is designed to significantly reduce and control the risks associated with the settlement of foreign exchange transactions. To do this, the CLS Bank requires the co-operation of central banks whose currencies (such as the Canadian dollar) will be part of this service. The Bank of Canada has indicated that it will provide a settlement account and act as the settlement agent for the CLS Bank. Under this arrangement, the Bank of Canada, the LVTS, and the DCS will be required to open at 12:30 a.m. each business day to overlap with the business hours of payments systems in Europe and the Far East.

The Bank of Canada is part of a group of central banks that is discussing with CLS Services the exact nature of its risk-containment and settlement arrangements. While a firm start-up date has not yet been determined, the service is likely to start operations in 2001.

Core principles for major payments systems

The Bank of Canada is a member of a task force made up of 23 central banks, the International Monetary Fund (IMF), and the World Bank. The task force is developing a set of core principles that major payments systems should satisfy to be considered safe and efficient by public sector authorities. It has also addressed the responsibilities of a central bank in applying these principles. A draft of the core principles was released for comment in December 1999. After publication of the final report, the Bank intends to incorporate the core principles into the guidelines issued under the PCSA and to apply them to systems designated under the Act.

As part of its recent review of Canada's financial sector stability, the IMF agreed with the Bank of Canada's assessment that the LVTS is in full compliance with the draft core principles.

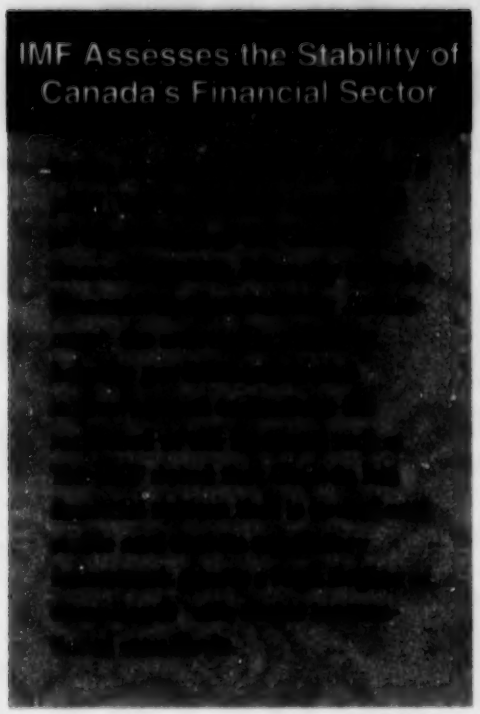

Entry of foreign bank branches into Canada

In June 1999, the federal government amended banking legislation to permit foreign banks to operate in Canada through branch offices. This raised a number of risk issues for clearing and settlement systems because foreign banks will be subject to the legal regime of their incorporating jurisdiction as well as to Canadian law. To address these issues, the PCSA was amended to allow the Governor of the Bank of Canada to judge whether the direct participation of a foreign bank branch in a clearing and settlement system designated under the Act would pose an unacceptable risk. Where the Governor concludes that such risks exist, the Governor can prohibit or place conditions on the participation of a foreign bank branch in the designated system.

Policy development for the financial sector

Following the September 1998 report by the Task Force on the Future of the Canadian Financial Services Sector, the federal government published a policy paper in June 1999 outlining a modified policy framework for the Canadian financial sector.

The Bank played a significant role in the work leading up to the policy paper, providing analysis and advice to the Department of Finance on many issues affecting the safety and efficiency of the financial sector. Of particular importance to the Bank were proposals to give life insurance companies, securities dealers, and money market mutual funds access to the payments system. And, given the Bank's oversight responsibilities under the PCSA, another area of considerable interest was greater public oversight of the operations of the Canadian Payments Association and possibly other payments systems.

Publication of policies, standards, and procedures

During 1999, as part of its activities aimed at promoting the stability of Canada's financial system, the Bank developed policies, standards, and procedures governing the purchase and sale by the Bank of certain securities and other financial instruments under conditions of severe and unusual financial market or financial sector stress. The Bank of Canada Act gives the Bank the discretionary power to carry out such transactions, and

the policies, standards, and procedures clarify the types of securities that would be eligible and the circumstances under which such transactions might be considered. As required by the Act, the policies, standards, and procedures were published in the *Canada Gazette*; they are also posted on the Bank's Web site.

Funds-Management Services

Government borrowing

As fiscal agent for the federal government, the Bank manages the government's borrowings through treasury bill and bond offerings and advises on the structure of the public debt. Initiatives in 1999 were directed towards enhancing the liquidity of the government's outstanding debt. For example, the pilot bond buyback program, designed to increase the supply of more actively traded benchmark issues and to encourage broader participation in the market, was improved to permit faster turnaround of buyback results to market participants. Almost $2.8 billion was repurchased from the market in five buyback operations.

International Financial Stability

In 1999, two new international forums began work to promote financial stability.

- **The Financial Stability Forum (FSF)** was established by the Group of Seven (G-7) countries to promote information exchange and to coordinate the activities of national authorities (including central banks), international institutions, and international regulatory or expert groups with responsibilities for various aspects of financial stability. Canada is represented on the Forum by the Department of Finance, the Bank of Canada, and the Office of the Superintendent of Financial Institutions. Among the FSF's first initiatives was the establishment of three working groups to recommend policy actions in the areas of highly leveraged institutions, international capital flows, and offshore financial centres. More recently, work has begun on two further topics: the implementation of standards relevant to the strengthening of financial systems and a review of recent experience with deposit insurance schemes.

- **The Group of Twenty (G-20)** was also established by the G-7 countries to encourage informal dialogue on important economic and financial policy issues among systemically important economies. Canada's Minister of Finance, Paul Martin, was chosen to chair the G-20 for the first two years. At their first meeting in December, ministers of finance and central bank governors from the 20 countries discussed ways to reduce the vulnerability of economies to international developments, including the role played by an appropriate exchange rate regime and a strong and stable financial sector.

the policies, standards, and procedures clarify the types of securities that would be eligible and the circumstances under which such transactions might be considered. As required by the Act, the policies, standards, and procedures were published in the *Canada Gazette;* they are also posted on the Bank's Web site.

Funds-Management Services

Government borrowing

As fiscal agent for the federal government, the Bank manages the government's borrowings through treasury bill and bond offerings and advises on the structure of the public debt. Initiatives in 1999 were directed towards enhancing the liquidity of the government's outstanding debt. For example, the pilot bond buyback program, designed to increase the supply of more actively traded benchmark issues and to encourage broader participation in the market, was improved to permit faster turnaround of buyback results to market participants. Almost $2.8 billion was repurchased from the market in five buyback operations.

International Financial Stability

In 1999, two new international forums began work to promote financial stability.

- The Financial Stability Forum (FSF) was established by the Group of Seven (G-7) countries to promote information exchange and to coordinate the activities of national authorities (including central banks), international institutions, and international regulatory or expert groups with responsibilities for various aspects of financial stability. Canada is represented on the Forum by the Department of Finance, the Bank of Canada, and the Office of the Superintendent of Financial Institutions. Among the FSF's first initiatives was the establishment of three working groups to recommend policy actions in the areas of highly leveraged institutions, international capital flows, and offshore financial centres. More recently, work has begun on two further topics: the implementation of standards relevant to the strengthening of financial systems and a review of recent experience with deposit insurance schemes.

- The Group of Twenty (G-20) was also established by the G-7 countries to encourage informal dialogue on important economic and financial policy issues among systemically important economies. Canada's Minister of Finance, Paul Martin, was chosen to chair the G-20 for the first two years. At their first meeting in December, ministers of finance and central bank governors from the 20 countries discussed ways to reduce the vulnerability of economies to international developments, including the role played by an appropriate exchange rate regime and a strong and stable financial system.

Investing government funds

Last year, the Bank worked with the government to formulate new investment guidelines for Canada's foreign exchange reserves. These guidelines will help the Bank minimize the cost of holding reserves while continuing to practise prudent risk management. During the year, reserves increased by US$5.2 billion, largely through market operations conducted by the Bank, as fiscal agent, including purchases of foreign currency. Adjustments to reserves became more transparent when Canada became one of the first countries to comply with a new international format for reporting foreign exchange reserves. These data are released regularly on the Bank's Web site. The Bank will also publicly confirm any official intervention in the foreign exchange market by an announcement on the same day. There were no interventions during 1999.

Since February 1999, the Bank has been using the Large Value Transfer System to settle most of the government's payment and revenue flows.

Other Banking Services

Security registry services

Federal legislation requires the Bank of Canada to provide security registry services in all provinces. Since mid-1998, the Bank has provided this service through a privately owned and operated company. Not only has the response time for searches improved, but authorized users are now able to conduct searches via the Internet.

Multilateral financial assistance packages

The Bank of Canada advises and assists the government when it participates in multilateral financial assistance packages for emerging-market economies. Only one such arrangement involving Canada was active in 1999—a facility provided to the Brazilian central bank by a group of industrial countries in December 1998. Canada's share of the credit facility was US$500 million. The Brazilian authorities made several drawings and repayments on this facility during the year.

Unclaimed balances

Chartered banks are required to transfer to the Bank of Canada all unclaimed bank balances maintained in Canada in Canadian currency that have been inactive for a period of 10 years. New methods of access that have been introduced in recent years have had a dramatic impact on the levels of service provided by the Bank. During 1999, the Bank responded to over 17,400 general inquiries, completed more than 61,600 searches, and paid a total of $6.4 million to satisfy approximately 11,700 claims.

Unclaimed Bank Balances

To increase public access to information on unclaimed bank balances, the Bank operates a toll-free telephone service (1-888-891-6398) and maintains an e-mail address (ucbalances@bank-banque-canada.ca). Individuals can also use a search facility on the Bank's Web site (http://www.bank-banque-canada.ca) to find out if there is an unclaimed balance to which they may be entitled. They will also be told how to claim a balance. For those without Internet access, most public libraries are now equipped with Internet stations. The public can also access information on unclaimed bank balances at any of the Bank's five regional offices. The addresses of these offices can be found on page 60.

Central Banking Services Activities as a Proportion of Total Bank Expenses

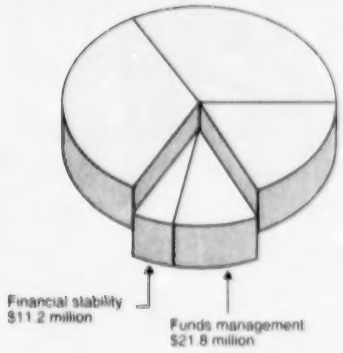

Operating Expenses

Expenses for central banking services were $33 million, or 15 per cent of the Bank's total operating expenses in 1999. This is an increase of $2.3 million over the 1998 levels, attributable mainly to increased staff and systems-development costs in the function's two main service areas—particularly in government funds management. Revenues received for services totalled $750,000, down 19 per cent from 1998 due to a revised fee schedule for custodial services to The Canadian Depository for Securities Limited.

Unclaimed Bank Balances

Central Banking Services Activities as a Proportion of Total Bank Expenses

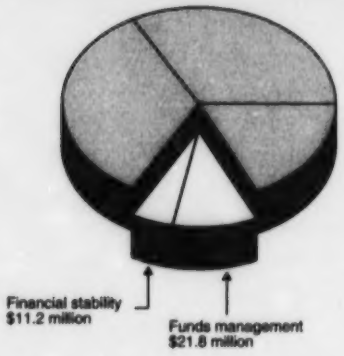

Operating Expenses

Expenses for central banking services were $33 million, or 15 per cent of the Bank's total operating expenses in 1999. This is an increase of $2.3 million over the 1998 levels, attributable mainly to increased staff and systems-development costs in the function's two main service areas—particularly in government funds management. Revenues received for services totalled $750,000, down 19 per cent from 1998 due to a revised fee schedule for custodial services to The Canadian Depository for Securities Limited.

Retail Debt Services

The Bank provides services for the federal government's retail debt program. Under this program, the government issues traditional Canada Savings Bonds (CSBs), Canada Premium Bonds offering a higher interest rate than CSBs but redeemable only annually, and other debt held by individuals.

The program is directed by the Department of Finance and its agency Canada Investment and Savings, who determine products to be offered, interest rates to be paid, and strategies for sales and marketing. The Bank provides operational and systems support for these activities. This is a major undertaking, involving millions of accounts and extensive computer systems and call centre facilities.

Activities

During 1999, a key focus was the consolidation of the new business processes introduced for the retail debt program in recent years. These processes related to

- a new computer-based system developed over four years to handle the retail debt register
- a multi-year project to completely revamp the handling of the CSB Payroll Savings Plan offered through more than 15,000 companies
- support for the concurrent offering of two products—CSBs and Canada Premium Bonds

A new Payroll Savings Plan is being phased in. Some 200,000 participants were added in 1999. A pilot was run to accommodate smaller employers who are unable to meet the standard requirements of the program for transmitting data. Satisfaction with the new plan remains high with both sponsoring employers and participating employees.

Improving service to the public was a high priority in 1999. Customer service demands have increased in line with the expanded range of retail debt products and an extended sales period of six consecutive months. As a result, the call centre has been expanded and reorganized to handle the increased volume—more than 1 million calls were received in 1999.

Operating Expenses

Expenses for retail debt services were $73.9 million in 1999, or 34 per cent of the Bank's total operating expenses. Reflecting the increased activities noted above, retail debt expenditures were up $8.4 million from the previous year. The government reimburses the Bank for all of these costs.

Retail Debt Services Activities as a Proportion of Total Bank Expenses

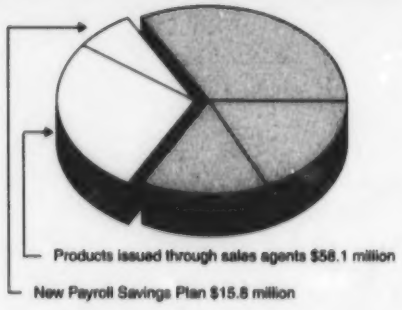

FINANCIAL SUMMARY

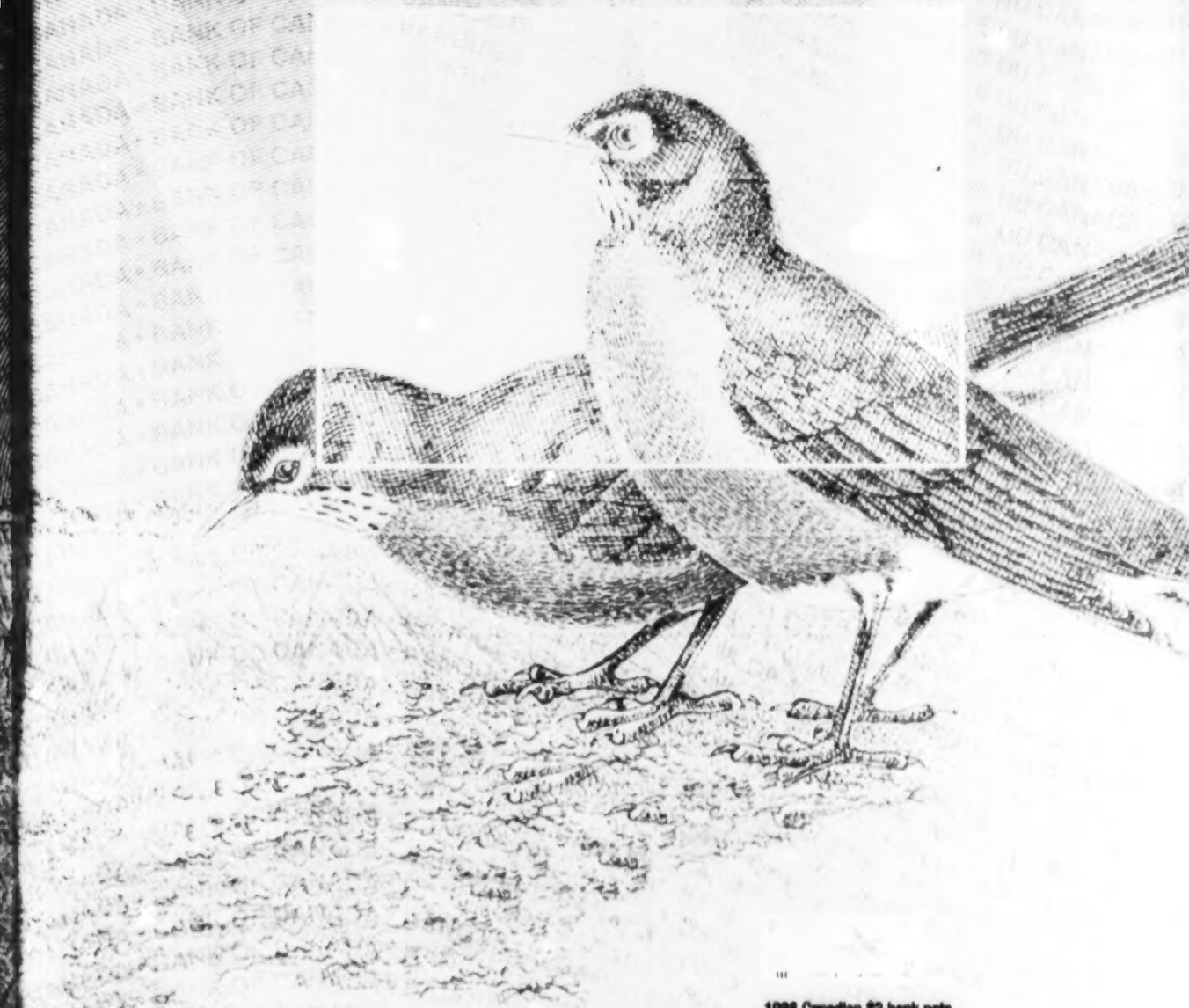

1986 Canadian $2 bank note
Predominant colour: terra cotta
Scene on back: robins
This denomination remains legal tender but has been replaced by a $2 coin.

Operating Expenses

Monetary Policy, Currency, and Central Banking Services

Over the past five years, the activities of the Bank's core functions—monetary policy, currency, and central banking services—have been reviewed to focus more sharply on the Bank's public policy objectives, the needs of its clients, and efficiency and effectiveness. This resulted in a net reduction in operating expenses of $39 million by 1998 to a level of $129 million.

Operating Expenses

Monetary policy, currency, and central banking services
$ millions

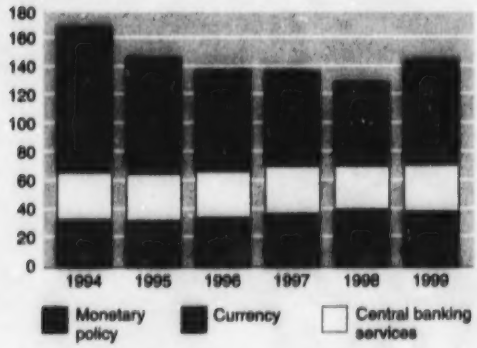

In 1999, expenditures rose to almost $145 million, with the increase almost entirely attributable to the advance of the bank note order from 2000 and 2001 as a contingency for a possible increase in demand for notes arising from year-2000 concerns. Excluding this special expenditure, the total costs for these three core functions remained at the previous year's level. The increase in expenditures for year-2000-related systems compliance and contingency planning, as well as investments in automated systems, was offset by lower premises costs from the previous years' sale of a number of the Bank's buildings and by revenue generated from the commercial sales of optical security material.

Next year, operating expenses for the Bank's three core functions are expected to decrease overall by 7 to 10 per cent from the 1999 level of $145 million because of reduced note-printing requirements. In 2000, central banking services will focus on investing in improvements to the effectiveness of its operations. Monetary policy will enhance its communications and regional-presence programs.

Retail Debt Services

The Bank has been providing services for Canada Investment and Savings—the agency of the Department of Finance responsible for the retail debt program—since the agency's inception in 1996. Expenses have grown considerably over this period from $42 million in 1996 to $74 million in 1999. This growth reflects changes to major computing systems and the number of staff required to support a broader range of customer services and government debt products. Expenditures include changes necessary to ensure year-2000 compliance of computing systems and the development of contingency plans.

Operating Expenses

Retail debt services
$ millions

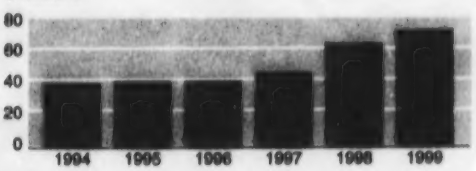

For 2000, retail debt services will continue efforts to complete the significant business changes initiated over the past several years. Any expenditures required to support the retail debt program will be recovered from the federal government, as has been the case since legislation was changed in mid-1997 to allow the Bank to charge for these services.

Revenue from Investments

Total revenue from investments was $1.9 billion in 1999, an increase of 6 per cent from 1998. The main source of revenue is interest earned on holdings of federal government securities, financed primarily by the bank notes that are issued by the Bank. Net revenue paid to the Government of Canada in 1999 was $1.8 billion.

Net revenue is not a good indicator of the Bank's management performance. The Bank deals in financial markets to achieve policy goals, not to maximize its revenues, and these revenues are highly dependent on interest rates. For these reasons, the level of operating expenses is a better indicator of the Bank's stewardship of public resources.

Financial Statements

YEAR ENDED 31 DECEMBER 1999

Bank of Canada
Financial reporting responsibility

The accompanying financial statements of the Bank of Canada have been prepared by management in accordance with accounting principles generally accepted in Canada and these principles have been consistently applied. The integrity and objectivity of the data in these financial statements are management's responsibility. Management is responsible for ensuring that all information in the annual report is consistent with the financial statements.

In support of its responsibility, management maintains financial and management control systems and practices to provide reasonable assurance that the financial information is reliable, that the assets are safeguarded, and that the operations are carried out effectively. The Bank has an internal audit department, whose functions include reviewing internal controls and their application on an ongoing basis.

The Board of Directors is responsible for ensuring that management fulfills its responsibilities for financial reporting and internal control and exercises this responsibility through the Audit Committee of the Board. The Audit Committee reviews the Bank's annual financial statements and recommends their approval by the Board of Directors. The Audit Committee meets with management, the internal auditor, and the Bank's external auditors appointed by Order-in-Council.

These financial statements have been audited by the Bank's external auditors, Caron Bélanger Ernst & Young and Raymond Chabot Grant Thornton, and their report is presented herein.

G.G. Thiessen, Governor

L.T. Requard, Corporate Secretary

Ottawa, Canada

AUDITORS OF THE BANK OF CANADA
VÉRIFICATEURS DE LA BANQUE DU CANADA

C. P. 813, SUCCURSALE B
OTTAWA, CANADA
K1P 5P9
P.O. BOX 813, STATION B

CARON BÉLANGER ERNST & YOUNG
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

AUDITORS' REPORT

To the Minister of Finance, registered shareholder of the Bank of Canada

We have audited the balance sheet of the Bank of Canada as at 31 December 1999 and the statement of revenue and expense for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the Bank's management. Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit.

We conducted our audit in accordance with generally accepted auditing standards. Those standards require that we plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In our opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Bank as at 31 December 1999 and the results of its operations and cash flow for the year then ended in accordance with generally accepted accounting principles.

Caron Bélanger Ernst & Young
Chartered Accountants

Raymond Chabot Grant Thornton
Chartered Accountants

Ottawa, Canada
21 January 2000

Bank of Canada
Statement of revenue and expense

Year ended 31 December 1999

	1999	1998
	Millions of dollars	
REVENUE		
Revenue from investments	**1,910.8**	1,799.4
EXPENSE by function (notes 1 and 4)		
Monetary policy	**39.0**	40.7
Currency	**72.7**	57.5
Central banking services	**33.0**	30.7
	144.7	128.9
Retail debt services – expenses	**73.9**	65.5
Retail debt services – recoveries	**(73.9)**	(65.5)
Other revenue – net	**–**	(8.3)
	144.7	120.6
NET REVENUE PAID TO RECEIVER GENERAL FOR CANADA	**1,766.1**	1,678.8

(See accompanying notes to the financial statements.)

Bank of Canada
Balance sheet

As at 31 December 1999

ASSETS	1999	1998
	Millions of dollars	
Deposits in foreign currencies		
U.S. dollars	**605.6**	321.1
Other currencies	**4.4**	6.2
	610.0	327.3
Advances to members of the Canadian Payments Association	**560.7**	655.7
Investments (note 3)		
Treasury bills of Canada	**12,020.6**	12,115.5
Other securities issued or guaranteed by Canada maturing within three years	**7,515.1**	6,302.2
Other securities issued or guaranteed by Canada not maturing within three years	**12,975.7**	10,880.1
Other investments	**5,130.9**	4,455.7
	37,642.3	33,753.5
Bank premises (note 4)	**175.2**	188.0
Other assets		
Securities purchased under resale agreements	**3,669.6**	–
All other assets (note 5)	**405.5**	436.4
	4,075.1	436.4
	43,063.3	35,360.9

(See accompanying notes to the financial statements.)

LIABILITIES	1999	1998
	Millions of dollars	
Capital paid up (note 6)	**5.0**	5.0
Rest fund (note 7)	**25.0**	25.0
Bank notes in circulation	**40,142.6**	32,637.5
Deposits		
Government of Canada	**11.8**	10.6
Banks	**1,827.8**	578.7
Other members of the Canadian Payments Association	**119.5**	73.5
Other deposits	**428.5**	243.7
	2,387.6	906.5
Liabilities in foreign currencies		
Government of Canada	**454.5**	162.0
Other liabilities		
Securities sold under repurchase agreements	**–**	1,551.9
All other liabilities	**48.6**	73.0
	48.6	1,624.9
	43,063.3	35,360.9

Governor, G.G. Thiessen

Chief Accountant, F.J. Mahoney

Chairman, Audit Committee, W. Dubowec, FCA

Lead Director, H.H. MacKay, QC

(See accompanying notes to the financial statements.)

Bank of Canada
Notes to the financial statements

Year ended 31 December 1999

1. Bank functions

The Bank of Canada's primary responsibilities are set out in the Bank of Canada Act and can be grouped into four broad functions, which are described below. Net operating expenses in the *Statement of revenue and expense* are reported on the basis of these four corporate functions. Certain comparative figures have been reclassified to conform with the financial statement presentation adopted in the current year.

Monetary policy

The Bank's most important responsibility is monetary policy. Monetary policy is concerned with managing the rate of monetary expansion in a way that is consistent with preserving the value of money.

Currency

The Bank is responsible for issuing bank notes in Canada. This responsibility involves note design (including anti-counterfeiting features), as well as the printing and distribution of bank notes and their eventual replacement.

Central banking services

The Bank carries out a variety of activities that regulate and support Canada's principal systems for clearing and settling payments and other financial transactions. The Bank also provides a number of central banking services and advice to the federal government, financial institutions, and the general public. As fiscal agent, the Bank advises the federal government on matters relating to the public debt and is responsible for issuing market debt, maintaining bondholder records, and making payments on behalf of the government for interest and debt redemption.

Retail debt services

The Bank provides systems and operational support services to the Canada Investment and Savings agency (CI&S) in support of the federal government's retail debt program and is responsible for issuing debt, maintaining bondholder records, and making payments on behalf of the federal government for interest and debt redemption. The Bank recovers the cost of retail debt operations on a full-cost basis.

2. Significant accounting policies

The financial statements of the Bank are in accordance with generally accepted accounting principles and conform to the disclosure and accounting requirements of the Bank of Canada Act and the Bank's by-laws. As all material changes in financial

position are evident from the financial statements, a separate statement of cash flow has not been prepared as it would not provide any additional useful information. The significant accounting policies of the Bank are:

a) Revenues and expenses

Revenues and expenses are accounted for on the accrual basis.

b) Translation of foreign currencies

Assets and liabilities in foreign currencies are translated to Canadian dollars at the rates of exchange prevailing at the year-end. Foreign currency assets held under short-term foreign currency swap arrangements with the Exchange Fund Account of the Government of Canada, as described in note 9(a), are converted to Canadian dollars at the contracted rates. Gains and losses from translation of, and transactions in, foreign currencies are included in revenue.

c) Advances

Advances to members of the Canadian Payments Association are liquidity loans which are fully collateralized and generally overnight in duration. The Bank charges interest on advances under the Large Value Transfer System (LVTS) at the Bank Rate. For advances under the Automated Clearing Settlement System, the Bank charges the Bank Rate plus a margin, which was 150 basis points at 31 December 1999 (Bank Rate prior to introduction of the LVTS on 4 February 1999).

d) Investments

Investments, consisting mainly of Government of Canada treasury bills and bonds, are recorded at cost and are adjusted for amortization of purchase discounts and premiums. The amortization, as well as gains and losses on disposition, is included in revenue.

e) Bank premises

Bank premises, consisting of land, buildings, computer hardware/software, and other equipment, are recorded at cost less accumulated depreciation. Computer software is capitalized only when its cost exceeds $2 million. Depreciation is calculated using the straight-line method and is applied over the estimated useful lives of the assets, as shown below.

Buildings	25 to 40 years
Computer hardware/software	3 to 7 years
Other equipment	5 to 15 years

f) Special purchase and resale agreements (SPRAs)

SPRAs are repo-type transactions in which the Bank of Canada offers to purchase Government of Canada securities from designated counterparties with an agreement to sell them back at a predetermined price the next business day. Within the operating band for the overnight interest rate, the Bank is prepared to enter into SPRAs at the policy target rate (i.e., the midpoint of the band) if overnight funds are generally trading above the indicated target level. SPRAs are transacted with primary dealers, a subgroup of government securities distributors that have

reached a threshold level of activity in the Government of Canada debt markets. The balance sheet category *Securities purchased under resale agreements* represents the value receivable by the Bank upon resale of the securities. As such, this amount includes the purchase of treasury bills and bonds, the purchase of accrued interest on bonds, and the interest earned by the Bank over the duration of the SPRAs. The treasury bills and bonds purchased under resale agreements are not recorded as investment assets.

In the course of 1999, the Bank adopted the method of accounting for SPRAs described above. Previously, securities acquired under SPRAs were included in the Bank's investment holdings. There were no SPRAs outstanding at 31 December 1998. Thus, no restatements have been required for the comparative year.

g) Deposits

The liabilities within this category are Canadian dollar demand deposits. The Bank did not pay interest on deposits for *Banks* and *Other members of the Canadian Payments Association* prior to the introduction of the LVTS on 4 February 1999. For members of the Canadian Payments Association, the Bank pays interest on positive balances associated with the Large Value Transfer System (LVTS) at the lower end of the operating band for the overnight interest rate, and on positive balances related to the Automated Clearing Settlement System at the lower end of the operating band for the overnight interest rate less a margin, which was 150 basis points at 31 December 1999. On Special Deposit Accounts, which serve as collateral for LVTS participants, the Bank pays interest at the published overnight rate less a margin, which was 6.25 basis points at 31 December 1999.

h) Sale and repurchase agreements (SRAs)

SRAs are reverse repo-type transactions in which the Bank of Canada offers to sell Government of Canada securities to designated counterparties with an agreement to buy them back at a predetermined price the next business day. Within the operating band for the overnight interest rate, the Bank is prepared to enter into SRAs at the policy target rate (i.e., the midpoint of the band) if overnight funds are generally trading below the indicated target level. SRAs are transacted with primary dealers, a subgroup of government securities distributors that have reached a threshold level of activity in the Government of Canada debt markets.

The balance sheet category *Securities sold under repurchase agreements* represents the value payable by the Bank upon repurchase of the securities. As such, this amount includes the sale of treasury bills and bonds, the sale of accrued interest on bonds, and the interest owed by the Bank over the duration of the SRAs. The treasury bills and bonds sold under repurchase agreements continue to be recorded as investment assets.

In the course of 1999, the Bank adopted the method of accounting for SRAs described above. Previously, securities sold under SRAs were excluded from the Bank's investment holdings. SRA repurchase commitments, valued for settlement

on 4 January 1999 and totalling $1,552.5 million, were outstanding at 31 December 1998. Thus, it has been necessary to make the following restatements for the comparative year. The Bank's assets under *Investments – Treasury bills of Canada* have been increased by the value of the securities sold under SRAs ($1,551.7 million). The Bank's liabilities in the new category *Other liabilities – Securities sold under repurchase agreements* have been increased by the value of the securities sold under SRAs and the one day of interest owed by the Bank for 1998 ($1,551.9 million). Finally, the category *All other liabilities* has been reduced by the one day of interest payable for 1998 ($0.2 million) that is now reflected in *Securities sold under repurchase agreements*.

l) Insurance

The Bank does not insure against direct risks of loss to the Bank, except for potential liabilities to third parties and where there are legal or contractual obligations to carry insurance. Any costs arising from these risks are recorded in the accounts at the time they can be reasonably estimated.

3. Investments

This category includes Government of Canada treasury bills and bonds as well as other investments, which are held under short-term foreign currency swap arrangements with the Exchange Fund Account of the Government of Canada as described in note 9(a).

The Bank typically holds its investments in treasury bills and bonds until maturity. The amortized book values of these investments approximate their par values. At the year-end, the average yield on the Bank's holdings of treasury bills, which average three months to maturity was 4.9 per cent (5.0 per cent in 1998), while the average yield for bonds maturing within three years was 6.5 per cent (6.6 per cent in 1998), and for those maturing in over three years was 6.6 per cent (6.9 per cent in 1998).

4. Bank premises

	1999			1998		
	Millions of dollars					
	Cost	Accumulated depreciation	Net book value	Cost	Accumulated depreciation	Net book value
Land and buildings	168.0	68.5	99.5	168.0	65.1	102.9
Computer hardware/ software	62.0	28.8	33.2	61.6	24.6	37.0
Other equipment	137.1	94.6	42.5	136.5	88.4	48.1
	367.1	191.9	175.2	366.1	178.1	188.0

Total depreciation on Bank buildings, computer hardware and software, and other equipment was $28.3 million for 1999 ($23.7 million in 1998).

5. All other assets

This category includes accrued interest on investments of $325.6 million ($352.1 million in 1998).

6. Capital paid up

The authorized capital of the Bank is $5.0 million divided into 100,000 shares with a par value of $50 each. The shares are fully paid and, in accordance with the Bank of Canada Act, have been issued to the Minister of Finance, who is holding them on behalf of the Government of Canada.

7. Rest fund

The rest fund was established in accordance with the Bank of Canada Act and represents the general reserve of the Bank. The rest fund was accumulated out of net revenue until it reached the stipulated maximum amount of $25.0 million in 1955.

8. Pension plan

The Bank sponsors a defined-benefit pension plan for its employees, which is registered under the Pension Benefits Standards Act. The plan provides pension benefits based on length of service and rates of pay.

Actuarial valuations of the pension plan are made periodically by an independent actuary using the projected benefit method prorated on service. Market-related values are used to value pension plan assets. Based on the latest actuarial valuation as at 1 January 1999, the estimated present value of the accrued pension benefits as at 31 December 1999 was $478.2 million ($449.6 million in 1998), and the estimated market-related value of the pension plan assets was $600.5 million ($565.5 million in 1998).

Pension expense for 1999 was in a credit position of $4.6 million ($4.3 million in 1998). These amounts comprise the actuarially computed cost of pension benefits in respect of current year service and the amortization of past service costs and experience gains and losses. Amortization is calculated on a straight-line basis over the expected average remaining service life of the plan members, currently 12 years.

9. Commitments

a) Foreign currency contracts

In the ordinary course of business, the Bank enters into commitments involving the purchase and sale of foreign currencies. In particular, the Bank enters into short-term foreign currency swap arrangements with the Exchange Fund Account (EFA) of the Government of Canada as part of its cash-management operations within the Canadian banking system. These transactions, which are made with the concurrence of the Minister of Finance under a standing authority, involve the temporary acquisition by the Bank of foreign currency investments from the EFA. These investments are paid for in Canadian dollars at the prevailing exchange rate with a commitment to reverse the transaction at the same rate of exchange at a future date. The fair values of these investments are not materially different from their book values. At the year-end, the average yield for these investments was 5.5 per cent (6.0 per cent in 1998).

As well, the Bank of Canada is a participant in two foreign currency swap facilities with foreign central banks. The first, amounting to US$2 billion, is with the U.S. Federal Reserve. The second, amounting to Can$1 billion, is with the Banco de México. There were no drawings under either facility in 1999 or 1998.

All commitments outstanding at 31 December are settled in the subsequent year. A summary of these outstanding commitments follows.

		1999	1998
		Millions of dollars	
Foreign currency contracts	– purchases	117.6	95.6
	– sales	5,299.9	4,644.3

As at 31 December 1999, outstanding foreign currency contracts included sale commitments of $5,182.4 million ($4,548.7 million in 1998) under swap arrangements with the EFA.

b) Investment contracts

In the ordinary course of business, the Bank enters into commitments involving the purchase and sale of securities. All commitments outstanding at 31 December are settled in the subsequent year. A summary of these outstanding commitments follows.

		1999	1998
		Millions of dollars	
Investment contracts	– purchases	–	1,552.5
	– sales	3,675.0	–

As at 31 December 1999, there were no outstanding purchase investment contracts ($1,552.5 million at an interest rate of 4.75 per cent at the end of 1998 under Sale and Repurchase Agreements). Outstanding sale investment contracts of $3,675.0 million, at an interest rate of 4.75 per cent under Special Purchase and Resale Agreements, were settled by 13 January 2000 (nil at the end of 1998).

10. Year 2000

The year-2000 computer issue arose chiefly because many date-sensitive automated systems had not been designed to recognize correctly the year 2000. This represented a significant challenge for all organizations. If not addressed properly, the year-2000 issue could have had an impact on operations and financial reporting, ranging from minor errors to the failures of critical systems. The year 2000 arrived without incident for the Bank. However, as is the case generally, it is not yet possible to conclude definitively that all aspects of the year-2000 issue affecting the Bank, including those related to the efforts of clients, suppliers, or other third parties, have been fully resolved.

Governing Council

Gordon G. Thiessen, Governor
Malcolm D. Knight, Senior Deputy Governor

Deputy Governors

Charles Freedman **Tim E. Noël**
W. Paul Jenkins **Sheryl Kennedy**
Pierre Duguay

L. Theodore Requard, Corporate Secretary

Advisers

Serge Vachon[1] Donald R. Stephenson
Janet Cosier David J. Longworth
Vaughn O'Regan John D. Murray
Daniel Racette[2]

Financial Markets
Ronald M. Parker, Chief
Jean-Pierre Aubry, Director, Montreal Division
H. Ross MacKinnon, Director, Toronto Division
Nicholas Close, Deputy Chief
Patrick E. Demerse, Director of Market Operations and Analysis
D. Mark Zelmer, Research Adviser*
George C. Nowlan, Regional Division Chief, Toronto
Louis-Robert Lafleur, Regional Division Chief, Montreal

Research
R. Tiff Macklem, Chief
Brian O'Reilly, Deputy Chief
Irene Ip, Research Adviser

Monetary and Financial Analysis
John G. Selody, Chief
Clyde A. Goodlet, Regulatory Policy Adviser
James F. Dingle, Research Adviser[3]
Kevin Clinton, Research Adviser

International
James E. Powell, Chief
Lawrence L. Schembri, Research Adviser

Banking Operations
Bonnie J. Schwab, Chief
Jim Reain, Director of Banking Services
Charles Spencer, Director of Client Services

Government Securities Services
Roy L. Flett, Chief
William G. Percival, Director, Operations
Edward P. Fine, Director, Business and Organization Development

Executive and Legal Services
L. Theodore Requard, Corporate Secretary
Deborah M. Duffy, General Counsel

Communications Services
Bruce Yemen, Chief
Jocelyne Charron, Deputy Chief

Infrastructure Services
Daniel W. MacDonald, Chief
John Otterspoor, Director, Corporate Work Environment
F. J. Bruce Turner, Director, Business Development
Chris J. Hemstead, Director, Systems Solutions and Practices

Management Services
Gerry Gaetz, Chief
Frank J. Mahoney, Director, Operations Centre, and Chief Accountant
Richard A. J. Julien, Director, Client and Employee Services
Claude Montambault, Human Resources Adviser

Audit
Peter Koppe, Internal Auditor

---

1. Also Chairman of the Board of Directors of the Canadian Payments Association
2. Visiting Special Adviser
3. Also Deputy Chairman of the Board of Directors of the Canadian Payments Association

* On leave of absence

Note: Positions as of 25 February 2000

Bank of Canada regional offices

Atlantic provinces
1583 Hollis Street
Halifax, Nova Scotia
B3J 1V4

David Amirault, Senior Regional Representative (Economics)
Robert Dolomont, Senior Regional Representative (Operations)

Quebec
1501 McGill College Avenue, Suite 2030
Montreal, Quebec
H3A 3M8

Louis-Robert Lafleur, Senior Regional Representative (Economics)
Lorraine Laviolette, Senior Regional Representative (Operations)

Ontario
150 King Street West, Suite 2000
Toronto, Ontario
M5H 1J9

Brigid Brady, Senior Regional Representative (Economics)
Michael D. Stockfish, Senior Regional Representative (Operations)

Prairie provinces, Nunavut, and Northwest Territories
404 - 6th Avenue, SW, Suite 200
Calgary, Alberta
T2P 0R9

Hung-Hay Lau, Senior Regional Representative (Economics)
Harry Hooper, Senior Regional Representative (Operations)

British Columbia and Yukon
900 West Hastings Street, Suite 300
Vancouver, British Columbia
V6C 1E6

Farid Novin, Senior Regional Representative (Economics)
Gerrit Bilkes, Senior Regional Representative (Operations)

Note: Positions as of 25 February 2000

For Further Information about the Bank of Canada

Publications

Monetary Policy Report
A detailed summary of the Bank of Canada's policies and strategies as well as a look at the current economic climate and its implications for inflation. Semi-annual. Without charge.

Bank of Canada Review
A quarterly publication that contains economic commentary and feature articles. By subscription.

Bank of Canada Banking and Financial Statistics
A comprehensive package of Canadian financial and economic data. Published monthly. By subscription.

Weekly Financial Statistics
A 20-page package of banking and money market statistics. By subscription.

Internet

http://www.bank-banque-canada.ca/

Provides timely access to press releases, speeches by the Governor, many of our major publications, and current financial data.

Public information

For general information on the role and functions of the Bank, contact our Public Information office.

Telephone: 1-800-303-1282
Fax: (613) 782-7713

For information on unclaimed bank balances

Telephone: 1-888-891-6398
E-mail: ucbalances@bank-banque-canada.ca

For information about these and other publications, contact:
Publications Distribution, 234 Wellington Street, Ottawa, K1A 0G9
Telephone: (613) 782-8248 / E-mail: publications@bank-banque-canada.ca

Rapport annuel 1999

BANQUE DU CANADA

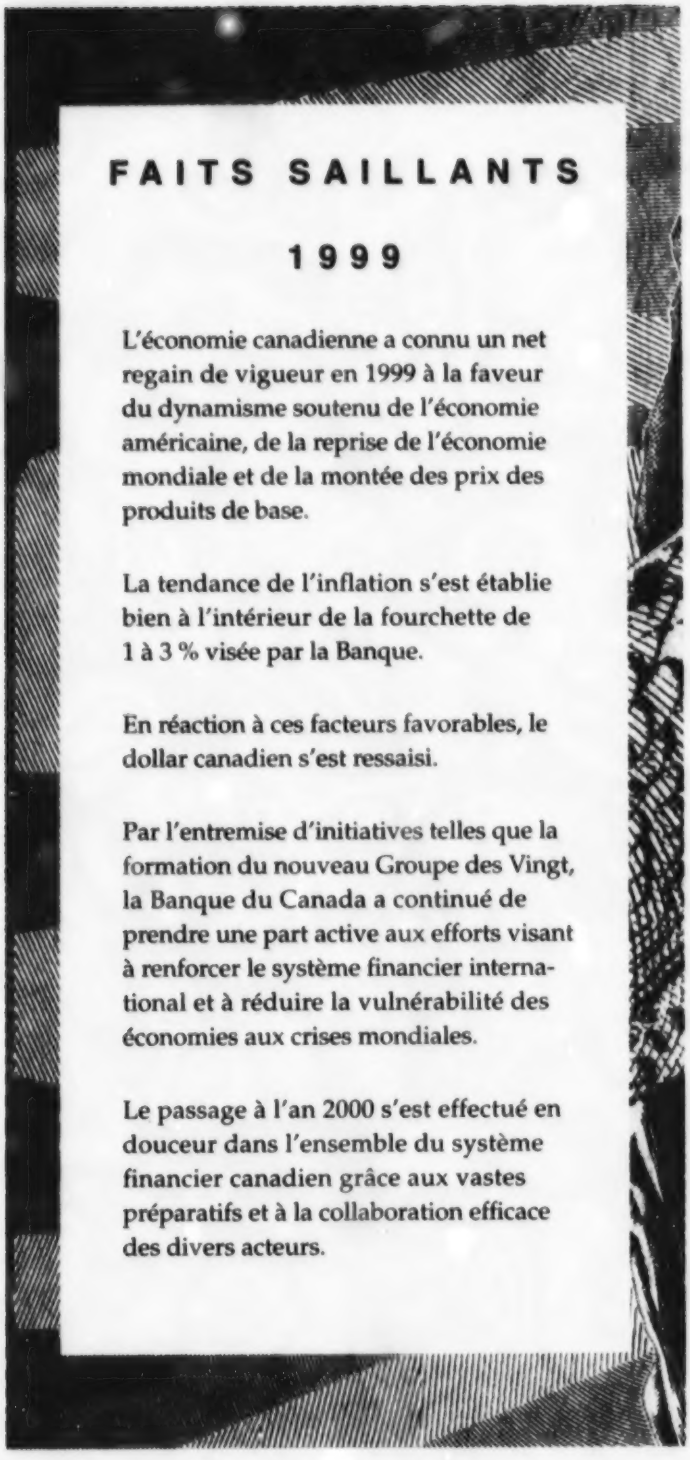

FAITS SAILLANTS

1999

L'économie canadienne a connu un net regain de vigueur en 1999 à la faveur du dynamisme soutenu de l'économie américaine, de la reprise de l'économie mondiale et de la montée des prix des produits de base.

La tendance de l'inflation s'est établie bien à l'intérieur de la fourchette de 1 à 3 % visée par la Banque.

En réaction à ces facteurs favorables, le dollar canadien s'est ressaisi.

Par l'entremise d'initiatives telles que la formation du nouveau Groupe des Vingt, la Banque du Canada a continué de prendre une part active aux efforts visant à renforcer le système financier international et à réduire la vulnérabilité des économies aux crises mondiales.

Le passage à l'an 2000 s'est effectué en douceur dans l'ensemble du système financier canadien grâce aux vastes préparatifs et à la collaboration efficace des divers acteurs.

Banque du Canada
234, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0G9

4042

CN ISSN 0067-3587

Imprimé au Canada sur papier recyclé

Bank of Canada • Banque du Canada
Gordon G. Thiessen
Governor - Gouverneur
Ottawa K1A 0G9

le 25 février 2000

L'honorable Paul Martin, c. p., député
Ministre des Finances
Ottawa

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la Banque du Canada*, j'ai l'honneur de vous remettre mon rapport pour l'année 1999 ainsi que les états financiers vérifiés de la Banque pour l'exercice clos le 31 décembre dernier.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Gordon Thiessen

Table des matières

Déclaration du gouverneur 5

Tour d'horizon de la Banque 11

Le passage à l'an 2000 19

Compte rendu d'intendance

- La politique monétaire 26
- La monnaie 30
- Les services de banque centrale 33
- Les services relatifs aux titres destinés aux particuliers 39

Sommaire financier 41

États financiers 45

Cadres supérieurs 59

Bureaux et représentants régionaux 60

Les billets de banque de la série émise en 1986 sont illustrés de portraits d'anciens premiers ministres canadiens au recto et d'oiseaux du Canada au verso.

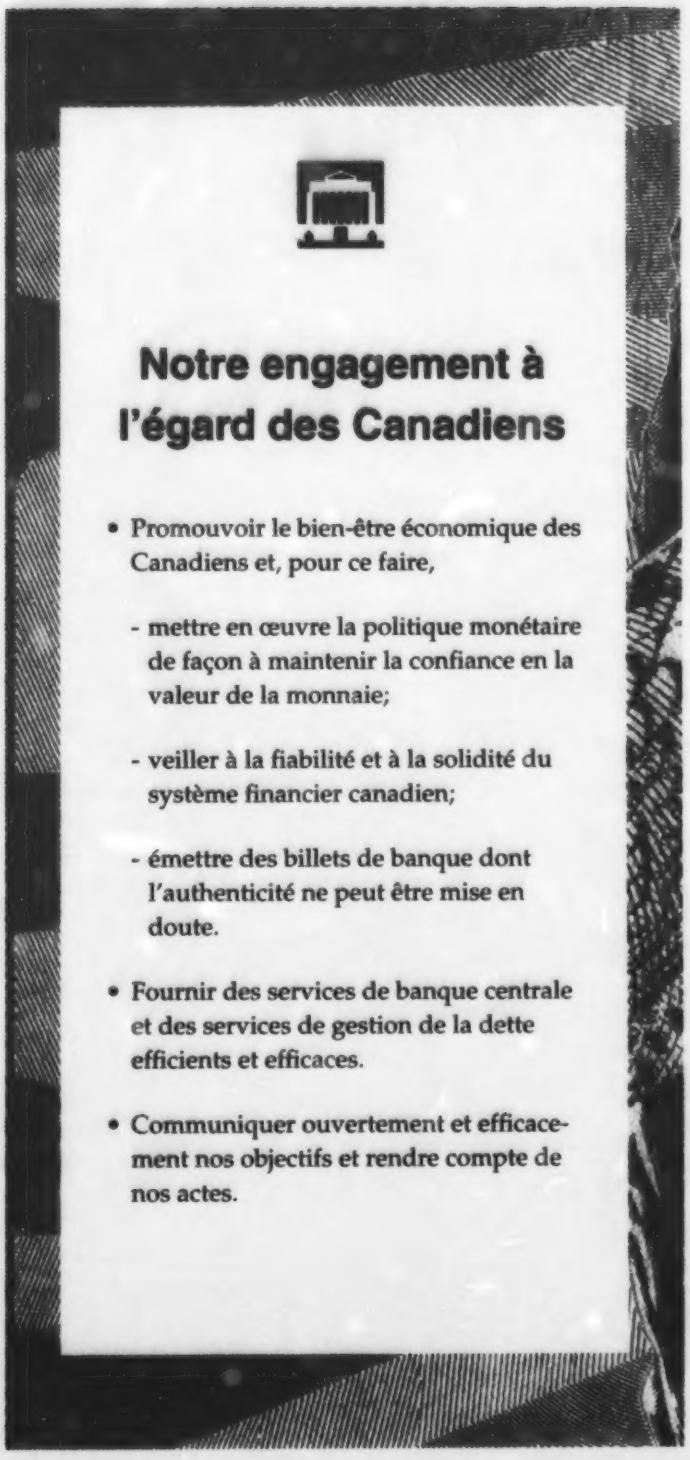

Notre engagement à l'égard des Canadiens

- Promouvoir le bien-être économique des Canadiens et, pour ce faire,
  - mettre en œuvre la politique monétaire de façon à maintenir la confiance en la valeur de la monnaie;
  - veiller à la fiabilité et à la solidité du système financier canadien;
  - émettre des billets de banque dont l'authenticité ne peut être mise en doute.
- Fournir des services de banque centrale et des services de gestion de la dette efficients et efficaces.
- Communiquer ouvertement et efficacement nos objectifs et rendre compte de nos actes.

Gordon Thiessen

Déclaration du gouverneur

La tenue de l'économie canadienne s'est considérablement améliorée en 1999. De fait, elle a été bien meilleure que ce à quoi bon nombre de Canadiens s'attendaient, compte tenu des difficultés d'ordre international auxquelles nous avions eu à faire face. Ces difficultés avaient été déclenchées par la crise financière qui a secoué l'Asie au milieu de 1997, et elles s'étaient poursuivies jusqu'à l'automne 1998, à la suite de la décision de la Russie d'interrompre le remboursement de sa dette extérieure.

Pourquoi le Canada s'est-il si bien tiré d'affaire l'an dernier alors que, par le passé, il avait généralement eu du mal à se relever des chocs d'origine externe?

Une importante raison à cela est que l'assise sur laquelle repose la politique économique canadienne est plus solide maintenant qu'elle ne l'a été depuis plusieurs décennies, ce qui s'explique par deux facteurs fondamentaux. Le premier est l'assainissement des finances publiques, qui s'est traduit par une diminution du ratio de la dette publique à la taille de notre économie. Le second est la création d'un climat caractérisé par un taux d'inflation bas et stable et dont le maintien est généralement attendu, étant donné l'objectif de maîtrise de l'inflation que poursuit la Banque du Canada.

Pendant la quasi-totalité des années 1990, la conduite de la politique monétaire canadienne a été axée sur la réalisation d'une cible explicite en matière d'inflation. Et je crois que les bienfaits de ce cadre de mise en œuvre sont maintenant visibles. L'objectif clair assigné à la politique monétaire et l'engagement ferme de la Banque à l'égard de cet objectif ont contribué à apaiser les craintes d'une recrudescence de l'inflation. L'établissement de cibles d'inflation a aussi aidé la Banque à réagir à point nommé aux modifications de la conjoncture économique et financière et à mieux rendre compte de ses interventions. Mais ce qui importe plus encore, c'est que la réalisation d'un taux d'inflation bas et stable constitue la meilleure contribution que la politique monétaire puisse apporter à la productivité et au bon fonctionnement de l'économie.

Un élément essentiel du cadre de mise en œuvre de notre politique monétaire axée sur la maîtrise de l'inflation est le régime de changes flottants dont est doté le Canada. Sans un tel régime, notre pays n'aurait pu établir ses propres cibles de maîtrise de l'inflation. Qui plus est, le flottement des taux de change favorise et facilite les ajustements qu'il faut opérer lorsque des perturbations économiques et financières secouent l'économie canadienne. Mais le processus d'ajustement n'est efficace que si les fondements de la politique économique sont solides, comme c'est le cas actuellement au Canada.

Néanmoins, il peut encore y avoir des moments où les variations importantes du cours de notre monnaie inquiéteront les Canadiens. Ainsi, le repli marqué de la valeur externe du dollar au plus fort de la crise financière internationale de 1998 a été une source de désarroi pour bon nombre de gens. De plus, il risquait d'entraîner, chez les épargnants et les investisseurs, une perte de confiance dans les avoirs libellés en dollars canadiens.

Mais nous vivions là une période où l'incertitude et la turbulence étaient inhabituellement vives. Lorsqu'on examine les ajustements de notre monnaie à la lumière de la façon dont l'économie canadienne s'est tirée de la situation difficile de 1997 et 1998, on constate qu'ils ont été généralement ordonnés et qu'ils ont fourni la preuve qu'un taux de change flottant permet d'amortir efficacement les chocs économiques. Un bon indicateur du succès avec lequel ce dernier a joué ce rôle est le fait que, sauf pendant la période de turbulence, les taux d'intérêt canadiens sont demeurés inférieurs à leurs pendants américains, ce qui reflétait le niveau plus bas de l'inflation au Canada qu'aux États-Unis et la plus grande latitude de notre économie pour croître compte tenu de sa marge de capacités inutilisées. Par le passé, les dépréciations de notre monnaie ont souvent eu pour effet de nourrir les craintes d'une montée de l'inflation et donné lieu à des hausses de taux d'intérêt.

Pendant la quasi-totalité des années 1990, la conduite de la politique monétaire canadienne a été axée sur la réalisation d'une cible explicite en matière d'inflation. Et je crois que les bienfaits de ce cadre de mise en œuvre sont maintenant visibles.

La dépréciation qu'a subie le dollar canadien du milieu de 1997 jusqu'à la fin de 1998 tenait dans une large mesure à la baisse marquée des cours mondiaux des produits de base que le Canada exporte. Notre économie a dû s'adapter à cette réalité; le repli du taux de change a facilité un déplacement de l'activité du secteur primaire vers le secteur manufacturier et d'autres secteurs d'exportation. De plus, il a incité encore davantage ces derniers à tirer parti du dynamisme de l'activité aux États-Unis. Grâce aux ajustements opérés, l'économie canadienne a pu poursuivre son expansion en 1998, et son rythme de croissance s'est vivement accéléré l'année dernière.

L'économie mondiale a commencé à donner des signes de reprise en 1999, à la faveur des mesures prises par les pays à marché émergent pour régler leurs problèmes et des réductions de taux d'intérêt auxquelles avaient procédé les banques centrales de la plupart des pays industriels. Et comme l'expansion économique demeurait rapide aux États-Unis, les cours des produits de base ont commencé à remonter. Au milieu de 1999, l'économie canadienne s'était nettement ressaisie. Sur les quatre trimestres de 1999, elle a enregistré un taux de croissance d'environ 4 %, et 425 000 emplois, en chiffres nets, ont été créés. À la fin de l'année, notre économie tournait près des limites de sa capacité de production, la tendance de l'inflation se situait bien à l'intérieur de la fourchette de 1 à 3 % visée par la Banque, et le dollar canadien s'était redressé pour s'établir autour de 69 cents É.-U.

L'une des leçons que l'on peut tirer de cette expérience est que le cadre actuel de mise en œuvre de la politique monétaire, dont les pierres d'angle sont les cibles de maîtrise de l'inflation et un régime de changes flottants, fonctionne bien. En 1999, un certain nombre de propositions prônant l'adoption d'un cadre différent, fondé, celui-là, sur un régime de changes fixes ou une union monétaire avec les États-Unis, ont été avancées. Il reste aux défenseurs d'un tel cadre à expliquer comment celui-ci aurait donné de meilleurs résultats.

Des mesures importantes ont été prises pour accroître l'information disponible sur les flux financiers internationaux et la situation financière des économies à marché émergent. Ces initiatives ont pour but d'améliorer le fonctionnement des marchés mondiaux.

Une autre leçon à retenir de la turbulence observée à l'échelle mondiale ces dernières années est que la coopération internationale a un grand rôle à jouer dans la réduction des risques de nouvelles crises et dans la mise en place des mécanismes susceptibles de nous aider à mieux gérer de telles crises, le cas échéant. Depuis le milieu de 1997, la communauté internationale a déployé beaucoup d'efforts afin de trouver et de promouvoir des façons de consolider le système financier mondial. Des mesures importantes ont été prises pour accroître l'information disponible sur les flux financiers internationaux et la situation financière des économies à marché émergent. Ces initiatives ont pour but d'améliorer le fonctionnement des marchés mondiaux. L'importance d'un régime de change approprié est maintenant généralement reconnue. De nombreux pays à marché émergent ont adopté, ou envisagent d'adopter, un régime de changes flottants, ainsi que des cibles en matière d'inflation pour mieux parvenir à gérer leur économie. De plus, les pays à marché émergent prennent désormais une part active aux travaux de nouveaux forums internationaux, comme le Groupe des Vingt et le Forum sur la stabilité financière. Les activités de ces deux groupes ainsi que le rôle joué par le Canada sont décrits en détail à la page 36 du présent rapport.

J'aimerais maintenant me tourner vers l'avenir et traiter des perspectives d'évolution de l'économie de notre pays. Je suis convaincu que les Canadiens ont à l'esprit bien des questions et des préoccupations. Est-ce que l'expansion actuelle se poursuivra? Notre niveau de vie s'améliorera-t-il? De combien notre taux de chômage peut-il encore baisser, et ce, de façon durable?

L'évolution de la productivité de notre économie sera déterminante à tous ces égards. Malgré des progrès constants, la productivité au Canada reste inférieure à celle des États-Unis, et l'écart qui les sépare l'une de l'autre depuis le début des années 1970 n'a pas été réduit. De plus, au cours des dernières années, le Canada n'a pas connu l'amélioration marquée qu'ont affichée nos voisins du sud à ce chapitre.

On note néanmoins un certain nombre de signes encourageants. La croissance de la productivité au pays s'est accélérée récemment, et les entreprises canadiennes ont investi massivement dans les machines, le matériel et les nouvelles technologies. Cette tendance en matière d'investissement rappelle celle qui a été observée aux États-Unis il y a déjà un bon nombre d'années.

Vous pouvez être assurés que toute modification des taux d'intérêt pratiquée par la Banque du Canada aura pour objet de faire en sorte que notre économie continue de croître de façon durable.

L'incertitude entourant la croissance future de la productivité soulève une importante question pour la conduite de la politique monétaire canadienne. Quelle sera la croissance de la capacité de production de l'économie? Certes, notre climat de faible inflation et l'engagement de la Banque du Canada d'en assurer le maintien nous donnent davantage de latitude que nous n'en avons eu depuis un bon moment pour explorer les limites de la capacité de production au sein de l'économie. Cependant, étant donné les niveaux d'activité élevés et la vigueur actuelle de l'économie, la Banque doit veiller à empêcher cette dernière de s'approcher trop rapidement des limites de sa capacité de production. Nous ne voulons pas provoquer de goulots d'étranglement ni de pénuries susceptibles d'exercer inutilement des pressions sur l'inflation. Compte tenu du temps qu'il faut pour que les mesures de politique monétaire fassent pleinement sentir leurs effets, nous serons mieux en mesure d'aider l'économie à atteindre son plein potentiel et à s'y maintenir si nous l'amenons à absorber les capacités inutilisées de façon graduelle et prudente. Dans la période à venir, c'est vraisemblablement dans cette perspective que sera menée la politique monétaire canadienne.

Vous pouvez être assurés que toute modification des taux d'intérêt pratiquée par la Banque du Canada aura pour objet de faire en sorte que notre économie continue de croître de façon durable. Je n'insisterai jamais assez sur le fait que le maintien d'un climat d'inflation faible et stable au pays est la principale contribution que la politique monétaire peut apporter pour aider l'économie canadienne à atteindre son plein potentiel.

J'aimerais maintenant souligner quelques-unes des autres activités qu'a menées la Banque en 1999.

La planification du passage à l'an 2000 a été l'une des priorités de l'institution au cours de l'année écoulée. Les employés de la Banque ont travaillé de concert avec divers groupes du secteur financier canadien. Les mesures nécessaires ont été prises pour assurer la conformité à l'an 2000 des systèmes essentiels de la Banque. Celle-ci a aussi mis en place des plans de contingence, dont des mécanismes destinés à répondre aux besoins éventuels de liquidités au sein du système financier. De plus, une étroite collaboration a été établie avec les institutions financières pour faire face à une

PHOTO : BALFOUR PHOTOGRAPHY

En compagnie de Beverly Ruddy des Opérations bancaires, le premier sous-gouverneur Malcolm Knight examine un des premiers billets à porter sa signature.

hausse possible de la demande de billets de banque vers la fin de l'année. Ces efforts ont été fructueux, et le passage à l'an 2000 du système financier canadien s'est effectué harmonieusement.

Le nouveau système électronique canadien conçu pour traiter les gros paiements libellés en dollars canadiens est devenu pleinement opérationnel en février 1999. Connu sous le nom de système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV), il constitue maintenant le pivot du système national de paiement. Comme il est à l'épreuve des risques, sa mise en service représente une étape importante dans la promotion de la fiabilité et de la solidité du réseau financier canadien.

La Banque a également poursuivi en 1999 le travail d'élaboration d'une nouvelle série de billets de banque. Elle a surtout cherché à tirer pleinement parti des éléments de sécurité perfectionnés qui ont été conçus pour faire échec à la contrefaçon. De plus, elle a mené une vaste campagne de consultation auprès de divers groupes au sujet du choix des thèmes devant illustrer les billets de la nouvelle série, dont la première coupure sera mise en circulation en 2001.

J'aimerais aussi mentionner le départ à la retraite en 1999 du premier sous-gouverneur de la Banque, M. Bernard Bonin. Au cours des dix ans qu'il a travaillé parmi nous, dont cinq à titre de premier sous-gouverneur et cinq comme sous-gouverneur, M. Bonin a apporté une nouvelle façon de voir les choses et il a contribué de façon importante à la restructuration de l'institution.

Notre nouveau premier sous-gouverneur est M. Malcolm Knight. Sa nomination par le Conseil d'administration de la Banque a reçu l'approbation du gouvernement et elle est entrée en vigueur en juillet dernier. M. Knight a passé la majeure partie de sa carrière au Fonds monétaire international, et nous tous, à la Banque, apprécions ses compétences et son expérience, dont il fera profiter l'institution en sa qualité de chef de l'exploitation.

Enfin, je désire exprimer ma gratitude aux employés de la Banque, qui ont su, grâce à leur compétence et à leur esprit créatif ainsi qu'à de très longues heures de travail, relever les défis qui se sont posés cette année.

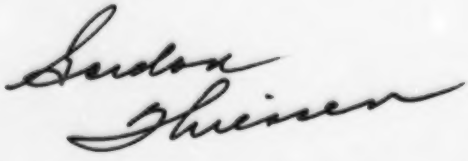

TOUR D'HORIZON DE LA BANQUE

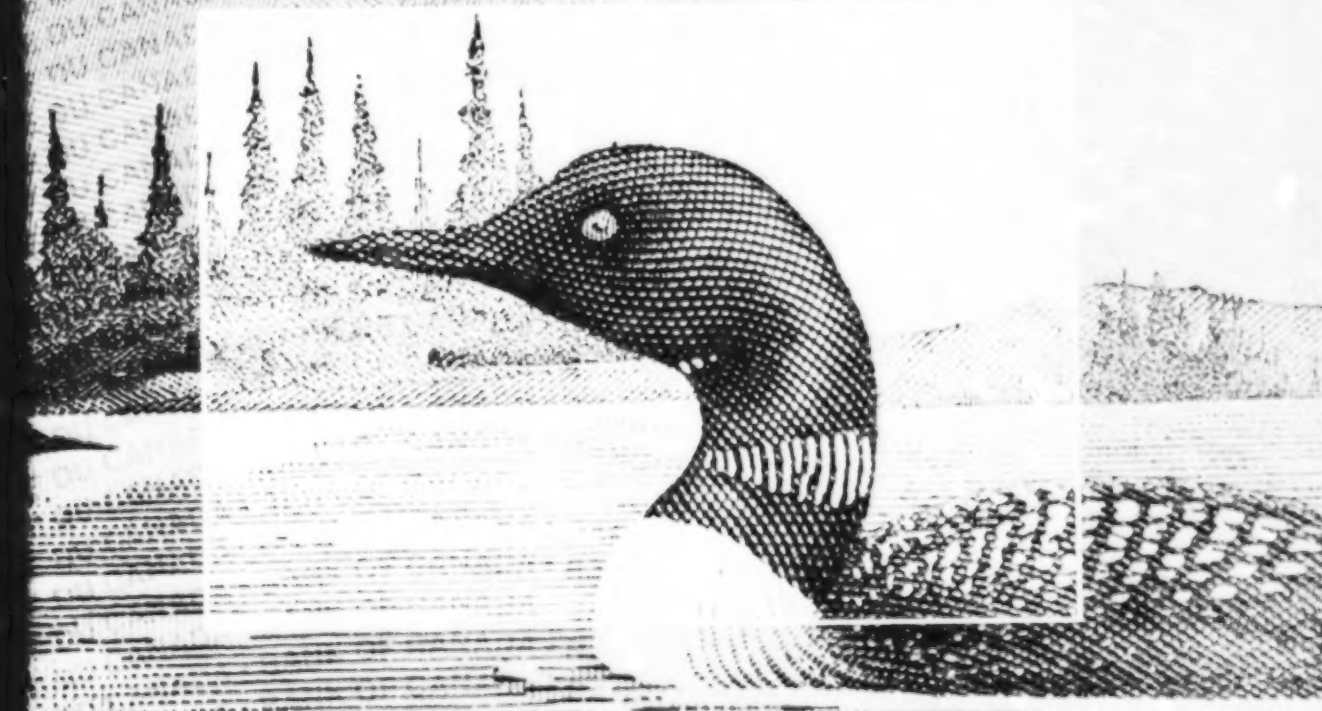

20

20

Billet de banque canadien de 20 $ de la série de 1986
Couleur dominante : vert olive
Illustration du verso : huart à collier

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Les fonctions de la Banque du Canada

Les principales responsabilités dont la Banque est investie en vertu de la *Loi sur la Banque du Canada* sont groupées sous quatre grandes fonctions.

Politique monétaire

La politique monétaire est la plus importante responsabilité de la Banque. Elle a pour objet de préserver la valeur de la monnaie en maintenant l'inflation à un niveau bas et stable. Ce faisant, elle favorise une meilleure tenue de l'économie et contribue à l'amélioration du niveau de vie des Canadiens.

Monnaie

La Banque émet les billets de banque canadiens. Elle veille notamment à la conception des billets (en accordant une attention particulière aux caractéristiques de sécurité visant à décourager la contrefaçon) et à leur impression, à la distribution des billets neufs, ainsi qu'au remplacement des billets endommagés.

Services de banque centrale

La Banque est chargée, d'une part, de promouvoir la fiabilité et la solidité du système financier canadien et, d'autre part, d'offrir au gouvernement fédéral des services de gestion financière. Dans le premier cas, elle surveille les principaux systèmes de compensation et de règlement au moyen desquels les institutions financières effectuent des transferts de fonds ou traitent et règlent les obligations de paiement liées à l'achat et à la vente d'instruments financiers comme les titres de dette, les actions, les devises ou les produits dérivés. La Banque fait aussi office de banquier du gouvernement fédéral, ce qui l'amène à conseiller ce dernier sur la gestion de la dette publique, à lancer de nouveaux emprunts, à tenir les dossiers des détenteurs d'obligations et à effectuer les paiements d'intérêts et les remboursements de titres. La Banque s'occupe également de la gestion des réserves de change de l'État. Par ailleurs, en guise de service au public, elle garde les soldes des comptes bancaires non réclamés et aide les propriétaires de ces comptes à récupérer leurs fonds.

Services relatifs aux titres destinés aux particuliers

Des millions de Canadiens détiennent des obligations d'épargne du Canada et d'autres titres de dette émis par le gouvernement fédéral. La gestion de la dette envers les particuliers relève de Placements Épargne Canada, une agence du ministère des Finances, mais il incombe à la Banque d'en tenir les registres et de fournir des services à leurs titulaires.

Services généraux

L'exécution des fonctions mentionnées ci-dessus est appuyée par les activités de cinq départements fournissant des services généraux, dont le personnel s'acquitte de façon professionnelle et efficiente des tâches liées à l'infrastructure, aux ressources humaines et à l'administration.

Activités internationales

Un grand nombre des activités de la Banque revêtent une dimension internationale. Ainsi, le personnel de la Banque :

- **travaille de concert avec différents ministères du gouvernement canadien à l'étude de questions économiques et financières de portée internationale;**
- **collabore avec les autres banques centrales;**
- **participe aux réunions des grands organismes internationaux;**
- **prend part à des programmes d'aide technique aux pays en développement.**

Les fonctions de la Banque du Canada

Les principales responsabilités dont la Banque est investie en vertu de la *Loi sur la Banque du Canada* sont groupées sous quatre grandes fonctions.

Politique monétaire

La politique monétaire est la plus importante responsabilité de la Banque. Elle a pour objet de préserver la valeur de la monnaie en maintenant l'inflation à un niveau bas et stable. Ce faisant, elle favorise une meilleure tenue de l'économie et contribue à l'amélioration du niveau de vie des Canadiens.

Monnaie

La Banque émet les billets de banque canadiens. Elle veille notamment à la conception des billets (en accordant une attention particulière aux caractéristiques de sécurité visant à décourager la contrefaçon) et à leur impression, à la distribution des billets neufs, ainsi qu'au remplacement des billets endommagés.

Services de banque centrale

La Banque est chargée, d'une part, de promouvoir la fiabilité et la solidité du système financier canadien et, d'autre part, d'offrir au gouvernement fédéral des services de gestion financière. Dans le premier cas, elle surveille les principaux systèmes de compensation et de règlement au moyen desquels les institutions financières effectuent des transferts de fonds ou traitent et règlent les obligations de paiement liées à l'achat et à la vente d'instruments financiers comme les titres de dette, les actions, les devises ou les produits dérivés. La Banque fait aussi office de banquier du gouvernement fédéral, ce qui l'amène à conseiller ce dernier sur la gestion de la dette publique, à lancer de nouveaux emprunts, à tenir les dossiers des détenteurs d'obligations et à effectuer les paiements d'intérêts et les remboursements de titres. La Banque s'occupe également de la gestion des réserves de change de l'État. Par ailleurs, en guise de service au public, elle garde les soldes des comptes bancaires non réclamés et aide les propriétaires de ces comptes à récupérer leurs fonds.

Activités internationales

Un grand nombre des activités de la Banque revêtent une dimension internationale. Ainsi, le personnel de la Banque :

- travaille de concert avec différents ministères du gouvernement canadien à l'étude de questions économiques et financières de portée internationale;
- collabore avec les autres banques centrales;
- participe aux réunions des grands organismes internationaux;
- prend part à des programmes d'aide technique aux pays en développement.

Services relatifs aux titres destinés aux particuliers

Des millions de Canadiens détiennent des obligations d'épargne du Canada et d'autres titres de dette émis par le gouvernement fédéral. La gestion de la dette envers les particuliers relève de Placements Épargne Canada, une agence du ministère des Finances, mais il incombe à la Banque d'en tenir les registres et de fournir des services à leurs titulaires.

Services généraux

L'exécution des fonctions mentionnées ci-dessus est appuyée par les activités de cinq départements fournissant des services généraux, dont le personnel s'acquitte de façon professionnelle et efficiente des tâches liées à l'infrastructure, aux ressources humaines et à l'administration.

Le fonctionnement de la Banque

Pour remplir ses fonctions, la Banque compte sur quelque 1 800 employés réguliers, temporaires ou contractuels, qui sont répartis dans onze départements au siège, à Ottawa, et dans cinq bureaux régionaux établis dans différents coins du pays.

Le Conseil de direction

Le Conseil de direction est formé du gouverneur, du premier sous-gouverneur et de cinq sous-gouverneurs, qui assument collectivement la responsabilité des affaires de la Banque. Il s'occupe notamment de la formulation et de la mise en œuvre de la politique monétaire ainsi que des grandes questions d'organisation et de stratégie. Le Conseil de direction travaille en étroite collaboration avec le Conseil d'administration, qui supervise la gestion et l'administration de la Banque.

Le Conseil de gestion

Le Conseil de gestion regroupe les membres du Conseil de direction, les conseillers et les chefs de département. Il se réunit régulièrement pour échanger des renseignements sur des questions liées à la gestion de la Banque et examiner les orientations proposées. Le Conseil de gestion joue un rôle important dans la planification à moyen terme en aidant à cerner les questions stratégiques et à définir les priorités.

Délégation et responsabilités

La Banque est une organisation de plus en plus décentralisée. Les chefs de département sont responsables des opérations et de la prestation des services dans leurs secteurs et doivent rendre compte des résultats obtenus à l'un des cinq sous-gouverneurs de la Banque ou au premier sous-gouverneur. Des ententes, établies chaque année entre les chefs de département et le sous-gouverneur dont ils relèvent, énoncent les résultats à atteindre et définissent les restrictions budgétaires s'appliquant aux départements.

PHOTO : BALFOUR PHOTOGRAPHY

Le Conseil de direction
De g. à dr., assis : Tim Noël, Sheryl Kennedy et Gordon Thiessen
Debout : Malcolm Knight, Pierre Duguay, Paul Jenkins et Charles Freedman

Le personnel de la Banque

Au cours des dernières années, les activités de la Banque ont subi d'importants changements. Alors que les services fournis au gouvernement fédéral relativement aux titres destinés aux particuliers ont connu une croissance considérable, les trois fonctions essentielles de la Banque ont fait l'objet d'une restructuration en profondeur. Par suite de ces changements, le nombre total d'années-personnes a diminué d'environ 20 % entre 1994 et 1999. La composition du personnel s'est également modifiée. Celui-ci compte maintenant un plus grand pourcentage d'employés temporaires et contractuels qu'auparavant, ce qui permet à la Banque de s'adapter plus facilement aux fluctuations de la charge de travail et à l'évolution des besoins en matière de compétences spécialisées.

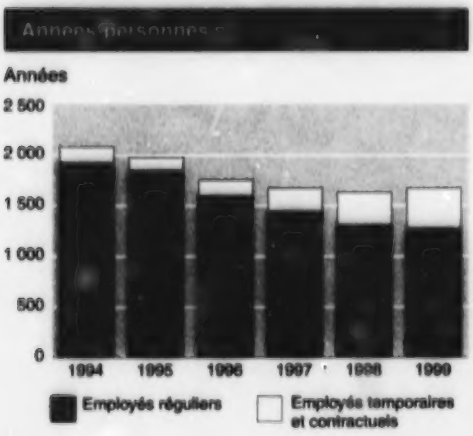

Pour s'acquitter de ses responsabilités envers les Canadiens, la Banque s'est appliquée à créer un milieu de travail qui puisse attirer chez elle le personnel nécessaire, le retenir et le motiver. Un élément important de sa stratégie a été l'élaboration et la mise en œuvre d'un nouveau système de rémunération entre 1996 et 1999. Ce système avait pour objectif de rendre la rémunération – traitement de base, prime au rendement réoctroyable, avantages sociaux flexibles et reconnaissance – comparable à celle pratiquée sur les marchés de référence et de maintenir par la suite la position concurrentielle de la Banque en se fondant sur des études de marché annuelles.

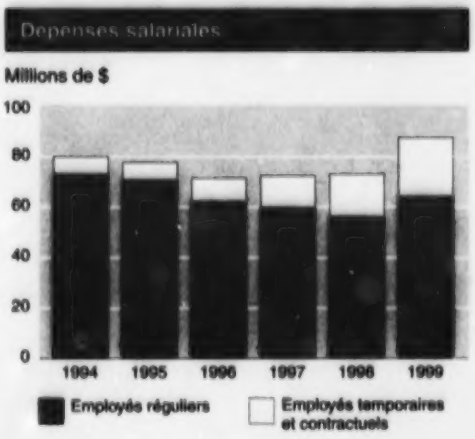

En 1999, la Banque a rajusté ses échelles salariales de 3 % en moyenne. L'ensemble de ses dépenses salariales s'est également accru en raison de l'embauche d'employés supplémentaires à l'appui du programme de placement des titres au détail du gouvernement et de la hausse des salaires des spécialistes en technologie de l'information. Elle a aussi mis en place l'an dernier un système de rémunération au rendement, avec prime réoctroyable, ce qui a donné lieu à une augmentation ponctuelle de ses dépenses salariales. Pour l'an 2000, la Banque a relevé ses échelles de salaire de 2,4 % en moyenne afin de maintenir sa position concurrentielle par rapport aux marchés de référence.

Les principes fondamentaux sur lesquels repose le milieu de travail à la Banque et dont découlent un certain nombre de programmes sont définis dans l'encadré intitulé *Notre engagement mutuel*. En 1999, la Banque a investi environ 1 700 dollars par employé régulier au titre de la formation linguistique, de la mise à

jour des compétences techniques et de l'acquisition de compétences dans le domaine de l'élaboration des politiques et de l'analyse. Elle a également instauré en 1999 un programme de mentorat visant à valoriser l'acquisition du savoir au sein de l'institution. En l'an 2000, elle poursuivra ses efforts afin de développer les capacités du personnel, en mettant l'accent sur le recrutement, la planification de la relève et le perfectionnement des compétences en leadership.

De plus, la Banque encourage la flexibilité dans l'aménagement de l'horaire de travail et a notamment mis en place un programme de télétravail. Elle a fait une priorité de la communication avec les employés; elle offre des cours sur les techniques de communication, effectue des enquêtes auprès du personnel et diffuse au moyen de son réseau intranet des renseignements sur ses politiques et les services qu'elle dispense aux employés, ainsi que des nouvelles au sujet de ses activités.

Notre engagement mutuel

Promouvoir un milieu au sein duquel :

- les employés sont valorisés, responsabilisés et responsables;
- les communications sont franches et ouvertes;
- la créativité, l'excellence et l'apprentissage sont encouragés et appuyés;
- les modalités de travail sont souples;
- les responsabilités sont clairement définies;
- les ressources sont allouées de façon à ce que le travail soit fait.

La Banque s'est engagée à promouvoir l'équité en matière d'emploi, le bilinguisme et la santé et la sécurité au travail. À cet égard, elle élabore des plans, des objectifs et des initiatives et dépose des rapports annuels sur les résultats obtenus. Au cours des dernières années, des progrès ont été enregistrés au chapitre du bilinguisme et de la sensibilisation aux questions de santé et de sécurité au travail. Malgré d'importantes réductions des effectifs au cours des dernières années, la représentation des groupes désignés est demeurée stable.

PHOTO : JACQUELINE BOURGOUIN

Daniel Racette, conseiller spécial invité, donne un cours d'initiation à l'économie monétaire à des employés n'ayant pas une formation d'économiste.

jour des compétences techniques et de l'acquisition de compétences dans le domaine de l'élaboration des politiques et de l'analyse. Elle a également instauré en 1999 un programme de mentorat visant à valoriser l'acquisition du savoir au sein de l'institution. En l'an 2000, elle poursuivra ses efforts afin de développer les capacités du personnel, en mettant l'accent sur le recrutement, la planification de la relève et le perfectionnement des compétences en leadership.

De plus, la Banque encourage la flexibilité dans l'aménagement de l'horaire de travail et a notamment mis en place un programme de télétravail. Elle a fait une priorité de la communication avec les employés; elle offre des cours sur les techniques de communication, effectue des enquêtes auprès du personnel et diffuse au moyen de son réseau intranet des renseignements sur ses politiques et les services qu'elle dispense aux employés, ainsi que des nouvelles au sujet de ses activités.

Notre engagement mutuel

Promouvoir un milieu au sein duquel :

- **les employés sont valorisés, récompensés et responsables;**
- **les communications sont franches et ouvertes;**
- **la créativité, l'excellence et l'apprentissage sont encouragés et appuyés;**
- **les modalités de travail sont souples;**
- **les responsabilités sont clairement définies;**
- **les ressources sont allouées de façon à ce que le travail soit fait.**

PHOTO : JACQUELINE BOURQUE

Daniel Racette, conseiller spécial invité, donne un cours d'initiation à l'économie monétaire à des employés n'ayant pas une formation d'économiste.

La Banque s'est engagée à promouvoir l'équité en matière d'emploi, le bilinguisme et la santé et la sécurité au travail. À cet égard, elle élabore des plans, des objectifs et des initiatives et dépose des rapports annuels sur les résultats obtenus. Au cours des dernières années, des progrès ont été enregistrés au chapitre du bilinguisme et de la sensibilisation aux questions de santé et de sécurité au travail. Malgré d'importantes réductions des effectifs au cours des dernières années, la représentation des groupes désignés est demeurée stable.

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est constitué de douze administrateurs externes, du gouverneur et du premier sous-gouverneur. Le sous-ministre des Finances y siège également, mais n'a pas droit de vote. Les administrateurs sont nommés par le ministre des Finances (sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil) pour un mandat renouvelable de trois ans. Venant des divers coins du pays, ils assurent un lien important entre la Banque et toutes les régions.

Les membres du Conseil d'administration tiennent au moins sept réunions par année et siègent aussi à divers comités. Le Comité de direction, qui est formé de quatre administrateurs externes, du gouverneur, du premier sous-gouverneur et du sous-ministre des Finances, est habilité à s'occuper de toute question qui entre dans les attributions du Conseil et se réunit lorsqu'il n'est pas pratique de convoquer tous les membres de ce dernier. Le Comité de la planification et du budget et le Comité des ressources humaines et de la rémunération jouent un rôle important dans l'approbation des principaux plans de gestion financière et de dotation en personnel. Le Comité de la vérification revoit le plan des vérificateurs externes et les états financiers de la Banque, et veille à ce que les contrôles internes soient adéquats. Les autres comités du Conseil sont le Comité des immeubles et le Comité du régime de gestion.

Le Conseil, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, fixe les honoraires versés aux administrateurs pour l'exécution de leurs tâches. En 1999, les administrateurs externes ont reçu une somme globale de 176 000 dollars sous forme d'honoraires.

Harold H. MacKay*, c.r.
Regina, Saskatchewan
Administrateur principal

Winston Baker*
St. John's, Terre-Neuve

J. Bernard Boudreau†, c.r.
Halifax,
Nouvelle-Écosse

Kit Chan
Calgary, Alberta

Walter Dubowec* F.C.A.
Winnipeg, Manitoba

Raymond Garneau* O.C.
Westmount, Québec

C. Scott Clark **
Sous-ministre
des Finances
(membre d'office)

James S. Hinds, c.r.
Sudbury, Ontario

Barbara Hislop
Vancouver,
Colombie-Britannique

Aldéa Landry, c.r.
Moncton,
Nouveau-Brunswick

Paul Massicotte
Saint-Laurent, Québec

Judith Maxwell, C.M.
Ottawa, Ontario

Barbara Stevenson, c.r.
Charlottetown,
Île-du-Prince-Édouard

* Membre du Comité de direction et du Comité du régime de gestion
** Membre du Comité de direction
† M. Boudreau a démissionné le 4 octobre 1999.

Le rôle du Conseil d'administration

En vertu de la *Loi sur la Banque du Canada*, le gouverneur et le Conseil d'administration jouent des rôles différents, mais interactifs, dans la gestion de la Banque. Le gouverneur, en tant que chef de la direction, est responsable de la politique monétaire et de la conduite des autres activités de la Banque. Pour sa part, le Conseil d'administration assume la surveillance générale de cette dernière et, à ce titre, s'occupe plus particulièrement de questions liées aux finances, aux ressources humaines et à l'administration. Une de ses responsabilités premières consiste à nommer le gouverneur et le premier sous-gouverneur (sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil). Le Conseil nomme aussi les sous-gouverneurs.

Les fonctions d'intendance du Conseil d'administration

L'une des principales fonctions du Conseil est le rôle qu'il joue dans la définition de l'orientation stratégique et du plan directeur de la Banque. De nos jours, les activités essentielles de celle-ci, et de toutes les autres banques centrales d'ailleurs, sont marquées par l'évolution constante de la technologie et de la conjoncture internationale. Au cours de 1999, le Conseil a encadré une démarche visant à permettre de cerner ces influences et à proposer des mesures pour y faire face. L'examen des résultats de la Banque dans ce paysage changeant constitue un autre élément important des fonctions d'intendance du Conseil. Pendant l'année, ce dernier a reçu des rapports et approuvé des initiatives touchant les diverses fonctions de la Banque. Il a suivi de près les questions relatives au passage à l'an 2000 et, à chacune de ses réunions, il a passé en revue les préparatifs internes et externes effectués par la direction. Lors de sa première réunion de l'an 2000, le Conseil a évalué de concert avec l'équipe de direction la mesure dans laquelle la Banque avait réussi à atteindre les objectifs qu'elle s'était fixés pour 1999.

Le Conseil s'est aussi appliqué à remplir ses responsabilités en matière de ressources humaines. Une de ses principales tâches a été de mener à terme le processus de sélection d'un nouveau premier sous-gouverneur, amorcé en 1998. En mai 1999, le Conseil a nommé M. Malcolm Knight à ce poste pour succéder à M. Bernard Bonin, qui prenait sa retraite. M. Knight est entré en fonction le 5 juillet 1999. Le Conseil s'est aussi penché sur d'autres questions concernant la planification de la relève à la Banque. Il a notamment annoncé la nomination de M. Pierre Duguay au poste de sous-gouverneur, de même qu'une série de promotions et d'affectations par rotation destinées à diversifier l'expérience de la direction. Sur un plan plus général, le Conseil a contribué à définir des plans de perfectionnement à l'intention des futurs gestionnaires de la Banque en accordant une attention toute particulière aux compétences clés en matière de leadership, à l'équité en matière d'emploi et au bilinguisme.

Comme d'habitude, le Conseil a évalué le rendement du gouverneur et du premier sous-gouverneur et collaboré à l'évaluation du rendement des sous-gouverneurs.

Autres questions liées au régime de gestion

Pour assurer une surveillance efficace des affaires de la Banque, le Conseil doit pouvoir agir indépendamment de la direction, au besoin. C'est dans cet esprit qu'il a adopté certains des meilleurs principes et des pratiques optimales en vigueur dans les secteurs privé et public en matière de régime de gestion, et il les revoit régulièrement pour s'assurer de leur pertinence. Pour l'aider à cet égard, le Conseil a mis sur pied le Comité du régime de gestion, composé des quatre administrateurs externes siégeant au Comité de direction et présidé par l'administrateur

principal. Ce comité examine notamment le cycle annuel des questions sur lesquelles il doit se prononcer et la qualité des renseignements présentés au Conseil pour juger si des révisions s'imposent ou encore si des précisions sont nécessaires. Les administrateurs externes se réunissent seuls à la fin de chaque réunion du Conseil afin de façonner l'ordre du jour des réunions tout au long de l'année. C'est aussi une occasion pour eux de s'exprimer en toute indépendance. L'administrateur principal transmet ensuite au gouverneur les commentaires des autres administrateurs externes. Le Comité du régime de gestion a aussi entrepris de passer en revue les mandats des différents comités afin de veiller à ce qu'ils reflètent fidèlement les responsabilités de chacun de ceux-ci.

Au cours de l'année, le Conseil a aidé la direction à revoir la *Loi sur la Banque du Canada* dans le but de déterminer les modifications qu'il conviendrait d'y apporter pour tenir compte du paysage financier changeant et d'autres questions ayant une incidence sur la Banque.

Tous les ans, le Conseil effectue une auto-évaluation. En 1999, il concluait que les mesures mises en place au cours de l'année lui permettraient de continuer à exercer pleinement ses fonctions d'intendance des affaires de la Banque.

LE PASSAGE À L'AN 2000

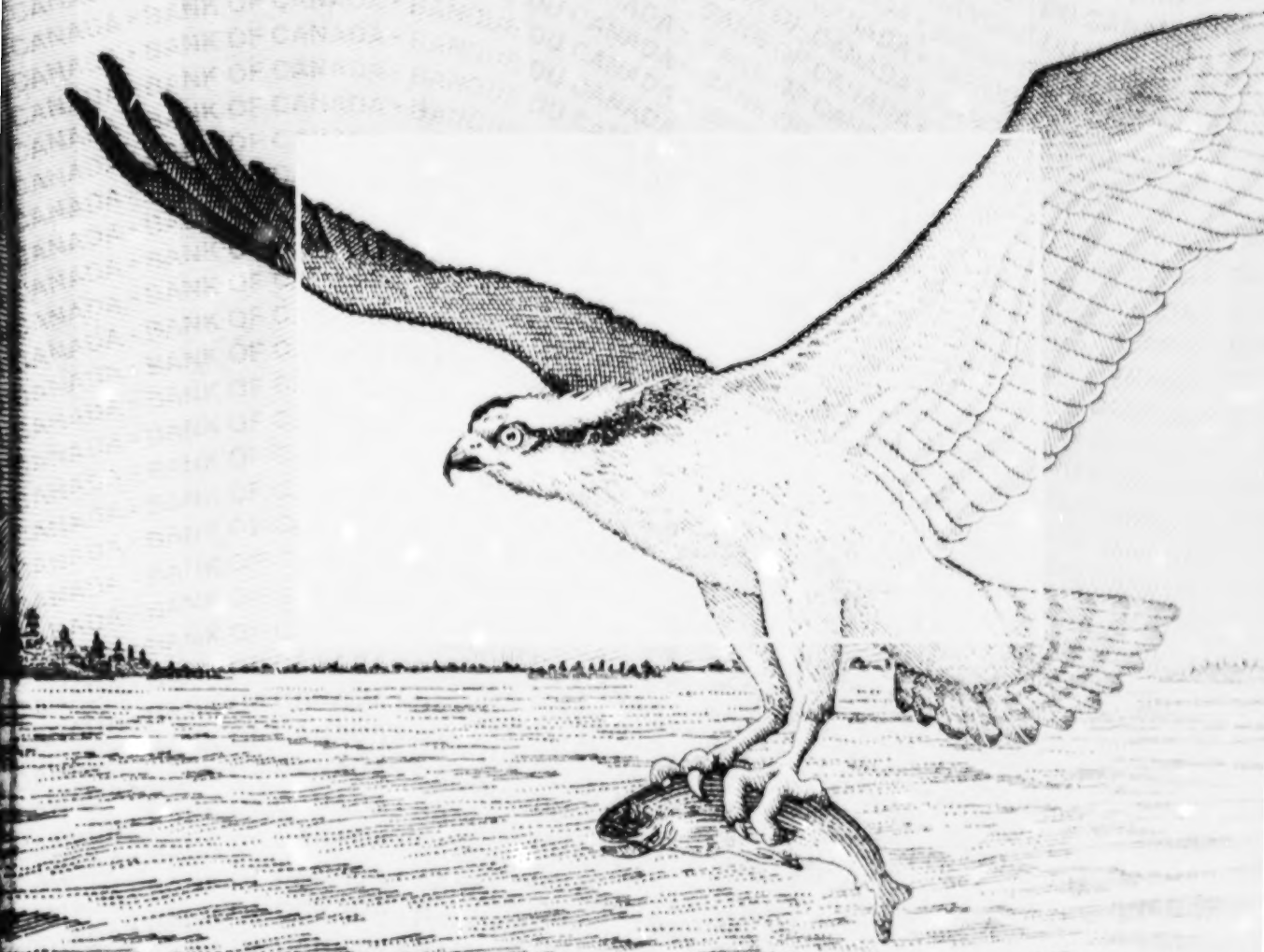

Billet de banque canadien de 10 $ de la série de 1986
Couleur dominante : violet
Illustration du verso : balbuzard en vol

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Le défi du passage à l'an 2000

Les acteurs du secteur financier canadien, dont la Banque du Canada, ont vite reconnu qu'ils devaient se préparer à faire face aux problèmes pouvant découler du passage à l'an 2000. De vastes mesures de prévention ont été prises à cet effet. Les systèmes essentiels ont été identifiés, modifiés au besoin, puis testés. Des essais ont été effectués conjointement avec des partenaires externes, ainsi qu'à l'échelle du secteur financier.

Même si tous les protagonistes prévoyaient que les opérations allaient se poursuivre tout à fait normalement à l'arrivée de l'an 2000, ils ont examiné et révisé leurs plans de contingence afin de pouvoir remédier aux problèmes que pourrait susciter le changement de date. En outre, des dispositions particulières ont été arrêtées pour gérer le déroulement de la fin de semaine du passage à l'an 2000. Ces mesures exceptionnelles avaient un caractère préventif et visaient à faciliter la prestation ininterrompue des services financiers au début de la nouvelle année. D'ailleurs, les grandes banques et d'autres institutions de dépôt ont garanti à leurs clients que les fonds qu'ils détenaient dans leurs comptes seraient en sécurité et que les dossiers financiers seraient entièrement protégés. La Banque du Canada a donné des assurances similaires aux titulaires d'obligations d'épargne du Canada et d'autres titres d'État destinés aux particuliers.

Les plans de contingence

Les institutions financières et les exploitants d'importants systèmes partagés au sein du secteur financier ont élaboré des plans de contingence pour parer aux problèmes que pourrait engendrer le passage à l'an 2000, comme un éventuel accroissement des besoins de liquidités. En général, ces plans prévoyaient l'établissement de sites de relève pour la poursuite des activités, de dispositifs de communication de rechange et de procédures manuelles de secours. La Banque du Canada, comme d'autres banques centrales partout dans le monde, a examiné le rôle qu'elle pourrait jouer face aux conséquences d'une interruption des opérations des principaux systèmes de compensation et de règlement et comment elle pourrait intervenir si les institutions financières venaient à avoir des besoins exceptionnels de liquidités. Son communiqué du 2 septembre 1999 exposait certaines des mesures de contingence qu'elle a mises en place.

En vue du passage à l'an 2000, la Banque a adapté puis testé ses systèmes internes et revu et modifié au besoin ses plans de contingence. Les dépenses qu'elle a engagées, de 1997 à 2000, pour relever le défi du passage à l'an 2000 avoisinent les 23 millions de dollars (11,7 millions pour les ressources externes et l'équipement nécessaires, 5,1 millions pour les plans de contingence et le transport des billets de banque et 6 millions pour le travail effectué par des employés réguliers de la Banque).

Tout d'abord, la Banque a établi un mécanisme spécial d'octroi de liquidités à l'intention des institutions financières solvables qui participent directement au système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV) et offrent des garanties acceptables. L'existence de ce mécanisme spécial a procuré à ces institutions – et aux utilisateurs du système financier – l'assurance que, si le passage à l'an 2000 devait donner lieu à des demandes inhabituelles de liquidités, celles-ci seraient satisfaites. Ce mécanisme aura été en place du 1er novembre 1999 au 31 mars 2000.

En second lieu, la Banque du Canada a décidé d'accepter, pendant cette période, un plus large éventail de garanties qu'à l'accoutumée pour faciliter l'octroi de

Le défi du passage à l'an 2000

Les acteurs du secteur financier canadien, dont la Banque du Canada, ont vite reconnu qu'ils devaient se préparer à faire face aux problèmes pouvant découler du passage à l'an 2000. De vastes mesures de prévention ont été prises à cet effet. Les systèmes essentiels ont été identifiés, modifiés au besoin, puis testés. Des essais ont été effectués conjointement avec des partenaires externes, ainsi qu'à l'échelle du secteur financier.

Même si tous les protagonistes prévoyaient que les opérations allaient se poursuivre tout à fait normalement à l'arrivée de l'an 2000, ils ont examiné et révisé leurs plans de contingence afin de pouvoir remédier aux problèmes que pourrait susciter le changement de date. En outre, des dispositions particulières ont été arrêtées pour gérer le déroulement de la fin de semaine du passage à l'an 2000. Ces mesures exceptionnelles avaient un caractère préventif et visaient à faciliter la prestation ininterrompue des services financiers au début de la nouvelle année. D'ailleurs, les grandes banques et d'autres institutions de dépôt ont garanti à leurs clients que les fonds qu'ils détenaient dans leurs comptes seraient en sécurité et que les dossiers financiers seraient entièrement protégés. La Banque du Canada a donné des assurances similaires aux titulaires d'obligations d'épargne du Canada et d'autres titres d'État destinés aux particuliers.

Les plans de contingence

Les institutions financières et les exploitants d'importants systèmes partagés au sein du secteur financier ont élaboré des plans de contingence pour parer aux problèmes que pourrait engendrer le passage à l'an 2000, comme un éventuel accroissement des besoins de liquidités. En général, ces plans prévoyaient l'établissement de sites de relève pour la poursuite des activités, de dispositifs de communication de rechange et de procédures manuelles de secours. La Banque du Canada, comme d'autres banques centrales partout dans le monde, a examiné le rôle qu'elle pourrait jouer face aux conséquences d'une interruption des opérations des principaux systèmes de compensation et de règlement et comment elle pourrait intervenir si les institutions financières venaient à avoir des besoins exceptionnels de liquidités. Son communiqué du 2 septembre 1999 exposait certaines des mesures de contingence qu'elle a mises en place.

En vue du passage à l'an 2000, la Banque a adapté puis testé ses systèmes internes et revu et modifié au besoin ses plans de contingence. Les dépenses qu'elle a engagées, de 1997 à 2000, pour relever le défi du passage à l'an 2000 avoisinent les 23 millions de dollars (11,7 millions pour les ressources externes et l'équipement nécessaires, 5,1 millions pour les plans de contingence et le transport des billets de banque et 6 millions pour le travail effectué par des employés réguliers de la Banque).

Tout d'abord, la Banque a établi un mécanisme spécial d'octroi de liquidités à l'intention des institutions financières solvables qui participent directement au système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV) et offrent des garanties acceptables. L'existence de ce mécanisme spécial a procuré à ces institutions – et aux utilisateurs du système financier – l'assurance que, si le passage à l'an 2000 devait donner lieu à des demandes inhabituelles de liquidités, celles-ci seraient satisfaites. Ce mécanisme aura été en place du 1er novembre 1999 au 31 mars 2000.

En second lieu, la Banque du Canada a décidé d'accepter, pendant cette période, un plus large éventail de garanties qu'à l'accoutumée pour faciliter l'octroi de

liquidités dans des circonstances normales ou exceptionnelles. D'habitude, les prêts consentis à des fins de trésorerie doivent être entièrement garantis au moyen de titres comme ceux émis par le gouvernement canadien. En étendant la gamme des garanties admissibles notamment au papier commercial et au portefeuille de prêts des institutions emprunteuses, la Banque a contribué à dissiper les craintes des institutions financières concernant leur aptitude à emprunter de grosses sommes auprès d'elle pour satisfaire des demandes inhabituelles de liquidités. La Banque a mis en œuvre des mesures pour limiter les risques associés à cet élargissement de l'éventail des garanties admissibles.

Enfin, une troisième mesure a été prise afin de répondre aux craintes selon lesquelles les pressions techniques qui se font normalement sentir en fin d'année, et qui seraient amplifiées par les inquiétudes liées au passage à l'an 2000, pourraient faire monter le taux du financement à un jour au-delà de la limite supérieure de la fourchette opérationnelle établie par la Banque. Cette dernière a déclaré que, pour maintenir le taux moyen du financement à un jour à l'intérieur de la fourchette opérationnelle pendant la période précédant et suivant le passage à l'an 2000, elle mettrait des encaisses de règlement supplémentaires à la disposition des participants au STPGV et aurait davantage recours aux prises en pension spéciales. Ces dernières sont des transactions que la Banque du Canada effectue auprès de négociants principaux afin de contrebalancer les pressions à la hausse qui s'exercent sur le taux du financement à un jour lorsque celui-ci dépasse le milieu de la fourchette opérationnelle.

Les billets de banque

La Banque du Canada s'est préparée, avec les institutions financières, à faire face à d'éventuelles hausses de la demande de billets de banque vers la fin de l'année 1999. Bien qu'elle conserve habituellement d'importantes réserves de billets de façon à satisfaire la demande du public pendant des périodes de pointe ou lors de circonstances exceptionnelles, la Banque a considéré qu'il était important que les Canadiens soient convaincus qu'il y aurait suffisamment de billets pour répondre à leurs besoins. Par conséquent, elle a fortement accru ses réserves pour les porter à quelque 23 milliards de dollars, soit environ quatre fois le montant habituel. Elle s'y est prise de façon économique, en faisant imprimer des billets qui n'auraient normalement été commandés qu'en 2000 et 2001 et en stockant des billets usés qui auraient été détruits dans d'autres circonstances. La Banque a travaillé en étroite collaboration avec des entreprises de transport par véhicule blindé et des institutions de dépôt pour faire en sorte que ces réserves supérieures à la moyenne soient distribuées dans les diverses régions du pays et que les institutions financières puissent facilement y puiser au cas où la demande augmenterait.

Les Canadiens ont affiché une grande confiance dans la capacité des institutions financières et des modes de paiement, comme les cartes de débit ou de crédit, de continuer à fonctionner normalement au début de l'an 2000 et par la suite.

En décembre 1999, la valeur totale des billets de banque en circulation était légèrement supérieure à la normale pour cette période de l'année. Ainsi, au 31 décembre, on estimait que cette valeur dépassait d'environ 5,5 milliards de dollars le chiffre auquel on se serait attendu ordinairement. Cette augmentation s'explique principalement par le fait que les institutions financières ont pris la précaution de détenir des réserves supérieures à la moyenne pour parer à un accroissement possible de

la demande des ménages et des entreprises. En fait, la demande du public en billets de banque supplémentaires n'a pas été très élevée. Les Canadiens ont affiché une grande confiance dans la capacité des institutions financières et des modes de paiement, comme les cartes de débit ou de crédit, de continuer à fonctionner normalement au début de l'an 2000 et par la suite. Dès la deuxième semaine de janvier 2000, la valeur des billets en circulation était presque revenue au niveau habituel.

Les communications

Les acteurs du secteur financier ont compris qu'il était primordial de mettre le public au courant des vastes préparatifs qu'ils avaient entrepris s'ils voulaient que le passage à l'an 2000 s'effectue de façon harmonieuse. Vers la fin de l'année, beaucoup considéraient que le secteur financier canadien était si bien préparé que le principal problème n'était plus d'ordre technique. Il y avait plutôt lieu de s'inquiéter de la réaction possible du public ou des marchés, dont les craintes concernant le passage à l'an 2000 pourraient se révéler plus dommageables que les problèmes informatiques susceptibles de survenir à ce moment-là.

Dans le cadre des efforts visant à informer le public du haut degré de préparation du secteur financier et à l'inciter à bien peser ses réactions face aux inquiétudes liées au passage à l'an 2000, la Banque du Canada a mis au point une page Web renfermant des renseignements détaillés sur la question (et présentant des liens vers des sites connexes).

À cela sont venus s'ajouter des discours prononcés par les membres du Conseil de direction, des entrevues et des points de presse, ainsi que des articles et des communiqués. La Banque a insisté sur le fait que l'utilisation de divers modes de paiement autres que l'argent liquide, comme les cartes de crédit et de débit, d'autres formes de transfert électronique de fonds et les chèques, ne devrait poser aucun problème. La Banque a fait savoir aux Canadiens que c'est auprès de leur institution financière que leur argent serait le plus en sécurité et que, en fait, ils devraient se préparer pour la fin de semaine du passage à l'an 2000 comme ils le feraient pour toute autre longue fin de semaine.

Le passage

Le passage à l'an 2000 s'est déroulé sans heurt tant au Canada qu'à l'étranger. Dans le secteur financier, les marchés et les institutions ont clos leurs opérations normalement le 31 décembre. Les systèmes de paiement de détail, notamment ceux utilisés dans le cadre des transactions effectuées par carte de débit et de crédit et par guichet automatique, n'ont pas connu de défaillance au début de la nouvelle année. Les services permettant de faire des transactions bancaires en ligne ou par téléphone ont bien fonctionné, et les succursales des institutions financières ont pu reprendre sans problème leurs activités à l'issue de la longue fin de semaine du jour de l'An. La demande accrue de billets de banque a pu être facilement satisfaite grâce aux réserves supérieures à la normale que détenaient la Banque du Canada et les institutions financières. Les principales infrastructures du secteur des services financiers, tels les systèmes de paiement exploités par l'Association canadienne des paiements et les systèmes de compensation et de règlement qui traitent les transactions portant sur des titres, des actions, des produits dérivés et des fonds communs de placement, ont toutes fonctionné normalement. La Banque n'a reçu aucune demande de prêt de la part des institutions financières autorisées à recourir au mécanisme spécial d'octroi de liquidités. En revanche, des négociants principaux ont fait appel aux prises en pension spéciales en décembre. L'évolution des taux d'intérêt à un jour n'a rien eu d'inhabituel. Comme prévu, tout s'est déroulé normalement durant la fin de semaine du passage, ainsi que par la suite. Il n'en reste pas moins que les acteurs du

L'échange de renseignements à l'échelle mondiale

secteur financier continueront, au cours de l'année, à se tenir à l'affût de tout problème découlant du changement de date.

Les préparatifs exceptionnels auxquels se sont livrés les secteurs public et privé ces dernières années ont, à n'en pas douter, contribué fortement à ce que le passage à l'an 2000 s'effectue en douceur. Il faut signaler que la collaboration entre les organismes des deux secteurs a été très étroite. L'information a circulé efficacement, et les plans de contingence et les initiatives relevant des communications ont été harmonisés. Il ressort de tout cela que le secteur financier est doté à présent de plans de contingence plus complets et de meilleurs réseaux de communication, ce qui lui sera favorable dans les années à venir.

L'échange de renseignements à l'échelle mondiale

La communication efficace de renseignements pertinents entre les autorités de surveillance des marchés financiers partout dans le monde était essentielle pour que le passage à l'an 2000 puisse s'effectuer sans heurt.

Le Conseil conjoint an 2000 (Joint Year 2000 Council), un comité regroupant des représentants d'organismes de réglementation des banques, des compagnies d'assurance et des marchés de titres, ainsi que des spécialistes des systèmes de paiement du monde entier, a établi un service de communication dans le but d'aider les autorités de surveillance des marchés à mettre en commun l'information et à coordonner les mesures à prendre.

Mis au point et administré par la Banque des Règlements Internationaux, ce service a fourni les coordonnées de personnes-ressources aux autorités de surveillance des grands marchés financiers. Il a rassemblé puis communiqué des informations concernant l'état de fonctionnement des principaux marchés et des institutions et infrastructures les plus importantes du secteur financier, créé un service informatisé permettant de suivre le déroulement du passage à l'an 2000 sur les marchés nationaux et organisé des conférences téléphoniques entre des représentants des organismes de réglementation des différentes régions du monde.

Pour sa part, la Banque du Canada, à l'instar du Bureau du surintendant des institutions financières et de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, a transmis des renseignements sur les travaux de préparation des marchés financiers canadiens ainsi que sur le déroulement des opérations pendant la fin de semaine du passage à l'an 2000.

secteur financier continueront, au cours de l'année, à se tenir à l'affût de tout problème découlant du changement de date.

Les préparatifs exceptionnels auxquels se sont livrés les secteurs public et privé ces dernières années ont, à n'en pas douter, contribué fortement à ce que le passage à l'an 2000 s'effectue en douceur. Il faut signaler que la collaboration entre les organismes des deux secteurs a été très étroite. L'information a circulé efficacement, et les plans de contingence et les initiatives relevant des communications ont été harmonisés. Il ressort de tout cela que le secteur financier est doté à présent de plans de contingence plus complets et de meilleurs réseaux de communication, ce qui lui sera favorable dans les années à venir.

COMPTE RENDU D'INTENDANCE

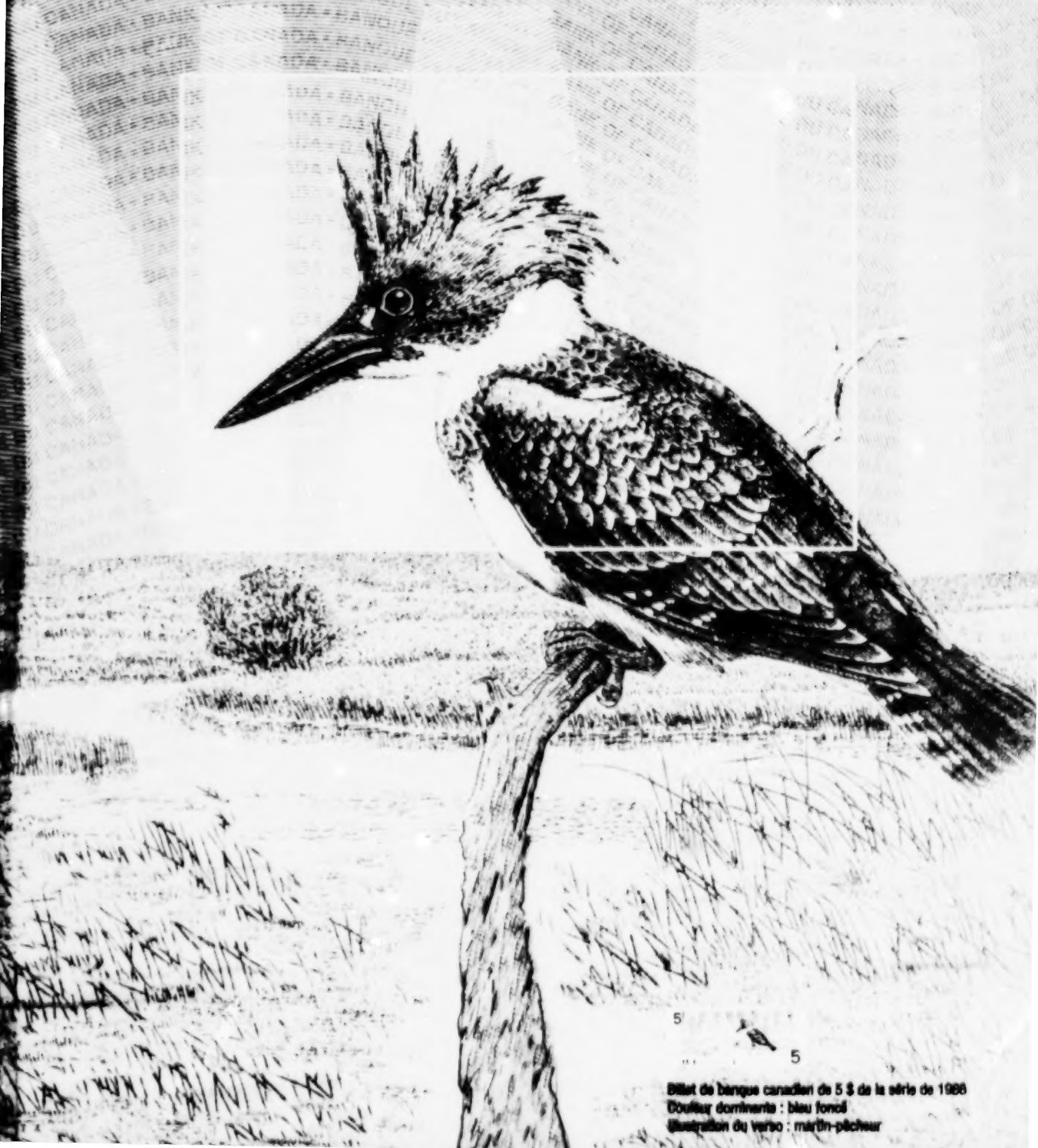

Billet de banque canadien de 5 $ de la série de 1986
Couleur dominante : bleu foncé
Illustration du verso : martin-pêcheur

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

La politique monétaire

La politique monétaire a pour objectif de contribuer à la bonne tenue de l'économie et à l'amélioration du niveau de vie de tous les Canadiens en maintenant l'inflation à un niveau bas et stable. Plus précisément, la Banque vise à contenir la tendance de l'inflation, mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC), à l'intérieur d'une fourchette cible allant de 1 à 3 %. En février 1998, l'application de cette fourchette, établie conjointement avec le gouvernement, a été prolongée jusqu'à la fin de 2001. Une cible à long terme, compatible avec la stabilité des prix, sera définie d'ici là.

L'inflation a été maintenue à de très bas niveaux grâce à la stratégie efficace axée sur la réalisation de cibles d'inflation que la Banque du Canada a adoptée.

Énoncé de la mission du FMI au Canada
16 novembre 1999

Pour mettre en œuvre la politique monétaire, la Banque se sert de l'influence qu'elle exerce sur les taux d'intérêt à court terme et, par ricochet, sur toute la gamme des taux de rendement et le taux de change du dollar canadien. Les mesures de politique monétaire agissent sur l'inflation de façon indirecte seulement et, en règle générale, leurs effets se font progressivement sentir pendant une période allant de 18 à 24 mois. La Banque se concentre par conséquent sur la tendance de l'inflation, qu'elle estime à l'aide d'un indice de référence des prix à la consommation qui exclut de l'IPC les composantes volatiles que sont l'alimentation et l'énergie ainsi que l'effet des modifications des impôts indirects.

Atteinte de la cible de maîtrise de l'inflation

L'inflation mesurée par l'indice de référence utilisé par la Banque, qui était tombée à la limite inférieure de la fourchette cible en 1998, a ensuite augmenté pour se rapprocher du point médian de la fourchette au deuxième semestre de 1999. À la fin de l'année, elle se situait à 1,6 %. Cette évolution est en grande partie attribuable à la réduction des capacités excédentaires entraînée par la vigueur de la croissance économique au Canada. Elle reflète également certains facteurs transitoires, comme les effets retardés de la dépréciation que le dollar canadien a connue en 1998 et qui a fait monter les prix des biens et services importés. L'indice global des prix à la consommation s'est accru de 2,6 % au cours de l'année; cette hausse bien supérieure à celle de l'indice de référence s'explique par le renchérissement marqué du mazout et de l'essence.

Les prévisionnistes du secteur privé continuent de s'attendre à ce que le taux moyen d'augmentation de l'IPC s'établisse près du point médian de la fourchette cible de maîtrise de l'inflation de la Banque. Selon la dernière enquête du Conference Board, par exemple, ils prévoient un taux de 2,2 % cette année et de 2,0 % en 2001.

Indice des prix à la consommation

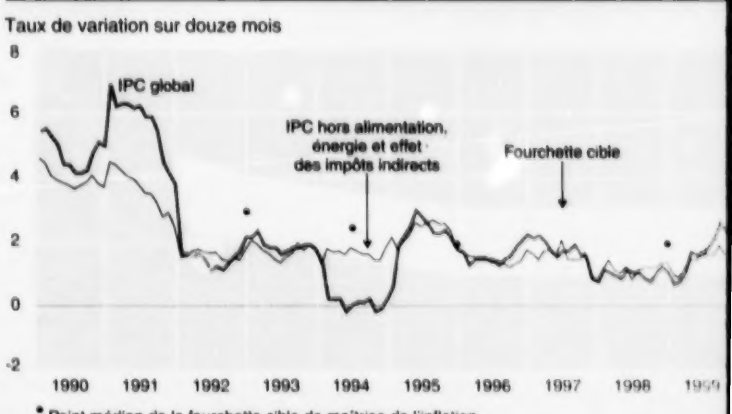

• Point médian de la fourchette cible de maîtrise de l'inflation

La politique monétaire

La politique monétaire a pour objectif de contribuer à la bonne tenue de l'économie et à l'amélioration du niveau de vie de tous les Canadiens en maintenant l'inflation à un niveau bas et stable. Plus précisément, la Banque vise à contenir la tendance de l'inflation, mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC), à l'intérieur d'une fourchette cible allant de 1 à 3 %. En février 1998, l'application de cette fourchette, établie conjointement avec le gouvernement, a été prolongée jusqu'à la fin de 2001. Une cible à long terme, compatible avec la stabilité des prix, sera définie d'ici là.

L'inflation a été maintenue à de très bas niveaux grâce à la stratégie efficace axée sur la réalisation de cibles d'inflation que la Banque du Canada a adoptée.

Énoncé de la mission du FMI au Canada
16 novembre 1999

Pour mettre en œuvre la politique monétaire, la Banque se sert de l'influence qu'elle exerce sur les taux d'intérêt à court terme et, par ricochet, sur toute la gamme des taux de rendement et le taux de change du dollar canadien. Les mesures de politique monétaire agissent sur l'inflation de façon indirecte seulement et, en règle générale, leurs effets se font progressivement sentir pendant une période allant de 18 à 24 mois. La Banque se concentre par conséquent sur la tendance de l'inflation, qu'elle estime à l'aide d'un indice de référence des prix à la consommation qui exclut de l'IPC les composantes volatiles que sont l'alimentation et l'énergie ainsi que l'effet des modifications des impôts indirects.

Atteinte de la cible de maîtrise de l'inflation

L'inflation mesurée par l'indice de référence utilisé par la Banque, qui était tombée à la limite inférieure de la fourchette cible en 1998, a ensuite augmenté pour se rapprocher du point médian de la fourchette au deuxième semestre de 1999. À la fin de l'année, elle se situait à 1,6 %. Cette évolution est en grande partie attribuable à la réduction des capacités excédentaires entraînée par la vigueur de la croissance économique au Canada. Elle reflète également certains facteurs transitoires, comme les effets retardés de la dépréciation que le dollar canadien a connue en 1998 et qui a fait monter les prix des biens et services importés. L'indice global des prix à la consommation s'est accru de 2,6 % au cours de l'année; cette hausse bien supérieure à celle de l'indice de référence s'explique par le renchérissement marqué du mazout et de l'essence.

Les prévisionnistes du secteur privé continuent de s'attendre à ce que le taux moyen d'augmentation de l'IPC s'établisse près du point médian de la fourchette cible de maîtrise de l'inflation de la Banque. Selon la dernière enquête du Conference Board, par exemple, ils prévoient un taux de 2,2 % cette année et de 2,0 % en 2001.

Indice des prix à la consommation

Taux de variation sur douze mois

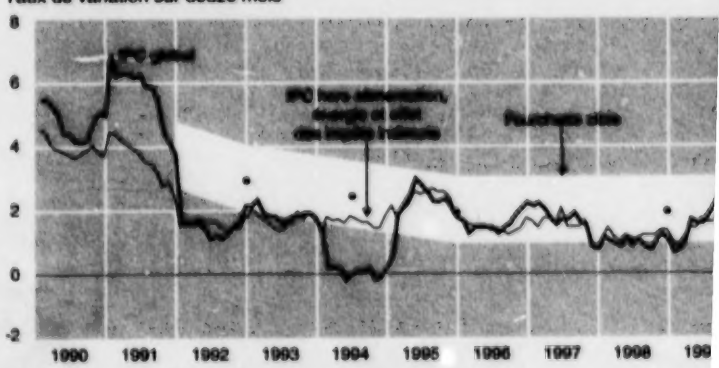

* Point médian de la fourchette cible de maîtrise de l'inflation

Le taux d'inflation attendu à long terme qui se dégage des enquêtes effectuées auprès des prévisionnistes du secteur privé est également demeuré au point médian de la fourchette visée par la Banque. L'écart entre le rendement des obligations d'État classiques et celles indexées sur le coût de la vie, qui a aussi tendance à refléter les attentes d'inflation à long terme, s'est beaucoup rétréci à l'automne 1998, lorsque certains évoquaient la possibilité d'une déflation à l'échelle mondiale. Au cours de 1999, l'écart s'est de nouveau élargi pour s'établir près du milieu de la fourchette cible.

L'économie canadienne s'est fort bien comportée en 1999. Elle a affiché une croissance de près de 4 %, et le taux de chômage est tombé à 6,8 % à la fin de l'année, ce qui ne s'était pas vu depuis 23 ans. Le dynamisme remarquable de l'activité aux États-Unis nous a été très favorable. La reprise observée en Europe et le regain de vigueur qu'a connu l'économie de certains des pays asiatiques qui avaient été le plus durement touchés par la crise financière nous ont également aidés, de même que le redressement des prix des principaux produits de base que nous exportons. L'essor de l'activité au Canada a aussi été stimulé par le niveau relativement bas des taux d'intérêt, la croissance de l'emploi et une amélioration de la confiance des consommateurs, qui ont favorisé une progression de la dépense intérieure. Face à l'essor de l'économie canadienne, la Banque a relevé le taux officiel d'escompte le 17 novembre 1999 et à nouveau le 3 février 2000 afin de maintenir le bas niveau d'inflation nécessaire à une expansion durable.

Évaluation de la situation internationale

L'évolution de la situation internationale influence notre économie et nos marchés financiers. La Banque consacre donc beaucoup de temps et d'efforts à comprendre et à prévoir ce qui se passe ailleurs et conseille le gouvernement canadien sur des questions économiques et financières de portée internationale. Elle travaille en étroite collaboration avec d'autres banques centrales à l'étude de questions liées à la politique monétaire et à la stabilité financière. Elle entretient aussi des relations suivies avec les grandes institutions économiques et financières internationales, en vue d'échanger des renseignements et de débattre de sujets d'actualité.

Au cours de 1999, d'importants changements ont été apportés aux arrangements monétaires internationaux. Le début de l'année a été marqué par le lancement de la monnaie européenne unique (l'euro), événement qui a ravivé l'intérêt pour la question de la faisabilité d'unions monétaires ailleurs dans le monde. Les avantages du recours à une caisse d'émission et à la « dollarisation », c'est-à-dire l'adoption du dollar américain comme unité monétaire, ont aussi fait l'objet de vastes débats, en particulier en Amérique latine. Tout aussi significatif est le fait qu'un certain nombre de pays à marché émergent ont adopté un régime de changes flottants et des cibles en matière d'inflation. En 1999, le Brésil et la Colombie se sont joints à ce groupe. La Banque a apporté son aide à des pays désireux d'obtenir des conseils techniques sur l'utilisation de cibles d'inflation aux fins de la conduite de la politique monétaire et de bénéficier ainsi de l'expérience qu'elle a acquise à cet égard.

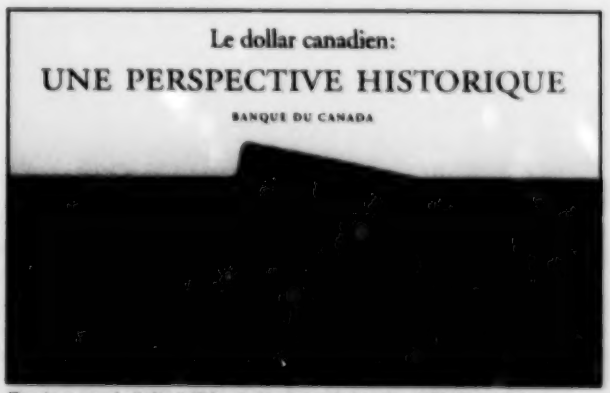

Par le passé, il était illégal de reproduire des billets de banque sous quelque forme que ce soit. Les modifications qui ont été apportées au Code criminel en 1999 ont permis à la Banque d'utiliser des photographies de billets pour illustrer cette nouvelle publication, dont l'auteur est James Powell, chef du département des Relations internationales.

Pendant que l'économie mondiale se relevait de la tourmente qui l'a secouée en 1997 et 1998, la communauté internationale a cherché de nouveaux moyens, plus efficaces, de prévenir et de résoudre les crises financières. Il a beaucoup été question des régimes de changes flottants durant les discussions qui ont eu lieu sur les façons d'éviter les crises financières et de limiter les dommages qu'elles occasionnent. Il est apparu que les pays dotés de changes flottants ont en général réussi à s'adapter plus rapidement aux perturbations et s'en sont mieux remis que les autres pays.

Recherche et analyse

La formulation de la politique monétaire se fonde principalement sur l'analyse et la recherche. Pour assurer la solidité de ses travaux, la Banque entretient des relations avec des universitaires et d'autres chercheurs par l'entremise de colloques, de séminaires et de contacts informels et par la publication d'études préparées par des membres de son personnel.

En 1999, la Banque a été l'hôte d'un colloque sur le rôle que jouent les agrégats monétaires dans la formulation de la politique monétaire. Les actes de ce colloque seront publiés plus tard cette année et versés également dans le site Web de la Banque. Au printemps 2000, la Banque tiendra un séminaire au cours duquel on discutera des recherches menées sur la définition d'une cible à long terme en matière de stabilité des prix.

Un bon nombre d'études ont été effectuées sur les avantages que présente un régime de changes flottants pour le Canada et sur les conséquences de l'utilisation d'un mécanisme de change différent. Les résultats de certains de ces travaux ont été débattus en 1999 dans le cadre de forums nationaux et internationaux, et cette question constituera le thème central du prochain colloque que tiendra la Banque, à l'automne 2000. La conduite de la politique monétaire en contexte d'incertitude et la détermination d'une vaste gamme d'indicateurs des pressions s'exerçant sur l'appareil de production et sur l'inflation lorsque l'économie fonctionne presque aux limites de sa capacité ont également occupé une grande place dans le programme de recherche de la Banque. Par ailleurs, celle-ci a continué de s'appliquer à améliorer la compréhension qu'elle a du fonctionnement des marchés financiers canadiens et de la façon dont l'évolution de la structure de ces marchés influe sur le comportement de l'économie canadienne.

PHOTO : JAMES ZAGON

Colloque sur la monnaie, la politique monétaire et les mécanismes de transmission tenu par la Banque du Canada en novembre 1999

Vers une meilleure compréhension de la politique monétaire

Dans un contexte où l'économie canadienne s'approche des limites de sa capacité de production, la Banque a beaucoup traité, dans ses communications externes, des risques auxquels la politique monétaire est confrontée. Elle a également insisté sur la nécessité de modifier le taux officiel d'escompte en temps opportun afin de maintenir la

tendance de l'inflation à un bas niveau et de favoriser ainsi une expansion économique durable au Canada.

La Banque a procédé à une revue de ses activités de communication en 1999 afin de veiller à ce que l'approche suivie soit systématique et bien intégrée. C'est dans cette optique qu'elle publiera dorénavant en février et en août une mise à jour officielle de l'analyse présentée dans le *Rapport sur la politique monétaire*, qui paraît deux fois l'an (en mai et en novembre).

Les employés des bureaux régionaux de la Banque ont aidé les administrateurs et les membres du Conseil de direction dans les activités de liaison externe qu'ils mènent aux quatre coins du pays. Ils sont restés en contact avec les gouvernements provinciaux ainsi qu'avec des entreprises et des associations industrielles, des établissements d'enseignement et le grand public. Ils ont également continué de perfectionner les méthodes qu'ils utilisent pour recueillir des renseignements sur l'évolution économique actuelle et attendue. Chaque trimestre, les bureaux régionaux présentent au Conseil de direction les résultats d'une enquête effectuée auprès d'une centaine d'entreprises et d'associations afin qu'il dispose d'une évaluation « sur le terrain » de la situation économique et d'un complément aux projections économiques établies par le personnel de la Banque.

Le site Web de la Banque est devenu une source d'information pratique, où l'on trouve un éventail de plus en plus grand de statistiques financières, de documents et de renseignements sur la Banque. Un nouveau module illustrant le mécanisme de transmission de la politique monétaire a été ajouté en 1999, de même qu'une feuille de calcul de l'inflation, un outil interactif qui montre les effets que l'inflation a exercés sur la valeur de la monnaie au cours des 85 dernières années.

Dépenses d'exploitation

La formulation et la mise en œuvre de la politique monétaire ont entraîné des dépenses de 39 millions de dollars en 1999, ce qui représente environ 18 % de l'ensemble des dépenses d'exploitation de la Banque. Il s'agit là d'une baisse de 1,7 million de dollars par rapport à 1998. Cette diminution s'explique par deux grands facteurs, à savoir l'achèvement en 1998 de la refonte du système utilisé par la Banque pour traiter les données recueillies auprès des institutions financières et la perception de droits dans le cadre d'une entente de partage des coûts conclue avec le Bureau du surintendant des institutions financières et la Société d'assurance-dépôts du Canada relativement au traitement de ces données.

Comme il a déjà été mentionné, la communication est l'un des aspects importants de la conduite de la politique monétaire. Les activités liées aux communications externes sont à l'origine de 31 % des dépenses engagées au titre de la politique monétaire. Ce chiffre tient compte du temps que les différents membres du Conseil de direction ont consacré à des discours et au programme de liaison externe, des coûts liés à la préparation et à la production des publications ainsi que des dépenses relatives aux activités des représentants régionaux.

Activités liées à la fonction Politique monétaire en proportion des dépenses d'exploitation totales

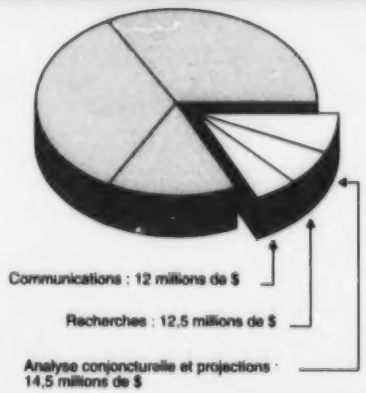

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

La monnaie

Les Canadiens règlent chaque jour des centaines de millions de transactions au moyen de billets de banque. Ils s'attendent à ce que la Banque du Canada leur fournisse des billets de qualité en quantité suffisante et que ceux-ci soient à l'épreuve de la contrefaçon.

En 1999, la Banque a étendu et intensifié ses efforts pour familiariser le public avec les éléments de sécurité dont sont pourvus les billets authentiques. Elle a poursuivi ses travaux de recherche et développement sur la technologie et les caractéristiques de sécurité propres aux billets ainsi que ses activités relatives à l'émission d'une nouvelle série de billets. De concert avec ses partenaires au sein du système de distribution des billets, elle a mené à terme de vastes et minutieux préparatifs en vue du passage à l'an 2000.

La contrefaçon

Les cas de contrefaçon demeurent relativement peu nombreux au Canada et ne représentent qu'une fraction infime de la valeur totale des billets en circulation. Toutefois, leur nombre a augmenté ces dernières années.

La valeur des faux billets retirés de la circulation a doublé entre 1997 et 1998, en raison surtout d'un accroissement marqué du nombre de billets de 100 dollars contrefaits. En revanche, elle a baissé entre 1998 et 1999. Ce récent recul de la contrefaçon tient principalement à la diminution du nombre de faux billets de 10, 20 et 1 000 dollars.

On peut rapidement déterminer qu'un billet est faux si la vignette de sûreté, ce rectangle de pellicule réfléchissante qui se trouve dans le coin supérieur gauche des coupures authentiques de 20, 50, 100 et 1 000 dollars, ne passe pas de l'or au vert lorsqu'on l'incline. Un billet contrefait n'a pas non plus les autres éléments de sécurité incorporés aux billets authentiques, comme l'impression en relief du portrait et les petites pastilles vertes, ou planchettes, que l'on peut détacher avec l'ongle.

On peut obtenir des renseignements additionnels en composant le 1 888 513-8212, ou en visitant le site Web de la Banque (http://www.bank-banque-canada.ca).

Montant des faux billets retirés de la circulation

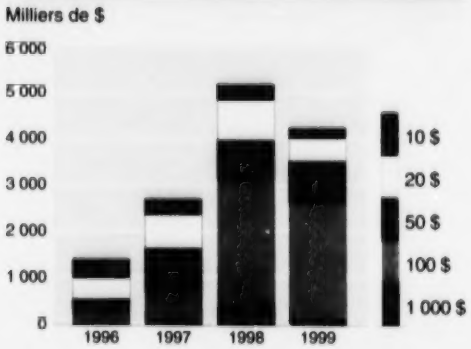

La Banque surveille et analyse l'état de la contrefaçon au pays en étroite collaboration avec la Gendarmerie royale du Canada (qui est responsable de l'application des lois canadiennes en la matière). Ses efforts viennent appuyer le travail des enquêteurs et le programme d'information sur la monnaie qu'elle a mis en place.

La monnaie

Les Canadiens règlent chaque jour des centaines de millions de transactions au moyen de billets de banque. Ils s'attendent à ce que la Banque du Canada leur fournisse des billets de qualité en quantité suffisante et que ceux-ci soient à l'épreuve de la contrefaçon.

En 1999, la Banque a étendu et intensifié ses efforts pour familiariser le public avec les éléments de sécurité dont sont pourvus les billets authentiques. Elle a poursuivi ses travaux de recherche et développement sur la technologie et les caractéristiques de sécurité propres aux billets ainsi que ses activités relatives à l'émission d'une nouvelle série de billets. De concert avec ses partenaires au sein du système de distribution des billets, elle a mené à terme de vastes et minutieux préparatifs en vue du passage à l'an 2000.

La contrefaçon

Les cas de contrefaçon demeurent relativement peu nombreux au Canada et ne représentent qu'une fraction infime de la valeur totale des billets en circulation. Toutefois, leur nombre a augmenté ces dernières années.

La valeur des faux billets retirés de la circulation a doublé entre 1997 et 1998, en raison surtout d'un accroissement marqué du nombre de billets de 100 dollars contrefaits. En revanche, elle a baissé entre 1998 et 1999. Ce récent recul de la contrefaçon tient principalement à la diminution du nombre de faux billets de 10, 20 et 1 000 dollars.

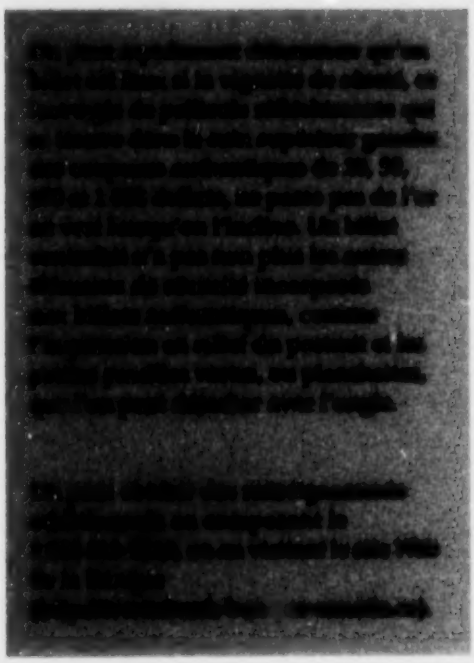

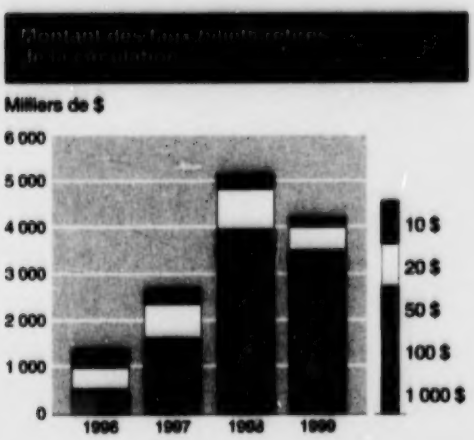

La Banque surveille et analyse l'état de la contrefaçon au pays en étroite collaboration avec la Gendarmerie royale du Canada (qui est responsable de l'application des lois canadiennes en la matière). Ses efforts viennent appuyer le travail des enquêteurs et le programme d'information sur la monnaie qu'elle a mis en place.

Bob Dolomont, de notre bureau des provinces de l'Atlantique, présente un exposé à des représentants de la Société canadienne de la sécurité industrielle à Moncton, au Nouveau-Brunswick.

Le programme d'information sur la monnaie

Un public averti qui reconnaît facilement les éléments de sécurité dont sont dotés les billets authentiques demeure la meilleure arme contre la contrefaçon.

En 1999, la Banque a continué d'étendre son programme d'information sur la monnaie. Son personnel a fait quelque 280 exposés devant des caissiers d'institutions financières et de commerces, des groupements d'entreprises et des policiers ainsi que dans des établissements scolaires afin d'aider les gens à mieux reconnaître les principaux éléments de sécurité des billets de banque authentiques. Ce volet du programme a été complété par la distribution d'affiches, de dépliants et de films vidéo ainsi que par les activités qu'organise le Musée de la monnaie.

Au cours des deux ou trois prochaines années, le Musée concevra pour le Web des activités et des expositions portant sur le patrimoine numismatique canadien et sur les rôles et responsabilités de la Banque.

Recherche et développement

Les innovations techniques relatives aux billets de banque et la mise au point de nouveaux éléments de sécurité constituent un puissant moyen de défense contre les faussaires.

Les travaux de recherche et développement de la Banque visent essentiellement à faire obstacle aux menaces découlant des progrès de la technologie dans le domaine de l'impression de documents par photocopieur et par ordinateur, ainsi qu'à améliorer les méthodes de production des billets.

En 1999, la Banque s'est penchée sur les nouveaux dispositifs anticontrefaçon et les matériaux sur lesquels les billets de banque peuvent être imprimés. Elle cherche ainsi à mettre au point un nouveau genre de billet qui pourra être modifié au fil des ans afin de contrer les menaces que poseront les innovations futures. Pour mener à bien cette entreprise, la Banque fait appel à l'expertise de sociétés d'impression de billets, d'organismes d'application de la loi et de grands instituts d'émission étrangers. Elle consulte également des particuliers, des représentants du gouvernement et des personnes ayant une déficience visuelle au sujet des thèmes et des éléments qui seront utilisés pour la nouvelle série de billets.

La nouvelle série de billets de banque

La Banque projette de lancer la première coupure de la nouvelle série en 2001. Les autres seraient graduellement mises en circulation au cours des deux ou trois années suivantes.

En 1999, les travaux ont été axés sur l'intégration d'éléments de sécurité perfectionnés dans la conception du billet. La nouvelle série comprendra plusieurs éléments de sécurité tirant parti des progrès réalisés en matière de technologie ainsi qu'au chapitre des méthodes de production et de la durabilité des billets. Tout en offrant une

meilleure protection contre la contrefaçon, les innovations apportées devraient permettre de réduire les coûts de production. Comme la Banque travaille de concert avec les institutions financières et les fabricants d'équipement, le lancement de la nouvelle série ne devrait pas exiger de modifications importantes aux installations et aux équipements actuels de traitement des billets.

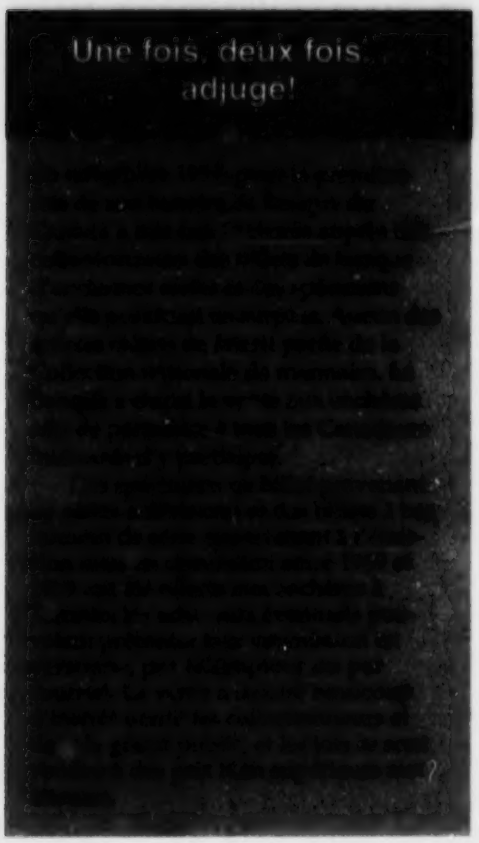

Dépenses d'exploitation

Les activités relatives à la fonction Monnaie ont coûté 72,7 millions de dollars en 1999, ce qui constitue environ 33 % de l'ensemble des dépenses d'exploitation de la Banque. Il s'agit d'une hausse de 15,2 millions de dollars ou d'environ 26 % par rapport à 1998.

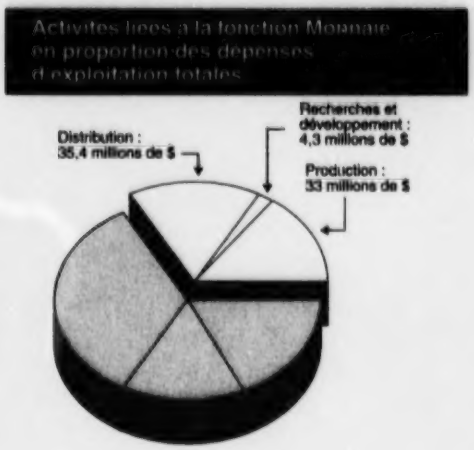

Cette augmentation marquée est attribuable aux préparatifs liés au passage à l'an 2000. Les billets neufs qui auraient dû être imprimés en 2000 et 2001 l'ont été en 1999; il a aussi fallu les distribuer partout au pays.

Les dépenses engagées sont réduites par le produit des ventes du matériau optique de sûreté. Depuis bon nombre d'années, la Banque se sert de ce matériau, qu'elle produit elle-même, pour fabriquer la vignette de couleur or et vert appliquée sur les billets canadiens de coupure élevée. La Banque commercialise d'autres versions de ce matériau auprès des instituts officiels d'émission de pays étrangers. En 1999, les recettes tirées de la vente du matériau optique de sûreté ont augmenté de façon sensible.

Abstraction faite des dépenses effectuées en prévision du passage à l'an 2000, les activités relatives à la fonction Monnaie ont coûté 56 millions de dollars en 1999, ce qui représente quand même une part importante de l'ensemble des dépenses d'exploitation de la Banque pendant l'année, mais quelque 3 % de moins que les dépenses effectivement engagées en 1998.

Les services de banque centrale

Les deux principaux objectifs des Services de banque centrale sont de promouvoir la fiabilité et la solidité du système financier canadien et de fournir des services de gestion financière efficients au gouvernement fédéral.

Promotion de la fiabilité du système financier canadien

Surveillance générale des principaux systèmes de compensation et de règlement

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*, la Banque du Canada est responsable de la surveillance générale des principaux systèmes de compensation et de règlement au pays. Les institutions financières ont recours à ces systèmes pour effectuer des transferts de fonds ou traiter et régler les obligations de paiement découlant de l'achat et de la vente d'instruments financiers tels que les titres d'emprunt, les actions, les devises ou les produits dérivés. La Banque examine les mécanismes destinés à assurer la gestion et le contrôle des risques associés à ces systèmes afin de veiller à ce que le système financier ne soit pas gravement perturbé en cas de défaillance d'un participant.

Le STPGV devient pleinement opérationnel

Le 4 février 1999, le système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV) est devenu pleinement opérationnel. Il a été conçu et élaboré par l'Association canadienne des paiements, qui regroupe des institutions de dépôt et la Banque du Canada. Le STPGV est maintenant le pivot du système national de paiement, car il traite rapidement et en continu tout au long de la journée les transactions qui portent sur de grosses sommes ou dont le moment du règlement est critique. Il joue un rôle particulièrement important dans le règlement des obligations

Le STPGV et la Banque du Canada

Une fois devenu opérationnel, le STPGV a été soumis à la surveillance générale de la Banque du Canada en vertu des dispositions de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements* afin qu'un suivi continu puisse être exercé sur les mécanismes de contrôle des risques. Il en découle aussi une plus grande certitude sur le plan juridique que les obligations de paiement des participants seront réglées même en cas de défaillance de l'un ou plusieurs d'entre eux. Pour remédier aux préoccupations pouvant subsister en ce qui concerne le risque inhérent au système de paiement qui était déjà en place – à savoir le système canadien de compensation et de règlement –, la Banque du Canada et les participants au STPGV travaillent à la mise en charge par ce dernier de la plupart des gros paiements.

Grâce au STPGV, la Banque peut exercer la fonction d'agent du règlement pour le SECTEM sans courir de risque majeur. Le SECTEM est un système électronique de compensation et de règlement des transactions sur obligations et titres du marché monétaire libellés en dollars canadiens. En assumant le rôle d'agent de règlement, la Banque permet que soit éliminé le « risque du banquier » pour le SECTEM et ses participants, c'est-à-dire le risque qu'une institution financière privée faisant office d'agent de règlement connaisse une défaillance.

meilleure protection contre la contrefaçon, les innovations apportées devraient permettre de réduire les coûts de production. Comme la Banque travaille de concert avec les institutions financières et les fabricants d'équipement, le lancement de la nouvelle série ne devrait pas exiger de modifications importantes aux installations et aux équipements actuels de traitement des billets.

Une fois, deux fois... adjugé!

En novembre 1999, pour la première fois de son histoire, la Banque du Canada a mis aux enchères auprès des collectionneurs des billets de banque d'anciennes séries et des spécimens qu'elle possédait en surplus. Aucun des articles offerts ne faisait partie de la Collection nationale de monnaies. La Banque a choisi la vente aux enchères afin de permettre à tous les Canadiens intéressés d'y participer.

Des spécimens de billet provenant de séries antérieures et des billets à bas numéro de série appartenant à l'émission mise en circulation entre 1969 et 1979 ont été offerts aux enchères à Toronto; les acheteurs éventuels pouvaient présenter leur soumission en personne, par télécopieur ou par courriel. La vente a suscité beaucoup d'intérêt parmi les collectionneurs et dans le grand public, et les lots se sont vendus à des prix bien supérieurs aux attentes.

Dépenses d'exploitation

Les activités relatives à la fonction Monnaie ont coûté 72,7 millions de dollars en 1999, ce qui constitue environ 33 % de l'ensemble des dépenses d'exploitation de la Banque. Il s'agit d'une hausse de 15,2 millions de dollars ou d'environ 26 % par rapport à 1998.

Activités liées à la fonction Monnaie en proportion des dépenses d'exploitation totales

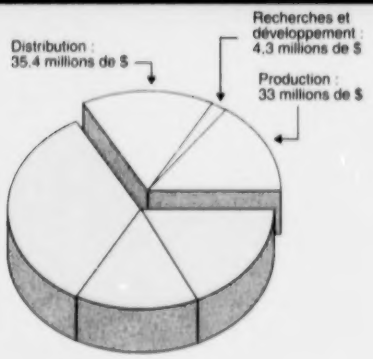

Cette augmentation marquée est attribuable aux préparatifs liés au passage à l'an 2000. Les billets neufs qui auraient dû être imprimés en 2000 et 2001 l'ont été en 1999; il a aussi fallu les distribuer partout au pays.

Les dépenses engagées sont réduites par le produit des ventes du matériau optique de sûreté. Depuis bon nombre d'années, la Banque se sert de ce matériau, qu'elle produit elle-même, pour fabriquer la vignette de couleur or et vert appliquée sur les billets canadiens de coupure élevée. La Banque commercialise d'autres versions de ce matériau auprès des instituts officiels d'émission de pays étrangers. En 1999, les recettes tirées de la vente du matériau optique de sûreté ont augmenté de façon sensible.

Abstraction faite des dépenses effectuées en prévision du passage à l'an 2000, les activités relatives à la fonction Monnaie ont coûté 56 millions de dollars en 1999, ce qui représente quand même une part importante de l'ensemble des dépenses d'exploitation de la Banque pendant l'année, mais quelque 3 % de moins que les dépenses effectivement engagées en 1998.

Les services de banque centrale

Les deux principaux objectifs des Services de banque centrale sont de promouvoir la fiabilité et la solidité du système financier canadien et de fournir des services de gestion financière efficients au gouvernement fédéral.

Promotion de la fiabilité du système financier canadien

Surveillance générale des principaux systèmes de compensation et de règlement

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*, la Banque du Canada est responsable de la surveillance générale des principaux systèmes de compensation et de règlement au pays. Les institutions financières ont recours à ces systèmes pour effectuer des transferts de fonds ou traiter et régler les obligations de paiement découlant de l'achat et de la vente d'instruments financiers tels que les titres d'emprunt, les actions, les devises ou les produits dérivés. La Banque examine les mécanismes destinés à assurer la gestion et le contrôle des risques associés à ces systèmes afin de veiller à ce que le système financier ne soit pas gravement perturbé en cas de défaillance d'un participant.

Le STPGV devient pleinement opérationnel

Le 4 février 1999, le système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV) est devenu pleinement opérationnel. Il a été conçu et élaboré par l'Association canadienne des paiements, qui regroupe des institutions de dépôt et la Banque du Canada. Le STPGV est maintenant le pivot du système national de paiement, car il traite rapidement et en continu tout au long de la journée les transactions qui portent sur de grosses sommes ou dont le moment du règlement est critique. Il joue un rôle particulièrement important dans le règlement des obligations

Le STPGV et la Banque du Canada

Une fois devenu opérationnel, le STPGV a été assujetti à la surveillance générale de la Banque du Canada en vertu des dispositions de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements* afin qu'un suivi continu puisse être exercé sur les mécanismes de contrôle des risques. Il en découle aussi une plus grande certitude sur le plan juridique que les obligations de paiement des participants seront réglées même en cas de défaillance de l'un ou plusieurs d'entre eux. Pour remédier aux préoccupations pouvant subsister en ce qui concerne le risque inhérent au système de paiement qui était déjà en place – à savoir le système automatisé de compensation et de règlement –, la Banque du Canada et les participants au STPGV travaillent à la prise en charge par ce dernier de la plupart des gros paiements.

Grâce au STPGV, la Banque peut exercer la fonction d'agent de règlement pour le SECTEM sans courir de risque majeur. Le SECTEM est un système électronique de compensation et de règlement des transactions sur obligations et titres du marché monétaire libellés en dollars canadiens. En assumant le rôle d'agent de règlement, la Banque permet que soit éliminé le « risque du banquier » pour le SECTEM et ses participants, c'est-à-dire le risque qu'une institution financière privée faisant office d'agent de règlement connaisse une défaillance.

de paiement en dollars canadiens découlant d'opérations sur titres ou sur devises. En procurant la certitude du règlement pour chaque message de paiement qu'il accepte, il diminue considérablement le risque inhérent au système canadien de paiement. Avec le STPGV, le Canada s'est doté d'un mécanisme de traitement des gros paiements qui répond aux normes internationales les plus élevées. À l'heure actuelle, le STPGV traite chaque jour 13 500 transactions en moyenne, qui totalisent un peu plus de 100 milliards de dollars.

Les systèmes de compensation et de règlement des opérations de change

Le STPGV permettra l'intégration du dollar canadien aux mécanismes de compensation et de règlement transfrontières multidevises, comme celui que la CLS Bank International exploitera et qui visera à réduire sensiblement les risques associés au règlement des opérations de change et à les contrôler. Pour ce faire, la CLS Bank exige la collaboration des banques centrales des pays dont la devise (comme le dollar canadien) sera intégrée au nouveau mécanisme. La Banque du Canada a indiqué qu'elle fera office d'agent de règlement pour la CLS Bank et qu'elle ouvrira un compte de règlement à son nom. La Banque du Canada, le STPGV et le Service de compensation des titres d'emprunt (SECTEM) devront commencer leurs activités à 0 h 30, les jours ouvrables, afin de faire coïncider leurs heures d'exploitation avec celles des systèmes de paiement d'Europe et d'Extrême-Orient.

La Banque du Canada fait partie d'un groupe de banques centrales qui discute avec CLS Services de la nature exacte des mécanismes de règlement et de contrôle du risque qui seront mis en place. Bien qu'aucune date précise n'ait encore été arrêtée, la CLS Bank devrait amorcer ses opérations dans le courant de 2001.

La CLS Bank sera une banque à vocation spécifique constituée sous le régime de la législation fédérale américaine et supervisée par la Réserve fédérale. Elle mènera ses opérations à la fois à New York, où sera situé son siège social, et à Londres. La CLS Bank est une filiale en propriété exclusive de CLS Services, une société de portefeuille dont le siège social se trouve à Londres. CLS Services appartient actuellement à plus de 60 actionnaires (dont des banques canadiennes) établis dans 14 pays, et son capital est ouvert aux institutions financières admissibles.

Principes de base applicables aux gros systèmes de paiement

La Banque du Canada fait partie d'un groupe de travail formé de représentants de 23 banques centrales, du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale. Ce groupe a pour tâche d'élaborer un ensemble de principes de base auxquels les gros systèmes de paiement devront se conformer pour que les autorités publiques les considèrent comme sûrs et efficients. Il s'est aussi penché sur les responsabilités qui incombent aux banques centrales dans l'application de ces principes. Une ébauche des principes proposés a été distribuée pour commentaires en décembre 1999. Une fois le rapport final publié, la Banque incorporera les principes de base énoncés aux lignes directrices établies en vertu de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements* et y assujettira les systèmes désignés en vertu de cette loi.

Dans son examen récent de la stabilité du système financier du Canada, le FMI a confirmé l'évaluation faite par la Banque du Canada selon laquelle le STPGV est en tous points conforme aux principes de base énoncés dans l'ébauche.

Le FMI évalue la stabilité du système financier canadien

À l'automne 1999, le FMI a procédé, dans le cadre d'un projet-pilote, à une évaluation du système financier canadien. Cette démarche a pour objet d'aider les pays à apporter les améliorations nécessaires au renforcement de leur secteur financier. Le FMI conclut que le Canada dispose d'un système financier sain et stable et que le cadre de réglementation en place est hautement conforme aux principales normes internationales.

Établissement de succursales de banques étrangères au Canada

En juin 1999, le gouvernement fédéral a modifié sa législation bancaire dans le but de permettre aux banques étrangères de mener des opérations au Canada par l'entremise de succursales. Cette décision a soulevé certaines questions quant aux risques auxquels seraient alors exposés les systèmes de compensation et de règlement étant donné que les banques étrangères allaient être assujetties à la fois aux lois du pays où elles ont été constituées et à la législation canadienne. Pour remédier à la situation, la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements* a été révisée de façon à permettre au gouverneur de la Banque du Canada de juger si la participation directe d'une succursale de banque étrangère à un système de compensation et de règlement désigné en vertu de la *Loi* constitue un risque inacceptable. Si le gouverneur conclut que tel est le cas, il pourra interdire ou soumettre à certaines conditions la participation d'une succursale de banque étrangère à ce système.

Élaboration d'une stratégie pour le secteur financier

Par suite de la publication, en septembre 1998, du rapport du Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers canadiens, le gouvernement fédéral a fait paraître en juin 1999 un document d'orientation exposant un nouveau cadre stratégique pour le secteur financier canadien.

La Banque a participé étroitement aux travaux qui ont mené à la rédaction du document en question, en fournissant au ministère des Finances des analyses et des avis sur de nombreux points touchant la sécurité et l'efficience du secteur financier. La Banque considérait comme particulièrement importantes les propositions visant à donner aux compagnies d'assurance vie, aux courtiers en valeurs mobilières et aux gestionnaires de fonds communs de placement du marché monétaire un accès au système de paiement. En outre, compte tenu des responsabilités de surveillance qui lui incombent en vertu de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*, la Banque s'est aussi beaucoup intéressée à la question de la surveillance générale accrue, par les pouvoirs publics, des opérations de l'Association canadienne des paiements, et peut-être même d'autres systèmes de paiement.

Publication des principes, normes et procédures

L'une des activités que la Banque a menées au cours de 1999 en vue de promouvoir la stabilité du système financier canadien a consisté à élaborer des principes, normes et procédures pour régir les opérations d'achat et de vente de certains titres et d'autres instruments financiers qu'elle conclut lorsque les marchés financiers ou le secteur financier connaissent des tensions graves et exceptionnelles. La *Loi sur la Banque du Canada* accorde à la Banque le pouvoir discrétionnaire d'effectuer de telles transactions; les principes, normes et

de paiement en dollars canadiens découlant d'opérations sur titres ou sur devises. En procurant la certitude du règlement pour chaque message de paiement qu'il accepte, il diminue considérablement le risque inhérent au système canadien de paiement. Avec le STPGV, le Canada s'est doté d'un mécanisme de traitement des gros paiements qui répond aux normes internationales les plus élevées. À l'heure actuelle, le STPGV traite chaque jour 13 500 transactions en moyenne, qui totalisent un peu plus de 100 milliards de dollars.

Les systèmes de compensation et de règlement des opérations de change

Le STPGV permettra l'intégration du dollar canadien aux mécanismes de compensation et de règlement transfrontières multidevises, comme celui que la CLS Bank International exploitera et qui visera à réduire sensiblement les risques associés au règlement des opérations de change et à les contrôler. Pour ce faire, la CLS Bank exige la collaboration des banques centrales des pays dont la devise (comme le dollar canadien) sera intégrée au nouveau mécanisme. La Banque du Canada a indiqué qu'elle fera office d'agent de règlement pour la CLS Bank et qu'elle ouvrira un compte de règlement à son nom. La Banque du Canada, le STPGV et le Service de compensation des titres d'emprunt (SECTEM) devront commencer leurs activités à 0 h 30, les jours ouvrables, afin de faire coïncider leurs heures d'exploitation avec celles des systèmes de paiement d'Europe et d'Extrême-Orient.

La Banque du Canada fait partie d'un groupe de banques centrales qui discute avec CLS Services de la nature exacte des mécanismes de règlement et de contrôle du risque qui seront mis en place. Bien qu'aucune date précise n'ait encore été arrêtée, la CLS Bank devrait amorcer ses opérations dans le courant de 2001.

Principes de base applicables aux gros systèmes de paiement

La Banque du Canada fait partie d'un groupe de travail formé de représentants de 23 banques centrales, du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale. Ce groupe a pour tâche d'élaborer un ensemble de principes de base auxquels les gros systèmes de paiement devront se conformer pour que les autorités publiques les considèrent comme sûrs et efficients. Il s'est aussi penché sur les responsabilités qui incombent aux banques centrales dans l'application de ces principes. Une ébauche des principes proposés a été distribuée pour commentaires en décembre 1999. Une fois le rapport final publié, la Banque incorporera les principes de base énoncés aux lignes directrices établies en vertu de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements* et y assujettira les systèmes désignés en vertu de cette loi.

Dans son examen récent de la stabilité du système financier du Canada, le FMI a confirmé l'évaluation faite par la Banque du Canada selon laquelle le STPGV est en tous points conforme aux principes de base énoncés dans l'ébauche.

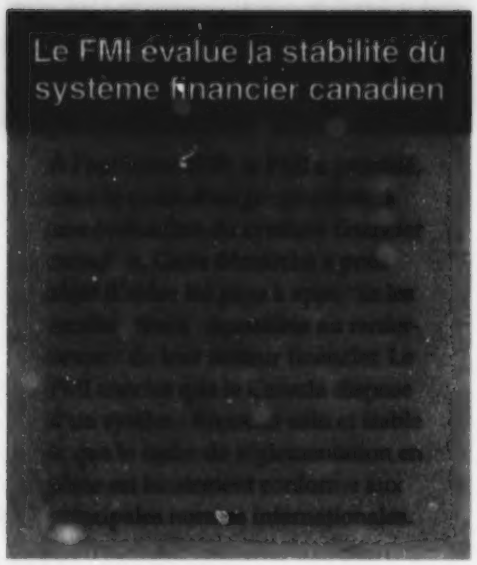

Établissement de succursales de banques étrangères au Canada

En juin 1999, le gouvernement fédéral a modifié sa législation bancaire dans le but de permettre aux banques étrangères de mener des opérations au Canada par l'entremise de succursales. Cette décision a soulevé certaines questions quant aux risques auxquels seraient alors exposés les systèmes de compensation et de règlement étant donné que les banques étrangères allaient être assujetties à la fois aux lois du pays où elles ont été constituées et à la législation canadienne. Pour remédier à la situation, la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements* a été révisée de façon à permettre au gouverneur de la Banque du Canada de juger si la participation directe d'une succursale de banque étrangère à un système de compensation et de règlement désigné en vertu de la *Loi* constitue un risque inacceptable. Si le gouverneur conclut que tel est le cas, il pourra interdire ou soumettre à certaines conditions la participation d'une succursale de banque étrangère à ce système.

Élaboration d'une stratégie pour le secteur financier

Par suite de la publication, en septembre 1998, du rapport du Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers canadiens, le gouvernement fédéral a fait paraître en juin 1999 un document d'orientation exposant un nouveau cadre stratégique pour le secteur financier canadien.

La Banque a participé étroitement aux travaux qui ont mené à la rédaction du document en question, en fournissant au ministère des Finances des analyses et des avis sur de nombreux points touchant la sécurité et l'efficience du secteur financier. La Banque considérait comme particulièrement importantes les propositions visant à donner aux compagnies d'assurance vie, aux courtiers en valeurs mobilières et aux gestionnaires de fonds communs de placement du marché monétaire un accès au système de paiement. En outre, compte tenu des responsabilités de surveillance qui lui incombent en vertu de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*, la Banque s'est aussi beaucoup intéressée à la question de la surveillance générale accrue, par les pouvoirs publics, des opérations de l'Association canadienne des paiements, et peut-être même d'autres systèmes de paiement.

Publication des principes, normes et procédures

L'une des activités que la Banque a menées au cours de 1999 en vue de promouvoir la stabilité du système financier canadien a consisté à élaborer des principes, normes et procédures pour régir les opérations d'achat et de vente de certains titres et d'autres instruments financiers qu'elle conclut lorsque les marchés financiers ou le secteur financier connaissent des tensions graves et exceptionnelles. La *Loi sur la Banque du Canada* accorde à la Banque le pouvoir discrétionnaire d'effectuer de telles transactions; les principes, normes et

procédures élaborés servent à clarifier les types de titres admissibles et les circonstances dans lesquelles de telles opérations peuvent être envisagées. Comme l'exige la *Loi*, ces principes, normes et procédures ont été publiés dans la *Gazette du Canada*; ils ont aussi été versés dans le site Web de la Banque.

Services de gestion financière

Emprunts du gouvernement

En sa qualité d'agent financier du gouvernement fédéral, la Banque gère les emprunts de ce dernier en procédant à l'émission de bons du Trésor et d'obligations et en le conseillant sur la composition de sa dette. Certaines initiatives lancées en 1999 avaient pour objectif d'accroître la liquidité de la dette de l'État. Par exemple, on a écourté le délai de communication des résultats des opérations de rachat aux participants, ce qui a permis d'améliorer le programme-pilote de rachat d'obligations, conçu pour renforcer l'offre de titres des émissions de référence, lesquelles sont plus activement négociées, et afin d'élargir la participation sur les marchés. Cinq opérations de rachat totalisant près de 2,8 milliards de dollars ont été effectuées en 1999.

La stabilité financière internationale

En 1999, deux nouvelles instances internationales ayant pour objet de favoriser la stabilité financière se sont mises à l'œuvre.

- **Le Forum sur la stabilité financière** a été créé par le Groupe des Sept (G7) pour promouvoir les échanges d'information et coordonner les activités des autorités nationales (y compris les banques centrales), des institutions internationales et des groupes de réglementation ou d'experts internationaux dont les responsabilités portent sur divers aspects de la stabilité financière. Le Canada est représenté au sein du Forum par le ministère des Finances, la Banque du Canada et le Bureau du surintendant des institutions financières. L'une des premières initiatives prises par le Forum a été la formation de trois groupes de travail chargés de recommander des mesures concernant respectivement les institutions à fort levier financier, les mouvements de capitaux internationaux et les places financières extraterritoriales. Plus récemment, le Forum s'est attaqué à deux nouvelles tâches : la mise en place de normes liées au renforcement des systèmes financiers et l'examen de l'expérience récente de différents pays en matière de régimes d'assurance-dépôts.
- **Le Groupe des Vingt (G20)**, aussi créé par les pays du G7, a pour but de favoriser la tenue de dialogues informels sur d'importantes questions d'ordre économique et financier parmi les pays importants sur le plan systémique. Le ministre des Finances du Canada, M. Paul Martin, exercera la présidence du G20 les deux premières années. À leur première réunion, qui a eu lieu en décembre, les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales des vingt pays membres ont discuté des moyens de réduire la vulnérabilité des économies à certains événements survenant sur la scène internationale, notamment du rôle joué par un régime de taux de change approprié et par un secteur financier solide et stable.

procédures élaborés servent à clarifier les types de titres admissibles et les circonstances dans lesquelles de telles opérations peuvent être envisagées. Comme l'exige la *Loi*, ces principes, normes et procédures ont été publiés dans la *Gazette du Canada*; ils ont aussi été versés dans le site Web de la Banque.

Services de gestion financière

Emprunts du gouvernement

En sa qualité d'agent financier du gouvernement fédéral, la Banque gère les emprunts de ce dernier en procédant à l'émission de bons du Trésor et d'obligations et en le conseillant sur la composition de sa dette. Certaines initiatives lancées en 1999 avaient pour objectif d'accroître la liquidité de la dette de l'État. Par exemple, on a écourté le délai de communication des résultats des opérations de rachat aux participants, ce qui a permis d'améliorer le programme-pilote de rachat d'obligations, conçu pour renforcer l'offre de titres des émissions de référence, lesquelles sont plus activement négociées, et afin d'élargir la participation sur les marchés. Cinq opérations de rachat totalisant près de 2,8 milliards de dollars ont été effectuées en 1999.

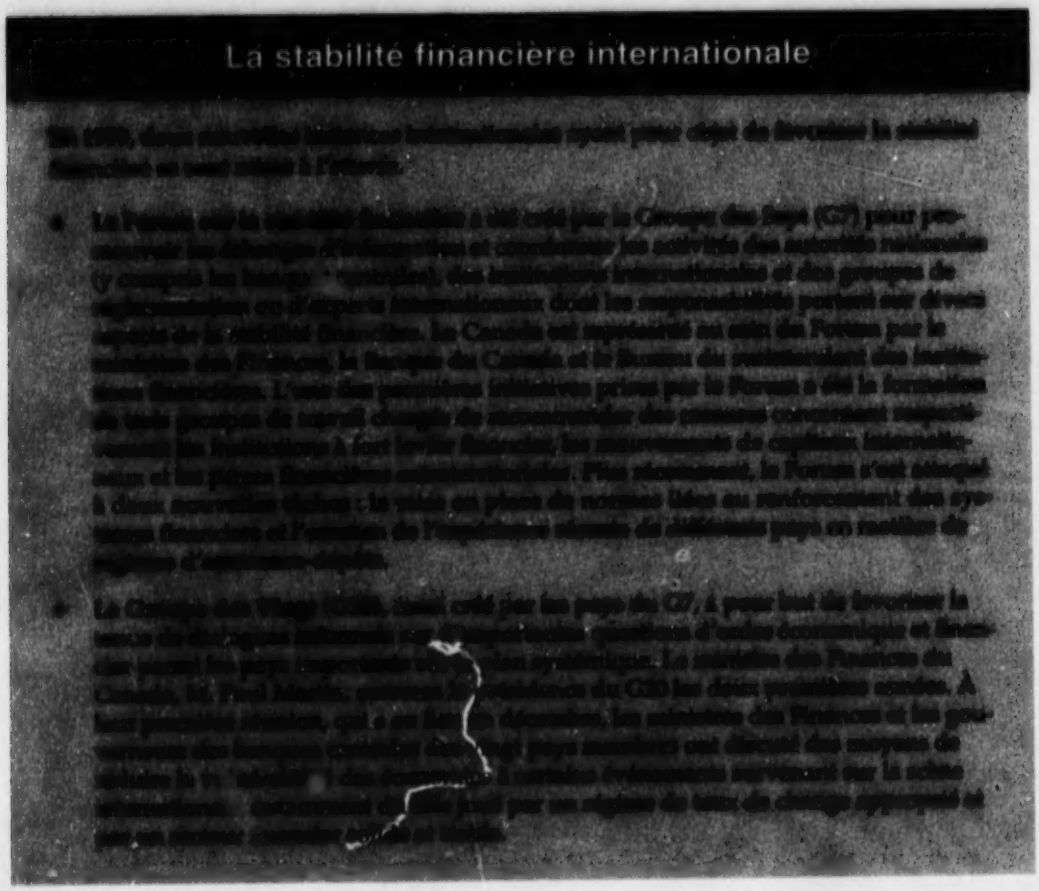

Placements des fonds de l'État

L'an dernier, la Banque a collaboré avec le gouvernement à la formulation de nouvelles lignes directrices concernant le placement des réserves de change du Canada. Ces lignes directrices aideront la Banque à réduire les coûts associés au maintien de réserves tout en lui permettant de poursuivre une politique de gestion prudente du risque. Au cours de l'année, les réserves ont augmenté de 5,2 milliards de dollars É.-U., du fait surtout des opérations que la Banque a menées sur le marché en sa qualité d'agent financier, y compris des achats de devises. Les ajustements du niveau des réserves se font de façon plus transparente depuis que le Canada est devenu l'un des premiers pays à adopter le nouveau mode de déclaration des réserves de change. Les données relatives à ces opérations sont publiées à intervalles réguliers dans le site Web de la Banque. Celle-ci entend aussi confirmer publiquement toute intervention officielle sur le marché des changes en en faisant l'annonce le jour même. Il n'y a pas eu d'interventions sur le marché en 1999.

Depuis février 1999, la Banque utilise le système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV) pour régler la plupart des encaissements et décaissements de l'État.

Autres services bancaires

Services d'enregistrement des sûretés

En vertu de la législation fédérale, la Banque du Canada est tenue d'offrir un service d'enregistrement des sûretés dans chacune des provinces. Depuis le milieu de 1998, la Banque offre ce service par l'intermédiaire d'une entreprise privée, ce qui a eu pour effet de raccourcir les délais de recherche; de plus, les utilisateurs autorisés ont désormais la possibilité de consulter le registre au moyen d'Internet.

Programmes multilatéraux d'aide financière

La Banque du Canada conseille et assiste le gouvernement lorsqu'il participe à des programmes multilatéraux d'aide financière aux économies à marché émergent. Un seul des mécanismes auxquels le Canada adhère a été utilisé en 1999; il s'agit d'une facilité de crédit multilatérale accordée à la banque centrale du Brésil par un groupe de pays industriels en décembre 1998. La part du Canada dans cette opération s'est chiffrée à 500 millions de dollars É.-U. Les autorités brésiliennes ont effectué plusieurs tirages sur cette ligne de crédit au cours de l'année ainsi que plusieurs remboursements.

Soldes non réclamés

Les banques doivent transférer à la Banque du Canada tous les soldes non réclamés des comptes en dollars canadiens tenus au pays qui sont inactifs depuis 10 ans. L'utilisation par le public des nouveaux moyens mis à leur disposition au cours des dernières années pour accéder au registre de ces soldes a eu un impact considérable sur le volume des services fournis par la Banque. Celle-ci a en effet répondu en 1999 à plus de 17 400 demandes de renseignements généraux, effectué plus de 61 600 recherches et versé au total 6,4 millions de dollars à environ 11 700 ayants droit.

Soldes non réclamés

Pour donner au public un meilleur accès aux renseignements sur les soldes non réclamés, la Banque offre un service téléphonique sans frais (1 888 891-6398) et dispose d'une adresse électronique (soldesnr@bank-banque-canada.ca). Les particuliers peuvent aussi consulter le registre des soldes non réclamés dans le site Web de la Banque (http://www.bank-banque-canada.ca) pour voir s'ils sont propriétaires de l'un de ces soldes et connaître la façon de le réclamer, le cas échéant. Les personnes qui n'ont pas accès à Internet peuvent se rendre dans les nombreuses bibliothèques publiques dotées de postes de travail branchés au réseau. On peut également obtenir des renseignements sur les soldes non réclamés auprès de l'un des cinq bureaux régionaux de la Banque. Les adresses de ces bureaux se trouvent à la page 60.

Activités liées à la fonction Services de banque centrale en proportion des dépenses d'exploitation totales

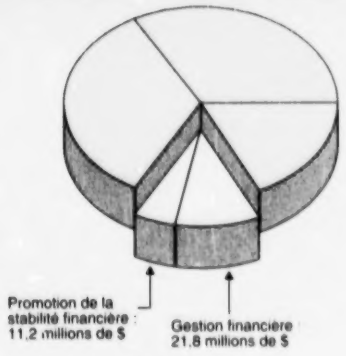

Dépenses d'exploitation

Les frais engagés pour la prestation des services de banque centrale se sont chiffrés à 33 millions de dollars en 1999, ce qui représente 15 % de l'ensemble des dépenses d'exploitation de la Banque. Il s'agit, par rapport à 1998, d'une hausse de 2,3 millions de dollars, qui tient essentiellement à un accroissement des dépenses en personnel et des coûts liés à la mise au point de systèmes dans les deux principaux secteurs d'activité de cette fonction, en particulier celui de la gestion des fonds de l'État. Les revenus reçus en échange des services dispensés totalisent 750 000 dollars, soit 19 % de moins qu'en 1998 en raison d'une révision des droits perçus sur les services de garde fournis à La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée.

Soldes non réclamés

Activités liées à la fonction Services de banque centrale en proportion des dépenses d'exploitation totales

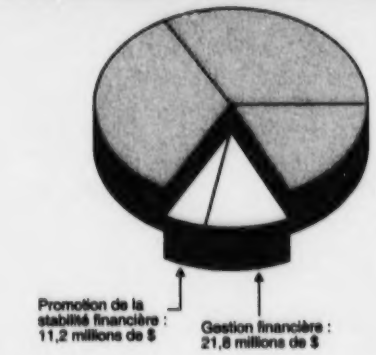

Dépenses d'exploitation

Les frais engagés pour la prestation des services de banque centrale se sont chiffrés à 33 millions de dollars en 1999, ce qui représente 15 % de l'ensemble des dépenses d'exploitation de la Banque. Il s'agit, par rapport à 1998, d'une hausse de 2,3 millions de dollars, qui tient essentiellement à un accroissement des dépenses en personnel et des coûts liés à la mise au point de systèmes dans les deux principaux secteurs d'activité de cette fonction, en particulier celui de la gestion des fonds de l'État. Les revenus reçus en échange des services dispensés totalisent 750 000 dollars, soit 19 % de moins qu'en 1998 en raison d'une révision des droits perçus sur les services de garde fournis à La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée.

Les services relatifs aux titres destinés aux particuliers

La Banque offre des services à l'appui du programme fédéral de placement des titres au détail. Dans le cadre de ce programme, l'État émet les obligations d'épargne du Canada (OEC) traditionnelles, les obligations à prime du Canada (OPC), qui sont assorties d'un taux d'intérêt plus élevé que les OEC mais ne sont remboursables qu'une fois l'an, ainsi que d'autres titres d'emprunt destinés aux particuliers.

La direction du programme relève du ministère des Finances et de son agence Placements Épargne Canada, qui déterminent les produits offerts, les taux d'intérêt à payer et les stratégies de vente et de marketing. La Banque assure le soutien des opérations et des systèmes que requièrent ces activités. Il s'agit là d'une entreprise d'envergure, qui met en jeu des millions de comptes et nécessite l'exploitation de vastes systèmes informatisés et d'un centre téléphonique de renseignements.

Activités

En 1999, les efforts se sont concentrés particulièrement sur la consolidation des nouveaux processus opérationnels adoptés au cours des dernières années pour appuyer le programme de placement des titres au détail. Ces processus concernaient :

- un nouveau registre informatisé des titres au détail, mis en service au terme de quatre années de travaux d'élaboration;
- un projet pluriannuel qui consiste en une refonte complète du processus d'administration du programme d'achat des OEC par retenues sur le salaire, auquel participent plus de 15 000 entreprises;
- le soutien apporté pour permettre l'offre simultanée de deux produits, soit les OEC et les OPC.

On procède actuellement à la mise en place par étapes du nouveau programme d'épargne-salaire; quelque 200 000 participants s'y sont inscrits en 1999. D'autre part, on a réalisé un projet-pilote pour permettre l'adhésion des petites et moyennes entreprises qui ne répondent pas aux exigences normales du programme relativement à la transmission des données. Le degré de satisfaction des entreprises participantes et des clients à l'endroit du nouveau programme d'épargne-salaire demeure élevé.

Une grande priorité a été accordée à l'amélioration des services au public en 1999. Le nombre de demandes de services a augmenté de pair avec l'élargissement de la gamme de titres au détail et la prolongation de la période de vente sur six mois consécutifs. Par conséquent, on a agrandi et réorganisé le centre de renseignements de façon à pouvoir faire face au nombre croissant d'appels, lequel s'est établi à plus d'un million en 1999.

Dépenses d'exploitation

Les frais engagés pour la fourniture des services relatifs aux titres destinés aux particuliers se sont élevés à 73,9 millions de dollars en 1999, soit 34 % de l'ensemble des dépenses d'exploitation de la Banque. Les coûts de ces services se sont accrus de 8,4 millions de dollars par rapport à l'année précédente, ce qui cadre avec l'intensification des activités dont il est question ci-dessus. La Banque obtient auprès du gouvernement fédéral le remboursement de toutes ces dépenses.

Activités liées à la fonction Services relatifs aux titres destinés aux particuliers en proportion des dépenses d'exploitation totales

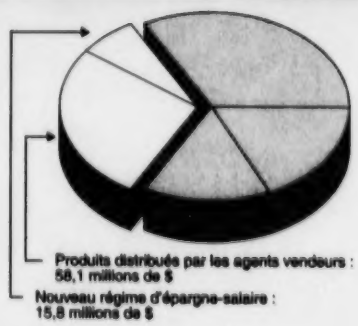

SOMMAIRE FINANCIER

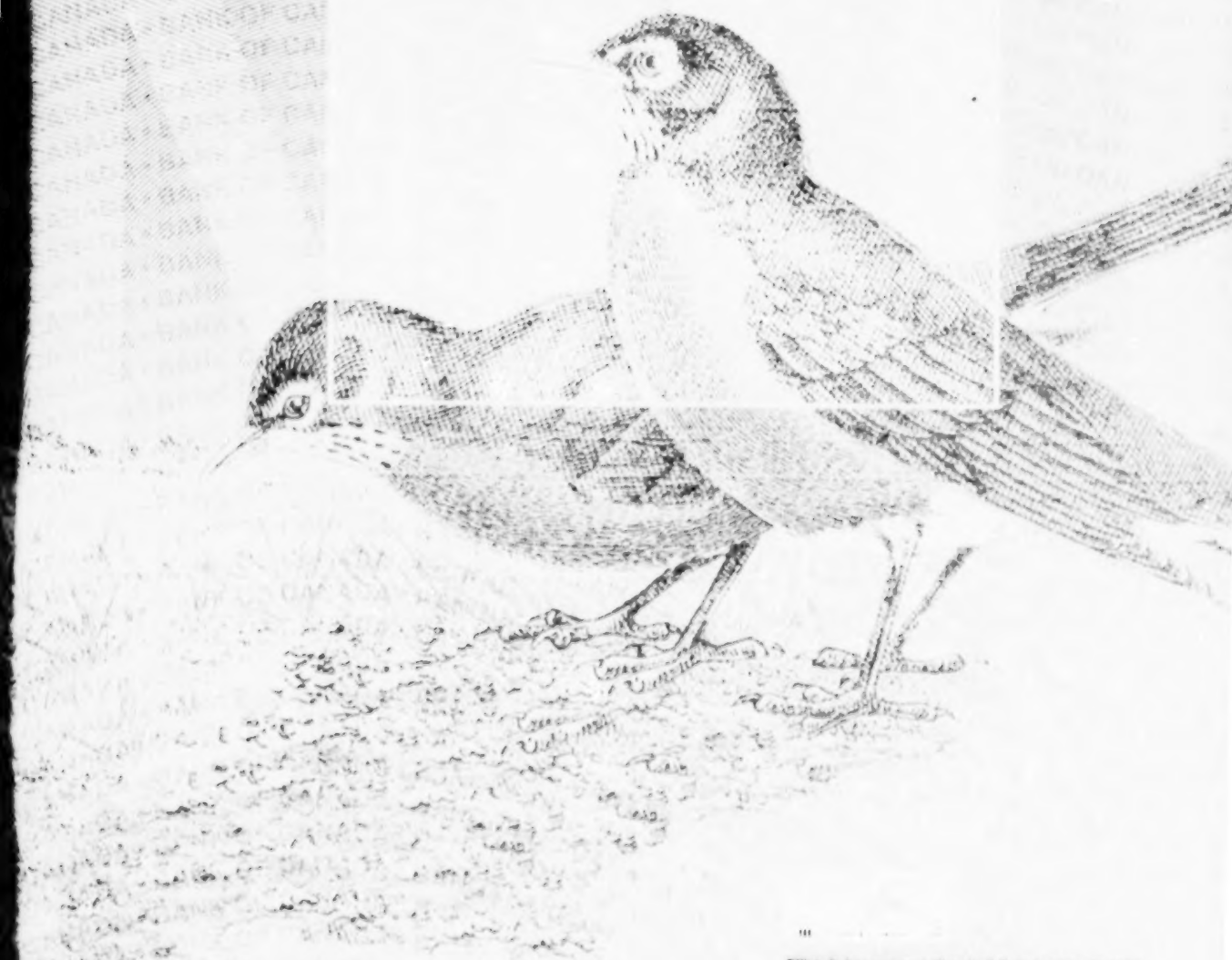

Billet de banque canadien de 2 $ de la série de 1986
Couleur dominante : rouge brunâtre
Illustration du verso : merles d'Amérique
Cette coupure, qui a toujours cours légal, a été remplacée par une pièce de monnaie de 2 $.

Les dépenses d'exploitation

Politique monétaire, monnaie et services de banque centrale

En 1995, la Banque a entrepris une revue des activités qu'elle mène dans le cadre de ses fonctions essentielles – politique monétaire, monnaie et services de banque centrale – afin de se concentrer davantage sur les objectifs qu'elle poursuit en matière de politique publique, sur les besoins de ses clients et sur l'efficience et l'efficacité de ses opérations. Par suite de cette revue, les dépenses d'exploitation de la Banque avaient diminué de 39 millions de dollars en termes nets pour s'établir à 129 millions de dollars en 1998.

Dépenses d'exploitation

Politique monétaire, monnaie et services de banque centrale
Millions de $

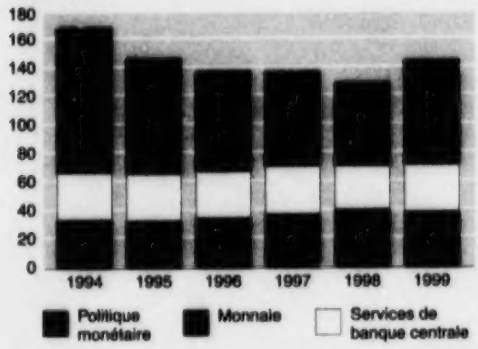

Les dépenses se sont réinscrites en hausse en 1999 pour atteindre près de 145 millions de dollars, ce qui tient presque entièrement à la décision de la Banque d'avancer, par mesure de prudence, les commandes de billets de banque prévues à l'origine pour les années 2000 et 2001, et ce, afin de pouvoir satisfaire à l'accroissement de la demande de billets qu'auraient pu provoquer les craintes suscitées par le passage à l'an 2000. Si l'on exclut cette dépense spéciale, on constate que l'ensemble des coûts liés aux trois fonctions essentielles est demeuré inchangé par rapport à 1998. Le surcroît de dépenses attribuable à l'adaptation des systèmes à l'an 2000 et à la planification des mesures de contingence ainsi que les investissements dans de nouveaux systèmes informatiques ont été contrebalancés par la baisse du coût des immeubles – la Banque ayant vendu certains édifices les années précédentes – et par les recettes découlant des ventes du matériau optique de sûreté.

Durant l'année qui vient, les dépenses d'exploitation liées aux trois fonctions essentielles de la Banque devraient diminuer dans l'ensemble de 7 à 10 % par rapport aux 145 millions de dollars engagés en 1999, grâce à une réduction des besoins d'impression de billets de banque. Au sein de la fonction Services de banque centrale, les investissements viseront surtout à accroître l'efficacité des opérations. Pour ce qui est de la fonction Politique monétaire, les efforts porteront sur l'amélioration continue des communications et des programmes de présence régionale.

Services relatifs aux titres destinés aux particuliers

La Banque fournit des services à Placements Épargne Canada, l'agence du ministère des Finances chargée du programme de placement des titres au détail, depuis que celle-ci a été créée en 1996. Au cours de cette période, les dépenses ont augmenté considérablement, passant de 42 millions de dollars en 1996 à 74 millions en 1999. Cette hausse s'explique par les changements apportés aux principaux systèmes informatiques et par l'accroissement des effectifs auquel il a fallu procéder en vue d'appuyer une plus vaste gamme de produits et de services à la clientèle. Les dépenses incluent les coûts des travaux requis pour adapter les systèmes informatiques à l'an 2000 et ceux de l'élaboration des plans de contingence.

Dépenses d'exploitation

Services relatifs aux titres destinés aux particuliers
Millions de $

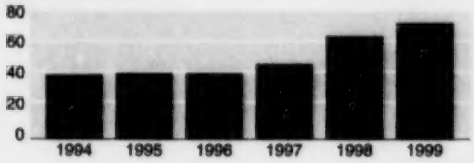

En l'an 2000, les Services relatifs aux titres destinés aux particuliers s'efforceront de terminer la réorientation majeure des activités entreprise au cours des dernières années. Toutes les dépenses qui doivent être engagées pour appuyer le programme de placement des titres au détail seront recouvrées du gouvernement fédéral, comme c'est le cas depuis que la loi pertinente a été modifiée au milieu de 1997 afin de permettre à la Banque de facturer les services qu'elle fournit à cet égard.

Les revenus de placement

Les revenus que la Banque tire de ses placements ont totalisé 1,9 milliard de dollars en 1999, ce qui représente une augmentation de 6 % par rapport à l'année précédente. Ces gains proviennent surtout des intérêts produits par le portefeuille de titres d'État que la Banque détient principalement en contrepartie des billets de banque qu'elle émet. Les revenus nets versés par la Banque au gouvernement canadien se sont établis à 1,8 milliard de dollars en 1999.

Les revenus nets de la Banque ne constituent pas un bon indicateur de la qualité de sa gestion. La Banque intervient sur les marchés financiers pour réaliser les objectifs qu'elle s'est fixés en matière de politique monétaire et non pour maximiser ses revenus, lesquels sont en grande partie fonction du niveau des taux d'intérêt. Pour ces raisons, le niveau des dépenses d'exploitation est un meilleur indicateur de l'utilisation que la Banque fait des deniers publics.

États financiers

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1999

Banque du Canada
Responsabilité à l'égard de l'information financière

Les états financiers de la Banque du Canada, qui sont joints à la présente déclaration, ont été préparés par la direction de la Banque selon les principes comptables généralement reconnus au Canada, qui ont été appliqués de façon constante. La direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données contenues dans les états financiers et veille à ce que les renseignements fournis dans le *Rapport annuel* concordent avec les états financiers.

À l'appui de cette responsabilité, la direction a mis en place des systèmes et pratiques de contrôle financier et de contrôle de gestion qui lui permettent de fournir l'assurance raisonnable que les données financières sont fiables, les biens sont protégés et les opérations sont efficaces. La Banque s'est dotée d'un département de vérification interne, qui est notamment chargé d'examiner de façon constante les mécanismes de contrôle interne et leur mise en application.

Le Conseil d'administration doit veiller à ce que la direction remplisse ses obligations en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne, responsabilité dont il s'acquitte par l'entremise de son comité de la vérification. Celui-ci examine les états financiers annuels de la Banque et les fait approuver par le Conseil d'administration. Il rencontre au besoin les membres de la direction, le vérificateur interne et les vérificateurs externes de la Banque, lesquels sont nommés par décret.

Les états financiers de la Banque ont été vérifiés par les vérificateurs externes de la Banque, les cabinets Caron Bélanger Ernst & Young et Raymond Chabot Grant Thornton, dont le rapport figure ci-après.

G. G. Thiessen, gouverneur

L. T. Requard, secrétaire général

Ottawa, Canada

AUDITORS OF THE BANK OF CANADA
VÉRIFICATEURS DE LA BANQUE DU CANADA

C. P. 813, SUCCURSALE B
OTTAWA, CANADA
K1P 5P9
P.O. BOX 813, STATION B

CARON BÉLANGER ERNST & YOUNG
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au ministre des Finances, en sa qualité d'actionnaire inscrit de la Banque du Canada

Nous avons vérifié le bilan de la Banque du Canada au 31 décembre 1999 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 1999 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Caron Bélanger Ernst & Young
Comptables agréés

Raymond Chabot Grant Thornton
Comptables agréés

Ottawa, Canada
le 21 janvier 2000

Banque du Canada
État des revenus et dépenses

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999

	1999	1998
	En millions de dollars	
REVENUS		
Revenus de placements	1 910,8	1 799,4
DÉPENSES par fonction (notes 1 et 4)		
Politique monétaire	39,0	40,7
Monnaie	72,7	57,5
Services de banque centrale	33,0	30,7
	144,7	128,9
Services relatifs aux titres destinés aux particuliers – Dépenses effectuées	73,9	65,5
Services relatifs aux titres destinés aux particuliers – Dépenses recouvrées	(73,9)	(65,5)
Autres revenus – Montant net	–	(8,3)
	144,7	120,6
REVENU NET VERSÉ AU COMPTE DU RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	1 766,1	1 678,8

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

Banque du Canada
Bilan

au 31 décembre 1999

ACTIF	1999	1998
	En millions de dollars	
Dépôts en devises étrangères		
Devises américaines	605,6	321,1
Autres devises	4,4	6,2
	610,0	327,3
Avances aux membres de l'Association canadienne des paiements	560,7	655,7
Placements (note 3)		
Bons du Trésor du Canada	12 020,6	12 115,5
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, échéant dans les trois ans	7 515,1	6 302,2
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, n'échéant pas dans les trois ans	12 975,7	10 880,1
Autres placements	5 130,9	4 455,7
	37 642,3	33 753,5
Immeubles de la Banque (note 4)	175,2	188,0
Autres éléments de l'actif		
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente	3 669,6	–
Tous les autres éléments de l'actif (note 5)	405,5	436,4
	4 075,1	436,4
	43 063,3	35 360,9

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

PASSIF	1999	1998
	En millions de dollars	
Capital versé (note 6)	5,0	5,0
Fonds de réserve (note 7)	25,0	25,0
Billets de banque en circulation	40 142,6	32 637,5
Dépôts		
Gouvernement du Canada	11,8	10,6
Banques	1 827,8	578,7
Autres membres de l'Association canadienne des paiements	119,5	73,5
Autres dépôts	428,5	243,7
	2 387,6	906,5
Passif en devises étrangères		
Gouvernement du Canada	454,5	162,0
Autres éléments du passif		
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	–	1 551,9
Tous les autres éléments du passif	48,6	73,0
	48,6	1 624,9
	43 063,3	35 360,9

G. G. Thiessen, gouverneur

F. J. Mahoney, comptable en chef

Au nom du Conseil

W. Dubowec, F.C.A., président du Comité de la vérification

H. H. MacKay, administrateur principal, c. r.

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

Banque du Canada
Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999

1. Les fonctions de la Banque

Les principales responsabilités de la Banque du Canada sont énoncées dans la *Loi sur la Banque du Canada* et peuvent être regroupées en quatre grandes fonctions, qui sont décrites ci-après. Les dépenses d'exploitation nettes inscrites dans l'*État des revenus et dépenses* sont ventilées selon ces quatre fonctions. Certains chiffres de la période précédente ont été réagencés de manière à être conformes au mode de présentation des états financiers adopté pour l'exercice considéré.

Politique monétaire

La politique monétaire est la plus importante responsabilité de la Banque. Elle a pour objet de gérer le rythme d'expansion monétaire d'une façon qui soit compatible avec le maintien de la valeur de la monnaie.

Monnaie

La Banque est chargée d'émettre les billets de banque canadiens. À ce titre, elle s'occupe de concevoir les billets (y compris les caractéristiques de sécurité visant à décourager la contrefaçon), de les faire imprimer, de les distribuer et, au besoin, de les remplacer.

Services de banque centrale

La Banque mène diverses activités en vue de réglementer et d'appuyer les principaux systèmes canadiens de compensation et de règlement des paiements et des autres opérations financières. Elle offre également un certain nombre de services de banque centrale au gouvernement fédéral, aux institutions financières et au public et leur donne des conseils à cet égard. De plus, à titre d'agent financier du gouvernement fédéral, la Banque conseille celui-ci sur des questions liées à la dette publique, émet des titres d'emprunt, tient les dossiers des propriétaires d'obligations et effectue les paiements d'intérêts et les remboursements de titres.

Services relatifs aux titres destinés aux particuliers

La Banque fournit un soutien à l'agence Placements Épargne Canada au chapitre des systèmes et de l'exploitation pour tout ce qui touche au Programme de placement de titres sur le marché de détail du gouvernement fédéral; elle s'occupe d'émettre des titres d'emprunt, de tenir les dossiers des propriétaires d'obligations et d'effectuer les paiements d'intérêts et les remboursements de titres. La Banque recouvre le coût complet des opérations liées aux titres destinés aux particuliers.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers de la Banque sont conformes aux principes comptables généralement reconnus et satisfont aux exigences de la *Loi sur la Banque du Canada*

et de ses statuts administratifs en matière de comptabilité et de divulgation. Comme les états font clairement ressortir toutes les modifications importantes survenues dans la situation financière, il n'a pas été nécessaire d'établir un état distinct des flux de trésorerie; un tel tableau n'aurait apporté aucun complément d'information utile. Les principales conventions comptables de la Banque sont énumérées ci-dessous :

a) Revenus et dépenses

Les revenus et les dépenses sont inscrits selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

b) Conversion des devises étrangères

Les éléments de l'actif et du passif en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de l'actif détenus en vertu de swaps à court terme de devises avec le Fonds des changes du gouvernement canadien, lesquels sont décrits à la note 9, paragraphe a), sont convertis en dollars canadiens aux taux de change stipulés dans les contrats. Les gains ou les pertes résultant de la conversion des devises étrangères et des opérations sur devises sont imputés aux revenus.

c) Avances

Les avances aux membres de l'Association canadienne des paiements sont généralement des prêts à un jour entièrement garantis. Le taux d'intérêt qui est appliqué aux avances octroyées dans le cadre du système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV) est le taux officiel d'escompte. Dans le cas des avances effectuées dans le cadre du système automatisé de compensation et de règlement, la Banque applique le taux d'escompte majoré d'une marge qui était de 150 points de base au 31 décembre 1999 (avant l'entrée en fonction du STPGV le 4 février 1999, ces avances étaient consenties au taux d'escompte).

d) Placements

Les placements, qui consistent surtout en bons du Trésor et en obligations du gouvernement du Canada, sont inscrits au coût d'achat et sont corrigés en fonction de l'amortissement de l'escompte ou de la prime d'émission. Cet amortissement ainsi que les gains ou pertes sur la réalisation de ces placements sont imputés aux revenus.

e) Immeubles de la Banque

Ce poste comprend les terrains, les bâtiments, l'équipement ainsi que le matériel informatique et les logiciels, qui sont inscrits à leur coût, moins l'amortissement cumulé. Les coûts d'acquisition de logiciels ne sont inscrits à l'actif que s'ils dépassent 2 millions de dollars. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée estimative d'utilisation des actifs, laquelle est indiquée ci-dessous.

Bâtiments	de 25 à 40 ans
Matériel informatique et logiciels	de 3 à 7 ans
Autre équipement	de 5 à 15 ans

f) Prises en pension spéciales

Les prises en pension spéciales sont des opérations de pension en vertu desquelles la Banque du Canada offre d'acheter des titres du gouvernement du Canada à des contrepartistes désignés en s'engageant à les leur revendre à un prix fixé à l'avance, le jour ouvrable suivant. À l'intérieur des limites de la fourchette opérationnelle applicable au taux du financement à un jour, la Banque est disposée à conclure des prises en pension spéciales au taux cible établi aux fins de la politique monétaire (c.-à-d. au taux équivalant au point médian de la fourchette) si les fonds à un jour se négocient généralement à un taux supérieur au taux cible annoncé. Les prises en pension spéciales sont conclues avec les négociants principaux, un sous-groupe de distributeurs de titres d'État qui ont atteint un certain niveau de participation sur le marché des titres du gouvernement canadien.

Le poste du bilan *Titres achetés dans le cadre de conventions de revente* représente le montant que la Banque recevra à la revente des titres. Il englobe le coût de l'achat des bons du Trésor, des obligations et des intérêts courus sur les obligations ainsi que les intérêts perçus par la Banque avant le dénouement des opérations. Les bons du Trésor et les obligations achetés dans le cadre de conventions de revente ne sont pas ajoutés aux placements de la Banque.

C'est en 1999 que la Banque a adopté pour les prises en pension spéciales la méthode comptable décrite ci-dessus. Auparavant, les titres achetés dans le cadre de ces opérations étaient compris dans les placements de la Banque. Toutes les prises en pension spéciales avaient été dénouées au 31 décembre 1998. Ainsi, il n'a pas été nécessaire de redresser les chiffres correspondants de l'année 1998.

g) Dépôts

Les éléments du passif compris dans cette catégorie sont constitués de dépôts à vue en dollars canadiens. La Banque ne rémunérait pas les dépôts des *Banques* et des *Autres membres de l'Association canadienne des paiements* (ACP) avant l'implantation du système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV) le 4 février 1999. À l'heure actuelle, elle rémunère les soldes créditeurs des membres de l'ACP à l'issue du processus de règlement quotidien dans le STPGV à un taux correspondant à la limite inférieure de la fourchette opérationnelle applicable au taux du financement à un jour; quant aux soldes créditeurs des membres de l'ACP au terme du processus de règlement quotidien dans le système automatisé de compensation et de règlement, elle les rémunère à un taux correspondant à la limite inférieure de cette même fourchette moins une marge qui était de 150 points de base au 31 décembre 1999. Dans le cas des comptes spéciaux de dépôt que les participants au STPGV utilisent à titre de garantie, la Banque verse des intérêts calculés au taux officiel du financement à un jour moins une marge qui était de 6,25 points de base au 31 décembre 1999.

h) Les cessions en pension

Les cessions en pension sont des opérations de pension en vertu desquelles la Banque du Canada offre de vendre des titres du gouvernement du Canada à des

contrepartistes désignés en s'engageant à les leur racheter à un prix fixé à l'avance, le jour ouvrable suivant. À l'intérieur des limites de la fourchette opérationnelle applicable au taux du financement à un jour, la Banque est disposée à conclure des cessions en pension au taux cible établi aux fins de la politique monétaire (c.-à-d. au taux équivalant au point médian de la fourchette) si les fonds à un jour se négocient généralement à un taux inférieur au taux cible annoncé. Les cessions en pension sont conclues avec les négociants principaux, un sous-groupe de distributeurs de titres d'État qui ont atteint un certain niveau de participation sur le marché des titres du gouvernement canadien.

Le poste du bilan *Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat* représente le montant que la Banque doit verser lors du rachat des titres. Il englobe le prix de vente des bons du Trésor, des obligations et des intérêts courus sur les obligations ainsi que les intérêts accumulés avant le dénouement de l'opération. Les bons du Trésor et les obligations vendus dans le cadre de conventions de rachat continuent d'être ajoutés aux placements de la Banque.

C'est en 1999 que la Banque a adopté pour les cessions en pension la méthode comptable décrite ci-dessus. Auparavant, les titres vendus dans le cadre de ces opérations étaient exclus des placements de la Banque. Au 31 décembre 1998, l'encours des cessions en pension (date de règlement : 4 janvier 1999) s'élevait à 1 552,5 millions de dollars. Il a donc été nécessaire de redresser les chiffres correspondants de l'année 1998. Ainsi, les avoirs de la Banque regroupés à la rubrique *Bons du Trésor du Canada*, sous *Placements*, ont été augmentés du montant des titres cédés en pension (soit 1 551,7 millions de dollars). Les engagements de la Banque figurant à la rubrique *Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat*, sous *Autres éléments du passif*, ont été accrus du montant des titres cédés en pension et du montant correspondant à l'intérêt d'un jour que la Banque devait pour 1998 (soit 1 551,9 millions de dollars au total). Enfin, les chiffres du poste *Tous les autres éléments du passif* ont été réduits du montant correspondant à l'intérêt d'un jour exigible pour 1998 (soit 0,2 million de dollars), maintenant inclus sous *Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat*.

l) Assurance

La Banque ne s'assure pas contre les risques de perte auxquels elle est directement exposée, sauf lorsque sa responsabilité civile envers les tiers est en cause ou qu'une disposition légale ou contractuelle l'y oblige. Les coûts découlant de ces risques sont inscrits aux comptes dès qu'il est possible d'en obtenir une estimation raisonnable.

3. Placements

Les placements comprennent des bons du Trésor et des obligations du gouvernement du Canada ainsi que des avoirs détenus en vertu de swaps à court terme de devises avec le Fonds des changes du gouvernement du Canada, lesquels sont décrits à la note 9, paragraphe a).

En général, la Banque conserve ses bons du Trésor et ses obligations jusqu'à l'échéance. Les valeurs comptables après amortissement de ces placements avoisinent les valeurs nominales. À la fin de l'exercice, le rendement moyen du portefeuille de bons du Trésor de la Banque, dont l'échéance moyenne est de trois mois, était de 4,9 % (5,0 % en 1998), tandis que celui des obligations échéant dans les trois ans et celui des obligations échéant dans plus de trois ans étaient de 6,5 % (6,6 % en 1998) et de 6,6 % (6,9 % en 1998) respectivement.

4. Immeubles de la Banque

	1999			1998		
	En millions de dollars					
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains et bâtiments	168,0	68,5	99,5	168,0	65,1	102,9
Matériel informatique et logiciels	62,0	28,8	33,2	61,6	24,6	37,0
Autre équipement	137,1	94,6	42,5	136,5	88,4	48,1
	367,1	191,9	175,2	366,1	178,1	188,0

L'amortissement des bâtiments, de l'équipement ainsi que du matériel informatique et des logiciels de la Banque a totalisé 28,3 millions de dollars en 1999 (contre 23,7 millions en 1998).

5. Tous les autres éléments de l'actif

Dans cette catégorie figure l'intérêt couru sur des placements totalisant 325,6 millions de dollars (352,1 millions en 1998).

6. Capital versé

La Banque a un capital autorisé de 5,0 millions de dollars divisé en 100 000 actions d'une valeur nominale de 50 $ chacune. Les actions ont été payées intégralement et, conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*, elles ont été émises au nom du ministre des Finances, qui les détient pour le compte du gouvernement du Canada.

7. Fonds de réserve

Le fonds de réserve établi en vertu de la *Loi sur la Banque du Canada* représente la réserve générale de la Banque. Des prélèvements sur le revenu net de la Banque ont été accumulés au fonds de réserve jusqu'à ce qu'il atteigne, en 1955, le montant maximal stipulé, soit 25,0 millions de dollars.

8. Régime de pension

La Banque offre à ses employés un régime de retraite à prestations déterminées dont elle est le répondant et qui est agréé en vertu de la *Loi sur les normes de prestation de pension*. Les prestations de pension versées sont fonction des années de service et des taux de rémunération.

Des évaluations actuarielles du Régime de pension sont effectuées périodiquement par un actuaire indépendant à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service. La valeur de l'actif du Régime de pension est établie en fonction des cours du marché. Selon la dernière évaluation actuarielle, datée du 1er janvier 1999, la valeur actuelle estimative des prestations de pension accumulées se chiffre à 478,2 millions de dollars au 31 décembre 1999 (449,6 millions en 1998), tandis que la valeur estimative de l'actif du Régime de pension établie en fonction du marché s'élève à 600,5 millions de dollars (565,5 millions en 1998).

En 1999, le poste des dépenses liées au Régime de pension a affiché un solde créditeur de 4,6 millions de dollars (4,3 millions en 1998). Ces dépenses comprennent le coût comptabilisé sur la base d'évaluations actuarielles des prestations de pension acquises par les employés au cours de l'année, l'amortissement des coûts liés aux services passés et les gains ou pertes actuariels. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée moyenne prévue des années de service restantes des participants au Régime, qui est actuellement de 12 ans.

9. Engagements

a) Contrats de devises

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque du Canada conclut des contrats d'achat et de vente de devises. Plus particulièrement, elle conclut des swaps à court terme de devises avec le Fonds des changes du gouvernement canadien dans le cadre des opérations de trésorerie qu'elle effectue au sein du système bancaire canadien. Ces opérations, qui sont menées avec l'accord du ministre des Finances en vertu d'une autorisation permanente, consistent en l'achat temporaire par la Banque de devises du Fonds des changes; ces devises sont payées en dollars canadiens au taux de change en vigueur, et la Banque s'engage à les revendre plus tard au même taux. La juste valeur de ces avoirs n'est pas sensiblement différente de leur valeur comptable. À la fin de l'exercice, le taux de rendement moyen de ces placements était de 5,5 % (6,0 % en 1998).

En outre, la Banque du Canada a conclu des accords de swap de devises avec deux autres banques centrales. Le premier, avec la Réserve fédérale des États-Unis, se chiffre à 2 milliards de dollars É.-U., et le deuxième, avec la Banque du Mexique, à 1 milliard de dollars canadiens. Aucun tirage n'a été effectué sur ces deux mécanismes en 1999 et en 1998.

Tous les engagements découlant de contrats de devises en cours au 31 décembre sont réglés l'année suivante. Le tableau ci-après fait état de l'encours de ces engagements.

		1999	1998
		En millions de dollars	
Contrats de devises	– achats	117,6	95,6
	– ventes	5 299,9	4 644,3

Au 31 décembre 1999, l'encours des contrats de devises comprenait pour 5 182,4 millions de dollars en engagements de vente conclus dans le cadre de swaps avec le Fonds des changes (4 548,7 millions en 1998).

b) Contrats de titres

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque conclut des contrats d'achat et de vente de titres. Tous les engagements découlant de contrats en cours au 31 décembre sont réglés l'année suivante. Le tableau suivant montre l'encours de ces engagements.

		1999	1998
		En millions de dollars	
Contrats de titres	– achats	–	1 552,5
	– ventes	3 675,0	–

Au 31 décembre 1999, l'encours des contrats d'achat de titres était nul (à la fin de 1998, des contrats totalisant 1 552,5 millions de dollars et portant intérêt au taux de 4,75 % étaient toujours en cours dans le cadre de cessions en pension). L'encours au 31 décembre 1999 des contrats de vente de titres conclus dans le cadre de prises en pension spéciales (taux applicable : 4,75 %) s'élevait à 3 675,0 millions de dollars (à la fin de 1998, l'encours des contrats de vente de titres était nul); ces contrats ont tous été réglés le 13 janvier 2000.

10. Le passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 a posé un problème du fait surtout que de nombreux systèmes informatiques sensibles aux dates n'ont pas été programmés de façon à reconnaître l'an 2000. L'arrivée de l'an 2000 a donc représenté un défi de taille pour toutes les entreprises et tous les organismes. Si l'on n'avait pas remédié à la situation, ce qu'il est convenu d'appeler le bogue de l'an 2000 aurait pu avoir des conséquences sur l'exploitation et l'information financière pouvant aller d'erreurs mineures à la défaillance de systèmes essentiels. Le passage à l'an 2000 s'est déroulé sans incident à la Banque. Toutefois, comme cela est généralement le cas, il n'est pas encore possible de conclure hors de tout doute que tous les aspects du problème ayant une incidence sur la Banque, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs et d'autres tiers, ont été entièrement résolus.

Conseil de direction

Gordon G. Thiessen, gouverneur
Malcolm D. Knight, premier sous-gouverneur

Sous-gouverneurs

Charles Freedman — Tim E. Noël
W. Paul Jenkins — Sheryl Kennedy
Pierre Duguay

L. Theodore Requard, secrétaire général

Conseillers

Serge Vachon[1] — Donald R. Stephenson
Janet Cosier — David J. Longworth
Vaughn O'Regan — John D. Murray
Daniel Racette[2]

Marchés financiers
Ronald M. Parker, chef
Jean-Pierre Aubry, directeur du Bureau de Montréal
H. Ross MacKinnon, directeur du Bureau de Toronto
Nicholas Close, sous-chef
Patrick E. Demerse, directeur des Opérations sur le marché et de l'Analyse
D. Mark Zelmer, conseiller en recherches*
George C. Nowlan, chef de bureau régional, Toronto
Louis-Robert Lafleur, chef de bureau régional, Montréal

Recherches
R. Tiff Macklem, chef
Brian O'Reilly, sous-chef
Irene Ip, conseillère en recherches

Études monétaires et financières
John G. Selody, chef
Clyde A. Goodlet, conseiller en politiques de réglementation
James F. Dingle, conseiller en recherches[3]
Kevin Clinton, conseiller en recherches

Relations internationales
James E. Powell, chef
Lawrence L. Schembri, conseiller en recherches

Opérations bancaires
Bonnie J. Schwab, chef
Jim Reain, directeur des Services bancaires
Charles Spencer, directeur des Services à la clientèle

Services des titres gouvernementaux
Roy L. Flett, chef
William G. Percival, directeur des Opérations
Edward P. Fine, directeur du Développement des secteurs d'activité et du Développement organisationnel

Services à la Haute Direction et Services juridiques
L. Theodore Requard, secrétaire général
Deborah M. Duffy, avocate générale

Services de communication
Bruce Yemen, chef
Jocelyne Charron, sous-chef

Services techniques
Daniel W. MacDonald, chef
John Otterspoor, directeur du Milieu de travail général
F. J. Bruce Turner, directeur de l'Expansion des secteurs d'activité
Chris J. Hemstead, directeur des Pratiques et solutions informatiques

Services de gestion
Gerry Gaetz, chef
Frank J. Mahoney, directeur du Centre des opérations et comptable en chef
Richard A. J. Julien, directeur des Services à la clientèle et aux employés
Claude Montambault, conseiller en ressources humaines

Vérification
Peter Koppe, vérificateur interne

---

1. Également président du Conseil d'administration de l'Association canadienne des paiements
2. Conseiller spécial invité
3. Également vice-président du Conseil d'administration de l'Association canadienne des paiements

* En congé

Nota : Postes occupés au 25 février 2000

Bureaux régionaux de la Banque du Canada

Provinces de l'Atlantique
1583, rue Hollis
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 1V4

David Amirault, représentant principal (Analyse économique)
Robert Dolomont, représentant principal (Opérations)

Québec
1501, avenue McGill College, bureau 2030
Montréal (Québec)
H3A 3M8

Louis-Robert Lafleur, représentant principal (Analyse économique)
Lorraine Laviolette, représentante principale (Opérations)

Ontario
150, rue King Ouest, bureau 2000
Toronto (Ontario)
M5H 1J9

Brigid Brady, représentante principale (Analyse économique)
Michael D. Stockfish, représentant principal (Opérations)

Provinces des Prairies, Nunavut et Territoires du Nord-Ouest
404, 6e avenue Sud-Ouest, bureau 200
Calgary (Alberta)
T2P 0R9

Hung-Hay Lau, représentant principal (Analyse économique)
Harry Hooper, représentant principal (Opérations)

Colombie-Britannique et Yukon
900, rue Hastings Ouest, bureau 300
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 1E6

Farid Novin, représentant principal (Analyse économique)
Gerrit Bilkes, représentant principal (Opérations)

Nota : Postes occupés au 25 février 2000

Pour de plus amples renseignements sur la Banque

Publications

Rapport sur la politique monétaire
Sommaire détaillé des politiques et des stratégies de la Banque du Canada et analyse de la conjoncture économique et de son incidence sur l'inflation. Publication semestrielle gratuite.

Revue de la Banque du Canada
Publication trimestrielle contenant des commentaires sur l'actualité économique et des articles de fond. Sur abonnement.

Statistiques bancaires et financières de la Banque du Canada
Recueil complet de données financières et économiques se rapportant au Canada. Publication mensuelle. Sur abonnement.

Bulletin hebdomadaire de statistiques financières
Recueil de 20 pages de statistiques sur les banques et le marché monétaire. Sur abonnement.

Internet

http://www.bank-banque-canada.ca/

Accès rapide aux communiqués de presse et aux allocutions du gouverneur, à un grand nombre de nos principales publications et à des données financières à jour.

Information publique

Pour obtenir des renseignements généraux sur le rôle et les fonctions de la Banque, communiquer avec le Service d'information publique :

Téléphone : 1 800 303-1282
Télécopieur : (613) 782-7713

Pour se renseigner sur les soldes non réclamés :

Téléphone : 1 888 891-6398
Adresse électronique :
soldesnr@bank-banque-canada.ca

Pour se renseigner sur ces publications et d'autres, s'adresser au :
Service de la diffusion des publications, 234, rue Wellington, Ottawa K1A 0G9
Téléphone : (613) 782-8248 / Adresse électronique : publications@bank-banque-canada.ca